



REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail – Justice – Solidarité  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORÊTS  
CENTRE FORESTIER DE N'ZÉRÉKORÉ



# PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE LA FORET CLASSEE DE DIECKE.



# 2021-2030

---

## TABLE DES MATIERES

---

MOT DU CENTRE FORESTIER DE N'ZÉRÉKORÉ (CFZ).....	4
REMERCIEMENTS.....	6
ACRONYMES.....	7
MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PAG.....	9
CHAPITRE I: DÉSIGNATION ET SITUATION.....	10
CHAPITRE II: MILIEU NATUREL.....	13
2.1 CLIMAT.....	13
2.2. HYDROGRAPHIE.....	14
2.3. GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE.....	14
2.4. FLORE ET VÉGÉTATION.....	15
2.5. FAUNE.....	16
2.6. LES CIBLES DE CONSERVATION DE LA FORÊT CLASSÉE DE DIÉCKÉ.....	19
CHAPITRE III : ENVIRONNEMENT SOCIO – ECONOMIQUE.....	21
3.1. PEUPELEMENTS.....	21
3.2. ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES.....	24
3.3. ORGANISATIONS SOCIALES.....	25
3.4. AGRO-INDUSTRIES.....	31
3.5. EXPLOITATION FORESTIÈRE.....	32
3.6. RESSOURCES CYNÉGÉTIQUES.....	33
3.7. L'HABITATION.....	33
3.8. LA COMMUNICATION.....	33
3.9. LOGISTIQUE ET INFRASTRUCTURES.....	34
3.10. ENVIRONNEMENT CULTUREL.....	34

3.11. PARTENAIRES PRIVES ET PUBLICS.....	35
CHAPITRE IV : CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS.....	40
4.1. CADRE JURIDIQUE.....	40
4.2. REGIMES FONCIERS TRADITIONNELS DANS LES TERROIRS VILLAGEOIS .....	47
CHAPITRE V : CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION DE LA FC DIECKÉ .....	48
5.2. PARTENAIRES .....	48
5.3. STRUCTURE DE GESTION DE LA FC DIECKE, COMPOSITION DU PERSONNEL ET INFRASTRUCTURES DU SITE .....	49
5.4. PROCESSUS D'INSCRIPTION DE LA FORET CLASSEE DE DIECKE SUR LA LISTE DES RESERVES DE BIOSPHERE.....	53
CHAPITRE VI : VALEURS PATRIMONIALES ET MENACES DE LA FORÊT CLASSÉE DE DIECKÉ.....	54
6.1 MENACES DIRECTES ET INDIRECTES SUR LA FC DIECKE .....	54
CHAPITRE VII: VISION DU CENTRE FORESTIER DE N'ZÉRÉKORÉ PAR RAPPORT.....	56
7.1. VISION POUR LA FORÊT CLASSEE DE DIECKE.....	56
7.2. OBJECTIF DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION.....	56
CHAPITRE VIII : PROGRAMME DE GESTION.....	57
CHAPITRE IX : LE CADRE LOGIQUE DE LA FORÊT CLASSÉE DE DIÉCKÉ.....	113
CHAPITRE X : LE PLAN D'ACTION QUINQUENAL.....	129
BIBLIOGRAPHIE.....	142
ANNEXES.....	145
ANNEXE 1 : LISTE DES ESPÈCES ENDÉMIQUES ET MENACÉES DE LA RBD.....	146
ANNEXE 2 : LISTE DE L'ÉQUIPE DE RÉDACTION.....	149

---

## MOT DU CENTRE FORESTIER DE N'ZÉRÉKORÉ (CFZ)

---



La conservation et la préservation de la biodiversité ont toujours constitué une priorité dans les politiques de développement de la Guinée. Cela répond à l'impérieuse nécessité d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance actuelle de dégradation des ressources naturelles. La promotion des mesures de conservation d'un réseau d'aires protégées constitué de six (6) forêts classées et d'une (1) réserve de biosphère transfrontalière avec une superficie totale d'environ 240 000 ha, soit 19,6% de la superficie totale des forêts classées de la Guinée a permis de préserver un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale. Ces aires protégées constituent aujourd'hui, les plus importants réservoirs d'espèces rares ou en voie de disparition dans notre pays. Il convient donc de les protéger contre les pressions multiples et multiformes caractérisées par le braconnage, les défrichements illégaux, l'orpaillage clandestin, etc.

Depuis sa création en 1965, le Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ) avec l'appui de différents projets de développement s'est concentré sur la gestion durable de ces forêts classées en Guinée Forestière. Aujourd'hui, des bases importantes pour la gestion de ces ressources naturelles sont établies et restent à consolider davantage.

Pour ce faire, le CFZ poursuit sa transformation vers une institution de référence en matière de gestion des ressources naturelles. Ils mènent présentement plusieurs actions stratégiques axées sur le renforcement du cadre institutionnel, technique et participatif non seulement pour sa promotion, mais aussi et surtout pour dynamiser son rôle de véritable centre de gestion des reliques de massifs forestiers dans la région forestière.

Aujourd'hui, le pays s'est doté d'un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), qui a posé les jalons d'une trajectoire qui doit mener le pays à l'émergence et à la prospérité d'ici à la prochaine génération conformément à la Vision « Guinée 2040 ». Le pilier 4 du dit PNDES n'a pas occulté la préservation des forêts classées et réserves naturelles au regard de leur rôle prépondérant dans la réalisation des objectifs du développement durable et dans la promotion d'une économie verte. Afin de relever les difficultés d'accès aux financements pour la mise en œuvre des activités de gestion et de conservation de ces espaces protégés, il convient de développer des arguments solides pour convaincre les décideurs poli-

tiques et les partenaires au développement, à l'effet d'augmenter leur contribution.

Dans le cas particulier de la forêt classée de Diécké, en dépit des difficultés des années 2000, ce patrimoine a déjà bénéficié d'une mobilisation remarquable des acteurs locaux, des partenaires techniques et financiers en vue d'en assurer une gestion efficiente. La non poursuite de ces appuis a conduit à une régression des activités de gestion de la FC Diécké. Pour relever ces défis, le présent plan d'aménagement et de gestion (PAG 2021-2030) a été élaboré. Sur la base de cet outil stratégique, un plan d'affaires couvrant la même période de 10 ans a été élaboré avec l'appui de ses partenaires. Ces deux outils stratégiques se veulent un instrument de mobilisation et de pilotage rigoureux et prospectif. Le plan d'affaires de la FC Diécké renseigne de manière lisible sur les besoins financiers ainsi que les stratégies d'une gestion efficace et durable. Les apports des partenaires viendront renforcer les efforts du Gouvernement qui, par l'ampleur des tâches à exécuter pour atteindre les objectifs fixés, devront s'intensifier davantage.

C'est l'occasion pour moi, de remercier tous nos partenaires techniques et financiers et particulièrement l'Union Européenne et l'UNOPS qui n'ont ménagé aucun effort dans leur accompagnement rapproché dans l'élaboration de ces outils de gestion. Coup de chapeau à l'expert en gestion des aires protégées au sein de l'UNOPS, Monsieur Radar NISHULI qui a coordonné ce processus du début à la fin en mains de maître.

Je félicite et encourage tous mes collaborateurs pour leur investissement remarquable dans l'élaboration des documents stratégiques.

En soutenant la mise en œuvre de ce plan d'aménagement et de gestion de la forêt de Diécké, le gouvernement, les partenaires nationaux, publics, privés et internationaux auront participé amplement à la lutte contre le dérèglement climatique qui est devenu un fléau du siècle et auquel chacun doit apporter une arme pour combattre les méfaits de ce changement climatique.

W A T T A C A M A R A

Directrice Generale

## REMERCIEMENTS

La Forêt classée de Diécké à travers sa Direction Générale remercie le Gouvernement et l'ensemble de ses partenaires pour leur contribution à l'élaboration de ce Plan d'Aménagement et de Gestion. Ces remerciements s'adressent particulièrement à :

	<p>L'Union Européenne et l'UNOPS pour l'accompagnement technique, l'appui financier et matériel dans le processus d'élaboration de ce PAG mais aussi dans l'organisation des patrouilles de surveillance ainsi que l'appui aux activités de développement des groupements villageois autour de la Forêt Classée de Diécké.</p>
	<p>GEF /Mano River /UICN pour leurs contributions au processus de concertation à travers leurs appuis financiers i) à la tenue de l'atelier de consultation communautaire qui a regroupé les représentants de l'ensemble des villages riverains et des autorités Préfectorales, Sous-préfectorales et communautaires ainsi que les services techniques déconcentrés de la zone ; ii) l'organisation de l'atelier national de validation du PAG.</p>
	<p>Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable Madame Louopou LAMAH dont la sollicitude et le soutien constants ont permis au CFZ d'acquérir la confiance des communautés riveraines et des partenaires techniques et financiers.</p> <p>Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Colonel Mamadi DOUMBOUYA dont la vision d'une Guinée unie, réconciliée et développée n'a pas oublié la préservation de l'environnement dans ses priorités.</p>

## Acronymes

AB	Accord bilatéral
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités génératrices de revenus
ANAFIC	Agence Nationale de financement des collectivités
ANIES	Agence Nationale de l'Inclusion Economique et Sociale
BMZ	Ministère de la Coopération Allemande
BO	Bois d'œuvre
CRG	Cadre de Responsabilisation de Gestion
CEGENS	Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et de Simandou
CFZ	Centre Forestier de N'Zérékoré
COCO	Comité de conservation communautaire
CoCoSi	Comité de coordination du site
CR	Communauté Rurale
CI	Conservation Internationale
CU	Commune Urbaine
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
DARN	Directives d'Accès aux Ressources Naturelles
FC	Forêt Classée
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
FV	Fonds vert
GIZ	Coopération technique allemande
GPS	Système de Positionnement Géographique
IMET	Integrated Monitoring Effectiveness Tool
KFW	Banque allemande de développement
MAB	Man and Biosphère
MEEF	Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts
ODD	Objectif développement durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PUT	Plan d'Utilisation des Terres
PDL	Plan de développement local

PAOCPCN	projet d'appui à l'opérationnalisation du Corps Paramilitaire des Conservateurs de la Nature
PFL	Produit Forestier Ligneux
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RNR	Ressources Naturelles Renouvelables
RTG	Radio Télévision Guinéenne
SIG	Système d'Information Géographique
SOGUIPAH	Société Guinéenne de Palmier à Huile et Hévéa
UE	Union Européenne
UG	Unité de Gestion
UICN	Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la
Culture	Commune Urbaine
UNOPS	Service des Opérations des Nations Unies
USAID	Coopération Américaine
USD	Dollars américains



## MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PAG



Photo 1 : les participants aux consultations communautaires liés à l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion @Radar Nishuli

L'élaboration de ce PAG a privilégié l'approche participative. Pour permettre aux gestionnaires d'apprendre le processus et de participer activement à l'élaboration la participation interactive a été utilisée. Il a permis à ces derniers d'assimiler le contenu de leur plan puisqu'ils ont eux même participé à sa rédaction. Il a été décidé pour éviter que ce document soit considéré comme un document des partenaires qui l'on appuyé et qu'il ne soit mis dans le tiroir une fois les partenaires partis. Une seconde raison est celle évoquée par Vermeulen en 2009 qui stipule que la participation interactive est considérée comme un droit et pas uniquement comme un moyen de mener à bien un projet.

Les étapes suivantes ont été réellement suivies :

- L'évaluation IMET. une évaluation de l'efficacité de gestion a été réalisée sur base de l'outil IMET. Cette évaluation a permis de dégager les forces et les faiblesses dans les 6 phases d'un projet à savoir le contexte, la planification, le contexte, les intrants, les résultats et l'impact. Les résultats de cette évaluations ont été analysés de façon approfondie par l'expert et sur

base de la confrontation de ces résultats et les différents.

- La constitution de l'équipe de rédaction les membres de cette équipe ont été choisis parmi les agents de la Direction Générale du CFZ, les Réserves de Ziama et Diecké, les communautés locales et l'expert de l'UNOPS.
- La validation au premier niveau des différents brouillons du PAG par l'équipe de rédaction, les communautés locales à travers une consultation communautaire et l'expert de l'UNOPS.
- Soumission de l'avant dernier brouillon à la Direction Générale de stratégies et développement (BSD) pour relecture, validation au second niveau et soumission à la validation par le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts.
- Validation du PAG et son Plan d'affaire par le ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts à travers un atelier ad hoc.

# CHAPITRE I : DÉSIGNATION ET SITUATION

Une superficie initiale de 64 000 ha, la Forêt Classée de Diécké est située à la pointe Sud-Ouest de la Guinée Forestière, à la frontière de la Côte d'Ivoire et du Libéria. Coordonnées centrales : 07° 12' 36" N, 08° 56' 43" W avec une Altitude minimale de 300 m et maximale 550 m. Elle se compose principalement de forêts humides de plaines à canopée fermée, et de forêts pluviales denses sempervirentes.

Elle représente la Forêt sempervirente de basse altitude située dans le Sud-Est de la Guinée Forestière dans la préfecture de Yomou, près de la frontière Libérienne. Cette forêt classée a connu une exploitation de bois dans le passé dans une certaine zone, mais la plus grande partie de la forêt est restée intacte avec une canopée fermée et un sous-bois ouvert par endroit et des buissons dans d'autres. La forêt est entourée par vingt-huit (28) villages et campements qui prélèvent illégalement des ressources et pratiquent des cultures sur ses limites.

Ce milieu, très humide, est favorable au développement des différentes formes de vie et constitue en cela une véritable richesse écologique.

## I.2. Aperçu historique

La Guinée a été un pays sous colonie française. A l'époque coloniale, des spécialistes en écologie ont considéré que les forêts de Ziama et de Diécké, en Guinée forestière, se situaient, respectivement au 4<sup>e</sup> et au 7<sup>e</sup> rang des 12 sites majeurs pour la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et comme points chauds (hot spot) en matière de la conservation de la diversité biologique par Conservation Internationale (CI). C'est ainsi que ces deux importantes forêts ont été placées, depuis le 12 septembre 1942 pour Ziama et le 20 Avril 1945 pour Diécké suivant l'arrêté N°1212/SE/EF dans le domaine classé de l'État.

Le premier plan d'aménagement de la Forêt Classée de Diécké date de 1995. Elaboré avec l'appui du PROGERFOR, il a été mis en œuvre par le Projet de Gestion des Ressources Rurale (PGRR 1996-2004) et engendré d'importantes réalisations dans le cadre de la gestion durable. Il n'avait pas pu être actualisé par faute de financement.

La FC Diécké est la deuxième du point de vue grandeur parmi les sept forêts sous gestion du Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ). Elle couvre une superficie réactualisée de 59143 ha en 1993. Elle est située entre deux préfectures : au Nord par la préfecture de N'Zérékoré avec une Commune Rurale (CR) Bounouma et à l'Ouest par la préfecture de Yomou entourée par trois Communes Rurales (CRs) (Diécké, Bignamou et Péla).

Elle est constituée dans son ensemble de forêt dense de basse altitude (altitude maximale 550m environ) de type guinéen humide sempervirent. Les deux tiers de sa superficie 80% sont recouvertes de forêt dense, 4% ont été restaurés par le reboisement depuis 1993 et 16 % sont occupées par des jachères, les bas-fonds, les routes, les cours d'eau, etc...

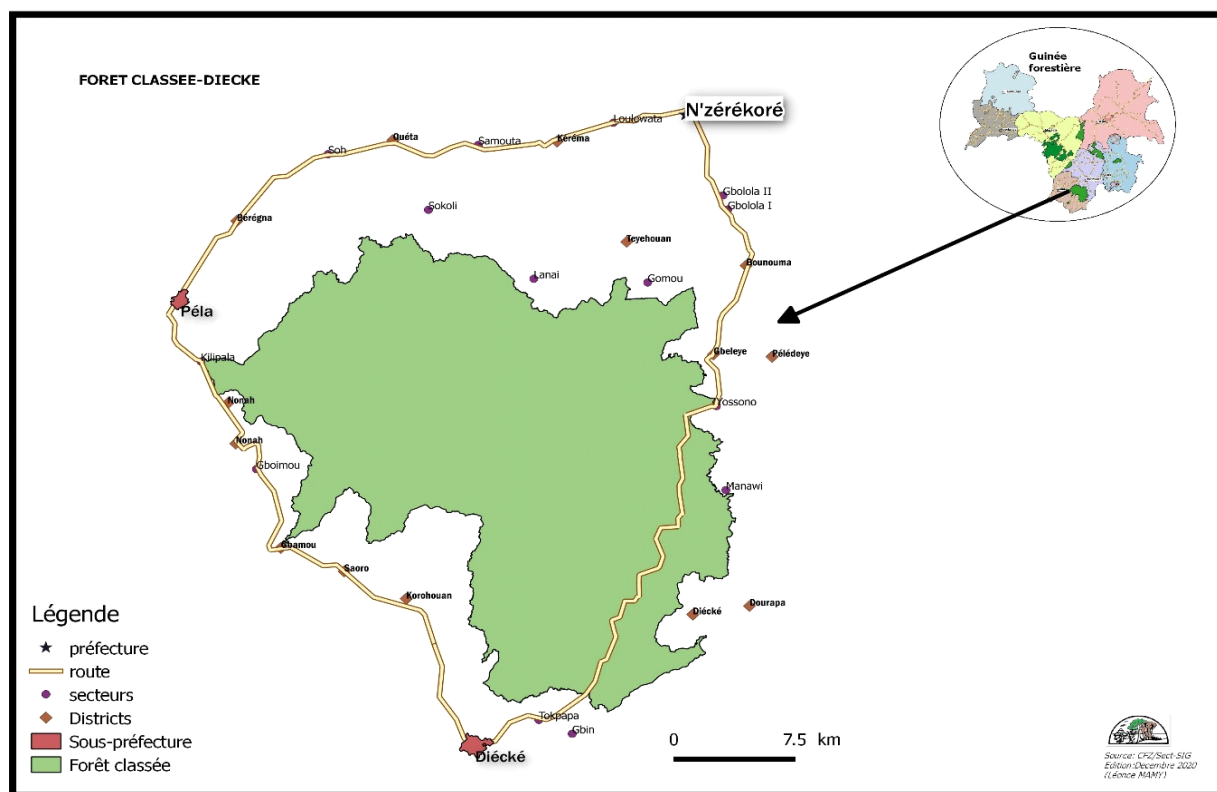


Figure 1: Position géographique de la Forêt classée de Diéké

Le premier plan d'aménagement de la forêt de Diecké fut élaboré en 1995. Il était articulé sur trois objectifs suivants : La protection et la conservation de la biodiversité, la satisfaction des besoins de la population riveraine et la production des bois d'œuvre et de services à long terme.

Le présent PAG quant à lui priorise la protection et la conservation de la biodiversité ainsi que le développement durable des communautés environnantes. Il est préparé non seulement pour orienter la gestion de la forêt classée de Diecké mais également pour servir de support pour l'inscription du site sur la liste des Réserves de Biosphère du MAB-UNESCO.

La forêt classée de Diecké est un des sites importants de la région forestière guinéenne. Ses caractéristiques presque identiques à sa sœur de Zياما le classe parmi les sites modèles pour la recherche et la démonstration d'approches visant la protection et le développement durable en Guinée.

Sur la base de l'expérience de la Réserve de Biosphère de Zياما et les résultats atteints jusqu'à ce jour, le CFZ a jugé bon de concevoir le PAG de la FC de Diéké dans le contexte de gestion des Réserves de Biosphère en se référant aux lignes directrices de planification des aires protégées de l'UICN, celles de

---

l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO ainsi qu'au guide d'élaboration des plans d'aménagement et de gestion élaboré et approuvé par la Direction Générale du Centre Forestier de N'Zérékoré.

L'inscrire sur la liste des réserves de Biosphère permettra au CFZ en particulier et au MEEF en général de répondre aux multiples questions auxquelles le monde doit aujourd'hui répondre à savoir : comment accorder harmonieusement la protection de la biodiversité, le développement économique et social, et la conservation de valeurs culturelles ?

## CHAPITRE II : MILIEU NATUREL

### 2.1 Climat

À N'Zérékoré (même zone que Diécké), située dans le sud-est et à 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, les températures diurnes moyennes ne dépassent pas les 32 degrés en février et en mars.

Nzérékoré - Températures moyennes												
Mois	Jan	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Jui	Août	Sep	Oct.	Nov.	Déc
Min (°C)	16	18	20	21	21	20	20	20	20	20	19	17
Max (°C)	31	32	32	31	30	29	27	27	28	29	30	30

Comme mentionné, cette zone du sud-est est l'endroit où la saison des pluies est plus longue. Voici les précipitations moyennes à N'Zérékoré.

Nzérékoré - Précipitations moyennes													
Mois	Jan	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Jui	Août	Sep	Oct.	Nov.	Déc	An
Préc. (mm)	10	45	115	160	175	200	225	300	325	190	75	25	1840
Jours	1	4	9	12	14	15	16	21	21	17	7	2	139

Au sud le soleil brille moins souvent qu'au nord, même dans la saison sèche, qui reste cependant ensoleillée. Les mois les plus ensoleillés sont les mois de janvier et février (8 heures par jours) et les mois de juillet et août en sont des mois les moins ensoleillés (4 heures par jour)

Nzérékoré - Ensoleillement													
Mois	Jan	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Jui	Août	Sep	Oct.	Nov.	Déc	
Soleil (heures)	8	8	7	7	7	6	4	4	5	7	7	7	

Source : <https://www.climatsetvoyages.com/climat/guinee>

## 2.2 Hydrographie

Diécké est la plus grande forêt sempervirente de basse altitude qui existe intacte en Guinée Forestière. Arrosée par plusieurs cours d'eau dont Gbein et Nyèin, ces derniers offrent à cette zone une richesse en espèces fauniques et floristiques. On y trouve une grande diversité d'espèces végétales y compris des espèces menacées par ex. *Allophylus samouritourei* (H.2018). Des arbres de grandes circonférences d'espèces forestières sont encore présents formant une canopée fermée (H. 2016 et 2018).

Ces reliques de forêts jouent néanmoins un rôle primordial en matière de régulation du climat pour l'ensemble de la Guinée Forestière et des pays du sud voisins en limitant les effets desséchant de l'har-mattan venu du nord, en conservant au climat local l'humidité atmosphérique et les précipitations nécessaires à la croissance des espèces naturelles et des productions agricoles, en maintenant les conditions d'alimentation pérenne de l'ensemble du réseau hydrographique régional.

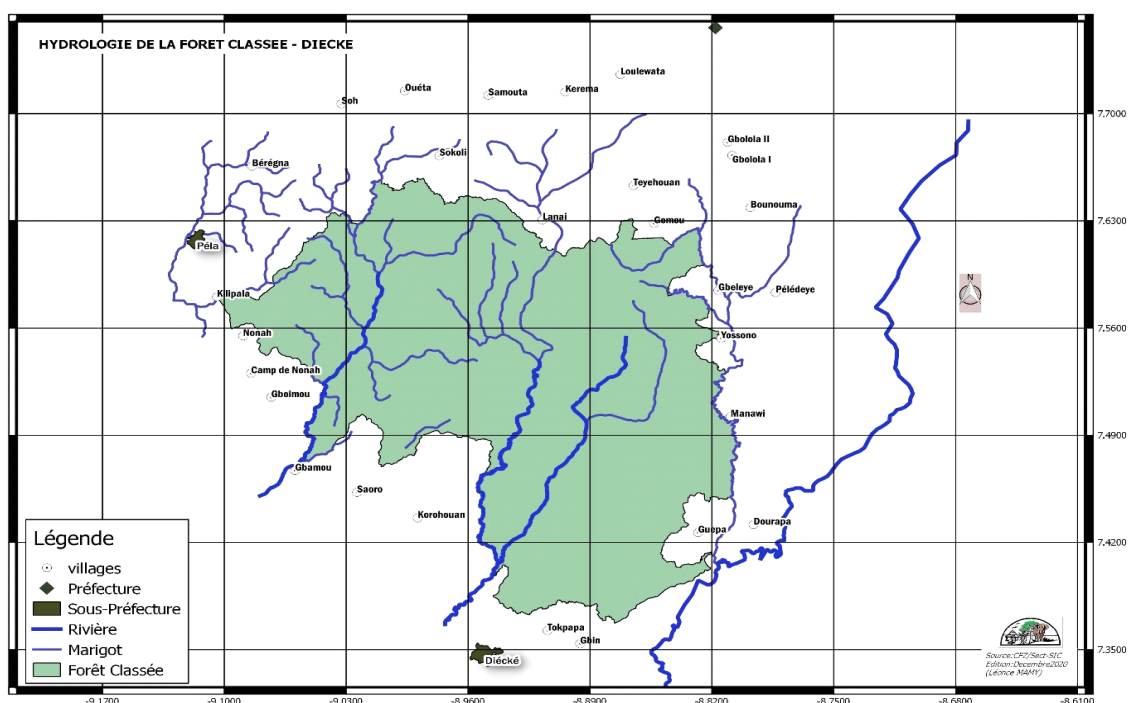


Figure 2: Carte hydrographique de la Forêt de Diécké

## 2.3. Géologie et pédologie

La zone est légèrement ondulée avec des collines atteignant 550 m, des pentes boisées et des forêts galeries dans les vallées. Elle se trouve sur la série Mani de la période archéenne tardive de gneiss à biotite avec magnétite localisée. Elle fait partie du massif cristallin Léono-Libérien.

La majorité des sols en guinée forestière est composée de sols ferrallitiques dénaturés dont les propriétés physiques sont généralement favorables à la culture, mais dont les propriétés chimiques (Ph faible de 4 à 5) sont plutôt défavorables. Ces sols sont silicifiés et enrichis en oxyde de fer et d'aluminium, on observe une grande stabilité des agrégats oxydés donnant des sols meubles poreux et perméables.

Le lessivage est important. Le stockage et l'apport des substances nutritives se fait presque uniquement

par les substances organiques. Ces substances nutritives sont concentrées dans la couche supérieure épaisse d'environ 2 à 5 cm où la densité des racines est nettement moindre que dans les horizons inférieurs.

Quelques sols bruns à très bonnes caractéristiques agronomiques se rencontrent sur les sommets des collines basses et les replats des pentes collinaires. En bordure des bas-fonds, les phénomènes d'hydromorphie temporaires sont fréquents de même que dans les plaines alluviales. Enfin, dans les bas-fonds, une grande variété de sols à hydromorphie totale allant du sol tourbeux impropre à la riziculture en amont à des sols à teneur argileuse et argilo-limoneuse de plus en plus forte vers l'aval et propice moyennant un drainage efficace aux cultures.

Ces sols sont cependant de mise en culture fragile, un labour mal fait pouvant entraîner une érosion considérable, rapide et irrémédiable des sols.

## 2.4. Flore et végétation

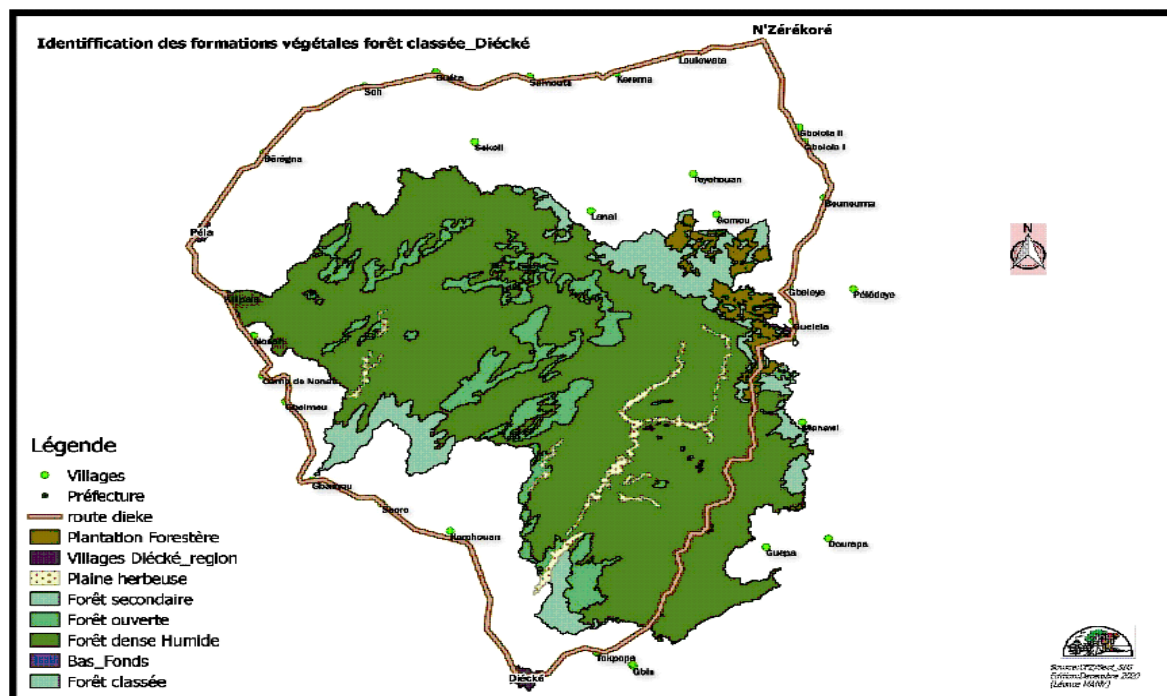
Les forêts sont de type dense, sempervirentes et semi caducifoliées, on trouve deux étages, l'étage inférieur et l'étage montagnard. L'étage inférieur est composé de forêts denses semi caducifoliées se développant sur les plaines et les pentes non abruptes. On y trouve *Triplochiton scleroxylon*, *Terminalia superba*, *Terminalia ivorensis*, *Parkia bicolor*.

Les forêts ombrophiles, denses, sempervirentes se trouvent dans les vallées et les versants présentant, notamment, *Lophira alata*, *Heritiera utilis*, *Khaya ivorensis*. On observe bien évidemment, des groupements intermédiaires entre ces deux types forestiers, ainsi que des forêts secondaires (*Musanga cecropioides*, *Trema orientalis*, *Harungana madagascariensis*). L'étage montagnard connaît différents groupes climaciques qui sont répartis suivant divers types écologiques. On observera entre autres, *Parinari excelsa*, *Dracaena arborea*, *Thiigmella heckelii*.

Ces forêts sont un des derniers grands vestiges de la forêt dense guinéenne, elles sont donc uniques et fragiles et nécessitent par la même une surveillance et une protection renforcée. L'inventaire dendrométrique est essentiel pour toute décision d'aménagement. Selon les exigences liées à l'utilisation que l'on destine à la forêt, il se fait en considérant une stratification et un taux d'échantillonnage déterminé. Dans le cas présent, un manque de moyens, de temps, ainsi que des difficultés à trouver des botanistes maîtrisant la diversité floristique de la forêt de Diécké n'ont pas permis l'établissement d'un inventaire d'aménagement. Cet inventaire floristique sera parmi les premières activités de la mise en œuvre de ce PAG qui concerne le type de peuplement suivant :

- Forêt dense
- Forêt mi-dense (grosses tiges disséminées)
- Jachère ou cultures
- Forêt de marécage
- Forêt sur affleurement rocheux ou savane

Notons que le dernier type de peuplement a une superficie négligeable. Il ne fera pas donc pas une grande priorité de gestion pour le présent PAG.



## 2.5. Faune

La Forêt Classée de Diécké représente un refuge pour 62 espèces d'importance pour la conservation. Elle est également reconnue zone d'importance pour les oiseaux et héberge sept grands mammifères menacés dont l'Hippopotame Pygmée.

Cependant, l'équilibre de cet écosystème est singulièrement menacé par la perte d'habitat et la chasse abusive. Le tableau ci-dessous reprend le statut de certaines espèces de la forêt classée de Diecké, leur degré de vulnérabilité ainsi que leur niveau d'endémisme.



**LISTE DES ESPECES ENDEMIQUES, MENACEES ET PROTEGEES**

No	Ordre systématique	Endémique	Menacée	Protection
1	Micropotamogale de Lamotte	EEBFGS	M	IPG +1
2	Musaraigne obscure	EEBFGS		
3	Rousette d'Angola	SEEAO		
4	Rosette de Buettikofer	EEBFGS		
5	Nycteride de Gambie	EEBFGS		
6	Rhinolophe de Guinée	EEBFGS		
7	Rhinolophe de Maclaud	GUINEE		
8	Hyposidère de Guinée	SEEAO		
9	Hyposidère de Jones	EEAO		
10	Hyposidère de Marisa	EEBFGS		
11	Vespertilion de Bocage	SEEAO		
12	Ecureuil d'Aubinn	EEBFGS	M	
13	Funisciure à patte rousse	SSEBFGS	M	
14	Grand écureuil de stanger	SEEBFGS		
15	Ecureuil d'Ebi	SEEGFGS	M	IPG
16	Héliosciure pointillé	EEBFGS		
17	Héliosciure à patte rousse	SEEBFGS		
18	Ecureuil volant de Derby	IPG		
19	Ecureuil volant de Beecroft	SEEAO		IPG
20	Ecureuil volant de pel	SEEAO		
21	Anomalure nain	IPG		
22	Rat de Bunting	EEBFGS		
23	Souris d'Edward	EEAO		
24	Souris à longue patte	EEBFGS		
25	Rat de hildebrandt	EEAO		
26	Rat à museau roux	EEBFGS		
27	Pangolin géant		M	IPG
28	Pangolin à écailles tricuspides		M	IPG
29	Pangolin à longue queue			IPG
30	Potto de Bosman	SEEAO	M	IPG + II

31	Galago de Dernidoff	SEEAO		IPG+ II
32	Mangabé	SEEAO	M	PPG + II
33	Hocheur			PPG + II
34	Péteuriste	SEEBFGS	M	II
35	Cercopithèque diana	EEBFGS	M	IPG + II
36	Cercopithèque mona	SEEAO	M	II
37	Colobe blanc et noir	SEEBFGS	M	II
38	Colobe de van beneden	EEBFGS	M	IPG + II
39	Colobe bai d'Afrique occid.	SEEBFGS	M	II
40	Chimpanzé	SEEAO	M	I
41	Ratel	SEEAO		
42	Loutre à joue blanche	SEEAO	M	PPG
43	Loutre à cou taché	SEEAO	M	PPG + II
44	Genette pardine	SEEAO		
45	Genette tigrine	SEEAO		
46	Genette de villier	SEEAO	M	
47	Genette de Johnston	EEBFGS	M	
48	Nandini	SEEBFGS		
49	Mangouste des Marais	SEEAO		
50	Crossarche brune	EEAO		
51	Panthère d'Afrique		M	IPG + I
52	Chat doré	SEEBFGS	M	IPG + II
53	Oryctérope			IPG
54	Daman de rocher			IPG
55	Daman d'arbre			IPG
56	Potamochère	SEEAO		PPG
57	Hippopotame nain	EEBFGS	M	IPG + II
58	Chevrotain aquatique	EEAO	M	IPG
59	Hylochère		M	PPG
60	Céphalophe de maxwell	EEAO		PPG + II
61	Céphalophe bande dorsale noir	SEEAO		PPG + II
62	Céphalophe noir	EEBFGS	M	
63	Céphalophe à dos jaune	SEEAO	M	PPG + II
64	Céphalophe de jentink	EEBFGS	M	IPG + II
65	Antilope royale	EEEBFGS		
66	Guib harnaché			PPG
67	Bongo		M	PPG
68	Buffle de forêt		M	PPG

Source : Plan d'aménagement de la forêt classée de Diécké de 1995

## Abréviation dans la liste des espèces endémiques, menacées et protégées

GUINEE : Espèces endémique de la Guinée

EEBFGS : Espèces endémique pour le bloc forestier Guinéen supérieur

SEEBFGS : Sous-espèce endémique pour le bloc forestier Guinéen supérieur

EEAO : Espèces endémique pour l'Afrique Occidentale

SEEA0 : Sous-espèces endémique pour l'Afrique Occidentale

M : Menacée au niveau des deux massifs forestiers

IPG : Intégralement protégée par la loi Guinéenne, ordonnance N° 007/PRG/SGG/90 selon son annexe

PPG : Partiellement protégée par la loi Guinéenne, même ordonnance, selon l'annexe II

I : Intégralement protégée selon CITES, convention de Washington, annexe I

II : Partiellement protégée, annexe II

## 2.6. Les cibles de conservation de la Forêt classée de Diécké.

Les cibles de conservations sont les espèces pour lesquelles la gestion doit faire plus attention que les autres espèces.

Lors de l'analyse IMET, les espèces ci-dessous énumérées ont été retenues par les gestionnaires de la FC Diécké comme étant leur cible de conservation. Cela ne veut pas dire que les autres espèces seront négligées pour autant mais l'attention particulière sera apportée à ces cibles pour raison d'endémisme ou de degré de vulnérabilité et de danger :

Les principales valeurs fauniques pour lesquelles la FC de Diécké a été créée sont les Chimpanzés Pan troglodytes, l'Hippopotame Nain Choeropsis liberiensis, le Buffle Syncerus caffer, le pangolin à longue queue Phataginus tetradactyla, le pangolin géant Smutsia gigantea, etc.....

Espèces	Statut			Estimation population
	Phare	Menacée	Endémique	
Chimpanzé				4 Données SMART
Hippopotame Nain				
Buffle				17 Données SMART
Le pangolin à longue queue				
Le pangolin géant				5 Données SMART
Bongo				
Gypohierax angolensis (Vautour palmiste)				
Hyemoschus aquaticus (chevrotin aquatique)				

## CHAPITRE III : ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Ce chapitre traite des données de base socio-économiques des 28 villages de la forêt classée de Diécké. En ce qui concerne l'identification de structures de production, l'analyse de l'état des infrastructures socio-économiques, le contenu démographique et social, les organisations traditionnelles et coutumières, la gestion des terres et des conflits ainsi que des partenaires institutionnels et non institutionnels sont des éléments indispensables dans la conception d'une planification d'aménagement et de gestion participative des ressources forestières. Ces données loin d'être exhaustives décrivent quelques éléments essentiels pour nous permettre d'élaborer ce présent plan d'aménagement et de gestion de la Forêt Classée de Diécké.

### 3.1. Peuplements

L'environnement socio-économique et culturel de la forêt classée de Diecké est façonné par l'histoire, les migrations diverses et les activités des peuples d'autochtones, d'allochtones et d'étrangers. Les populations autochtones vivant en périphérie appartiennent aux deux grands groupes Kpèlè et Mano, principales ethnies majoritaires :

- Au nord-ouest et au sud-ouest, les Kpèlès, installés à proximité de la forêt dans les sous-préfectures de Pela, Bignamou et au sud-ouest de Diécké ;
- Du nord-est et au sud-est, les Mano dans les CR de Bounouma et de Diécké ; Dans chacune des quatre Sous-préfectures riveraines de l'aire protégée, les communautés Koniankés, Malinkés, Peulhs, Kissiens, Tomas ... comme vagues de migrations avant et après la création de l'aire protégée. Cette migration a eu pour but la recherche de terre agricole ainsi que le commerce transfrontalier du fait de la proximité de la zone avec la république du Libéria.

La périphérie de la FC a connu et continue d'enregistrer des vagues de migrations dû au lancement du programme agro-industriel de filières modernes de production de caoutchouc et d'huile de palme crée en 1987 avec comme maître d'œuvre la Société Guinéenne de palmier à huile et d'hévéa (SOGUIPAH) en Guinée Forestière, Société Anonyme de droit guinéen au capital entièrement détenu par l'Etat et dont la gestion est de type privé. Ces migrants à la recherche constitués de toutes les ethnies du pays et du Liberia exercent diverses pressions sur l'ensemble de la forêt classée de Diecké. Les activités des populations touchent les flancs de la FC avec pour menaces l'exploitation abusive et commerciale des produits forestiers non ligneux, le bois-énergie, bois de service, la chasse commerciale, l'agriculture vivrière.

Du point de vue de l'ancienneté de la population riveraine par rapport au classement de la forêt, 10 villages Kpèlè : Saoro, Ouéta, Sokoly, Gbamou, Bérégnà, Pela, Kéréma, Nonah, Soh et kilikpala et 9 villages Manon : Korohouan, Diecké, Bounouma, Gbèlèye, Dourapa, Manawi, Tèyehoan, Gbein et Goola existaient avant le classement de la forêt en 1945. Ces 19 villages ont été fondés entre 1650- 1940 et leurs habitants ont participé au processus de classement d'une partie de leur terroir devenu l'actuelle forêt classée de Diecké.

Tandis que les villages Manon de Yonssonon, Gomou, Durapa, Tokpapa ; et les villages Kpèlè Samouta, Gboimou et Lanai dans la zone ont été créés après le classement entre 1945 et 1968.

Figure 4: Carte ethnique autour de la FC Diécké

L'existence du campement de Lowi dans la zone de Diecké est antérieure au classement mais son agrandissement à l'intérieur de la FC est devenu une source de conflit riverain qui nécessite la mise en œuvre d'une stratégie de déguerpissement à négocier avec les communautés.

En matière de religions, l'animisme est la plus ancienne pratiquée par la majorité de la population suivie de l'islam et du christianisme.

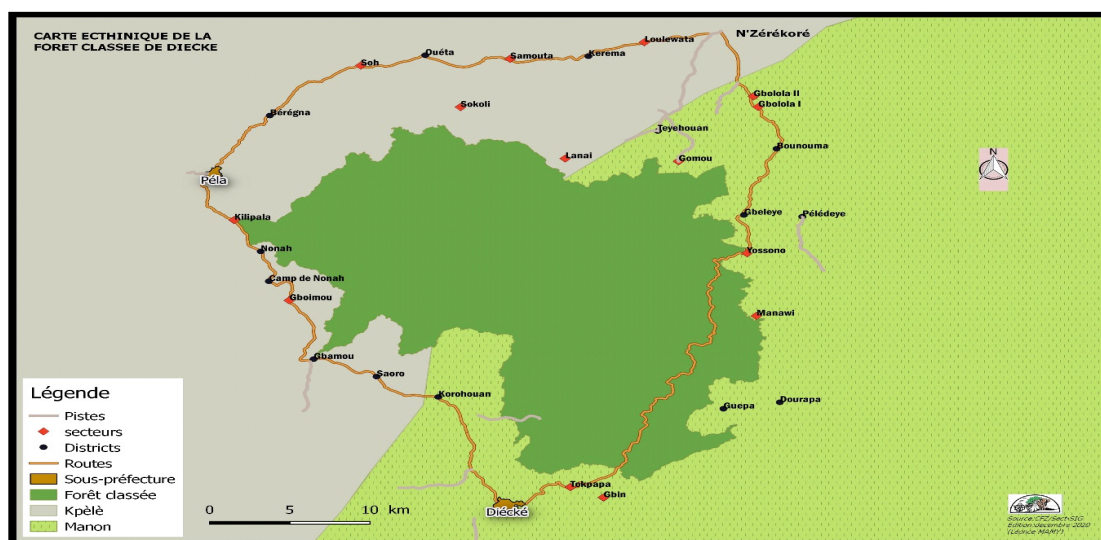


Tableau N°3 : l'historique des villages riverains

N°	Villages	Années	Noms et Prénoms des fondateurs	Profession	Provenance	Raisons des fondations
1	Saoro	1650	Saoromou Léahënlen	Chasseur	Koïma (sous-préfecture Bignamou)	Proximité du cours d'eaux Gnawö lieu propice à l'agriculture et la chasse.
2	Korohouan	1700	Mahomy Mèkoura	Cultivateur	Kotozou dans Yalenzou	Incompréhension avec ses parents de Kotozou et s'installa pour des raisons de consolation et de sauvetage
3	Ouéta	1700	Gbilimou Youwawé	Cultivateur	Kpeignebea	Site plat propice à l'agriculture et à proximité des cours d'eaux.
4	Diécké	1755	Möömy Banda Dézo	Chasseur	Sud de Yomou forêt de Göla	Agricoles et la chasse
5	Bounouma	1800	Mamy Mön Doro	Cultivateur Chasseur	Yalenzou	Fertilité du sol et cour d'eau Pan
6	Sokoly	1800	Gbilimou Yasoua	Cultivateur	Wenzou	Fertilité du sol et du domaine cultivable
7	Gbamou	1803	Gbamou Gbampé	Chasseur	Wéya (Bowé)	Proximité du cours d'eaux Niè par suite de guerre tribale en provenance de Wéya.

8	Gbèlèye	1805	Mamy Zaoro Mènèwon	Cultivateur	Gampa (Libéria)	Fertilité du sol et rivière Gbolo
9	Béréгна	1810	Delamou Höwolo	Guerrier	Moussadou (Beyla)	Incompréhension avec ses parents et proximité du cours d'eau.
10	Dourapa	1819	Niamy Pé Mèï	Chasseur	Gbouna (Libéria)	Fertilité du sol et source d'eau Magbè
11	Péla	1830	Delamou Kwehiyanh Yalama	Guerrier	Moussadou (Beyla)	Existence du mont Gbolognéma pour combattre les envahisseurs
12	Tèyèhouan	1850	Hagbalamou Zouwoulou	Cultivateur	Sanokoli (Libéria)	Fertilité du sol et drain du bois vers N'Zéré.
13	Kéréma	1900	Gbélémou Kéremayakpa	Guerrier	Moussadou (Beyla)	A cause du cours d'eau Kèlen et pour voir de loin les ennemis
14	Nonah	1920	Hatö Nounamou	Guerrier	Nonah nord (Guécké)	Percussions de ses parents et passage de la route Pélé Diécké.
15	Manawi	1830	Gamamy Tée Louda	Chasseur	Gama Koni koni (Lola)	Passage route N'Zéré. Gboayila (Libéria)
16	Soh	1930	Gbilimou Ouou Gbona	Cultivateur	Ouézou	Fertilité du sol et passage de la route N'Zérékoré Péla.
17	Kilikpala	1930	Monèmou Yakpaoro Dawonwon	Cultivateur	Pela	Recherche domaine de culture.
18	Gbein	1930	Maomy Gnan Gon Epa	Chasseur	Diécké	Fertilité du sol et la chasse
19	Gööla	1940	Siamy Pé Gonlè	Piroguier	Gbouayila (Libéria)	Passage de la route N'Zéré. Gboayila (Libéria)
20	Yonsono	1945	Niamy Gadèi	Cultivateur	Ancien village Yonsono situé à 1 km de l'Est	Multiple décès à l'ancien village et à cause du passage de la route nationale N'Zérékoré - Diécké
21	Gomou	1947	Gomy Nyan Nana	Chasseur	Kpaala	Fertilité du sol et prière musulman
22	Samouta	1949	Tonamou Banan	Cultivateur	Ouézou	Incompréhension entre eux et leurs tuteurs d'Ouézou, retour à l'ancien site des ancêtres.

23	Gboïmou	1960	Balamou Gbéa	Cultivateur	Bèmèyé (Bètha)	Fertilité du sol et passage route Péla Diécké
24	Guèpa	1961	Mögoulou Gonoty	Cultivateur	Ancien village Guèpa situé à 1500m à l'Est de l'actuel	Proximité route N'Zérékoré Diécké
25	Tokpapa	1964	Gamy Cé Pé Missan	Chasseur	Gboua Gbalassono (Rép.Libéria)	Fertilité du sol et du passage de la route N'Zérékoré -Diécké
26	Lanai	1968	Somou Nyéréké	Cultivateur	Kéréma	Présence de la terre cultivable
27	Gbollola I					
28	Gbollola II					

A l'analyse du tableau, il ressort que les villages riverains à la FC de Diecké ont été fondés pour deux raisons essentielles : la chasse et l'agriculture.

Dans l'objectif de l'érection de la forêt classée en réserve de biosphère, la prise en compte d'une zone transition nécessite l'insertion d'autres agglomérations différentes de celles dont les terroirs sont contigus à la FC à une distance de plus ou moins 15 km qui dépendent aussi des ressources de la forêt.

Celle-ci a surtout grignoté les forêts limitrophes du domaine rural, en particulier celles voisine à la concession de la Société Guinéenne de Palmier à Huile et Hévéa (SOGUIPAH) au Sud du massif dans la sous-préfecture de Diécké le village illicite de Lowi et le village de Saoro.

La carte établie par la cellule du Système d'Information Géographique (SIG) sur base des photo-interprétation fait apparaître les deux (2) poches de pénétration agricole en périphérie de la forêt classée, à savoir celle de l'occupation illégale de Lowi (450 ha) qui est la plus vaste et la plus profonde d'entre elles et celle de Saoro (146,253 ha).

Ces constats ont été faits lors des études menées avec le projet d'appui à l'opérationnalisation du Corps Paramilitaire des Conservateurs de la Nature (PAOCPCN) avec le PARSS 3- Volet Environnement de UE-UNOPS.

### 3.2. Aspects démographiques.

La forêt classée de Diécké est entourée de deux (2) Préfectures (Yomou et N'Zérékoré) qui regroupent 84 517 habitants répartis entre quatre (4) Communes Rurales (CR) (Diécké, Bignamou, Péla et Bounouma) avec leur terroir directement contigu à la FC.

Les données démographiques actualisées du 31 décembre 2015 relatif au recensement général de la population et de l'habitat révèlent une population totale de 84.517 habitants dans les quatre Communes rurales riveraines de la forêt classée de Diecké.

Quant à la pression démographique, la Commune Rurale (CR) de Diécké est la plus peuplée avec une population de 31.799 habitants, soit 37,62% de la population totale, suivi de Bounouma : 21.988 habitants pour 26,01% du total d'habitants, de Pela 15 871 et 14 859 pour Bignamou riveraines à la fois aux FC de Diécké, de Banan sous la gestion du CFZ et des aires protégées du Mont Bigna, de la mare Yassata et de la chute de Tinzou sous gestion de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGPR).

Les populations des villages de Diécké, Guêpa, Nonah, Saoro, Gbèlèye et Yonsono exercent une forte pression sur les ressources fauniques dues d'une part de leur proximité par rapport à la forêt classée (moins d'1 Km) et d'autre part, la densité de la population.

Tableau N°4 : Données du Recensement Général de la population et de l'habitation suivant décret N° 229 du 31 décembre 2015

N°	Sous-préfectures	Hommes	Femmes	Totaux
1	Bounouma	10 672	11 316	21 988
2	Diecké	15 819	15 980	31 799
3	Pela	7 526	8 345	15 871
4	Bignamou	7 056	7 803	14 859
<b>Totaux</b>		<b>41 073</b>	<b>43 444</b>	<b>84 517</b>

### 3.3 Organisations sociales.

#### 3.3.1. Organisations traditionnelles ou coutumières et leurs rôles

Il existe dans les vingt-huit (28) villages des organisations qui sont plus coutumières. Ces institutions chargées de l'administration des villages s'inspirent des principes traditionnels de chaque village. Les Chefs de secteurs, Présidents des Conseils de Districts y sont présents et jouent un rôle prépondérant dans la vie sociale et administrative des villages, sous l'autorité traditionnelle du Conseil des Sages.

Du fait que la composition et le fonctionnement du bureau du conseil des Sages remontent aux origines même de chaque village, tous les pouvoirs coutumiers leurs permettent de résoudre la quasi-totalité des conflits familiaux et inter villages.

Parallèlement à ces structures traditionnelles, d'autres associations se forment sur la base du volontariat. Il s'agit d'associations traditionnelles d'entraide mutuelle au moment des travaux champêtres, de tontines qui regroupent les jeunes selon les sexes animent la vie sociale et quelque fois économique de chaque village. A côté de ces structures, on note également l'existence des Chefs de cultes, de chasseurs, de forgerons, de guerriers, des propriétaires terriens et de neveux exerçant des rôles définis.

En région forestière, chaque portion de terre appartient à une famille, celle dont les ancêtres ont abattu les arbres pour la première fois (droit de la hache). Elle peut prêter, bailler, vendre une partie de son domaine avec le consentement des autres membres de la famille. Ce mode de gestion est devenu source de plusieurs conflits vue la pression démographique et les besoins en terres agricoles grandissant dans une zone occupée par une industrie de promotion de cultures de rentes (palmier à huile et hévéa) qui compliquent la gestion rationnelle du terroir. Une collaboration active entre le CFZ et la SOGUIPAH pour une mise en œuvre d'un plan de gestion des terroirs riverains à la FC DE Diécké et de la concession agricole est une issue sur laquelle le PAG doit se pencher en faveur des mesures riveraines et pour la gestion des flux migratoires.



Les rôles que jouent les organisations coutumières sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°5 : Organisations coutumières et leurs rôles

N°	Organisations traditionnelles	Rôles
1	Chefs de culte	Chargés du tatouage des hommes et des femmes
2	Chasseurs	Chargés de ravitailler le village en protéine et la protection
3	Forgerons	Chargés de la fabrication du petit outillage agricole et objets de culte
4	Propriétaires terriens	Chargés de la gestion des terres
5	Sages	Chargés de résoudre les contentieux du village
6	Neveux	Chargés de la bénédiction du village et de la médiation
7	Accoucheuses traditionnelles	Chargées des accouchements

### 3.3.2. Valorisation du savoir traditionnel

Les gestionnaires se basent sur les pratiques traditionnelles, les interdits, les totems, le respect des lieux de cultes pour renforcer les règles de protection de la forêt. La zone riveraine compte environ (23) lieux de culte ; (15) forêts sacrées pour les hommes, (5) pour les femmes, avec (3) lieux de sacrifices. Comme figurant dans le tableau ci-après :

Tableau N°6 : lieux d'adoration, forêt sacrée et noms des lieux d'adoration à l'intérieur de la forêt

N°	Villages	Forêt sacrée femmes	Forêt sacrée hommes	Lieux de Sacrifice	Total
1	Manawi	-	1	-	1
2	Dourapa	-	1	-	1
3	Guepa	1	1	-	2
4	Gbein	-	1	-	1
5	Tokpapa	-	1	-	1
6	Diécké	1	1	1	3
7	Korohouon	-	-	1	1
8	Saoro	-	1	-	1
9	Nonah	-	1	-	1
10	Gbamou	1	1	1	3
11	Kilikpala	1	1	-	2
12	Péla	-	1	-	1
13	Tèyehoan	-	1	-	1
14	Gomou	1	1	-	2
15	Yonsono	-	1	-	1
16	Bounouma	-	1	-	1
Total		5	15	3	23

L'ensemble de ces espaces sacrés sont à l'intérieur de la Forêt Classée. La valorisation de ces savoirs faire traditionnelles en matière de conservation de la diversité biologique devra être prise en compte dans la mise en œuvre du PAG.

### 3.3.3. Organisation administrative moderne

Il existe dans chaque village des organisations administratives modernes (bureau du secteur ou du conseil de district). Ces institutions représentent le pouvoir administratif au niveau local. Ils gèrent non seulement tous les problèmes dépassant les compétences du pouvoir coutumier, mais aussi servent de pont de liaison entre les villages et la structure de la CR ou la Sous-Préfecture. C'est dans ce cadre qu'existe une relation de complémentarité et d'interdépendance entre les différentes organisations traditionnelles et l'administration.

A titre d'exemple : pour faire un tatouage dans un village, les Chefs de cultes saisissent le Chef de secteur qui à son tour transmet au district, et le district remonte au niveau de la CR et du Sous-Préfet pour une autorisation.

Parallèlement à ces activités, les associations et groupements d'intérêt économique viennent en appui à ces institutions pour le développement de leur localité. Suivant la décentralisation et l'administration du territoire en République de Guinée, il existe dans chacun des 28 villages des organisations modernes administratives (bureau du secteur ou du conseil de district). Ces institutions représentent le pouvoir administratif au niveau local. Ils gèrent non seulement tous les problèmes dépassant les compétences du pouvoir coutumier, mais aussi servent de pont de liaison entre les villages et la structure de la Commune Rurale/Sous-Préfecture.

C'est dans ce cadre qu'il existe une relation de complémentarité et d'interdépendance entre les différentes organisations traditionnelles et l'administration. A titre d'exemple : pour faire un tatouage dans un village, les Chefs de cultes saisissent le Chef de secteur qui à son tour transmet au district, et le district remonte au niveau de la CR et du Sous-Préfet pour une autorisation.

Tableau N°7 : Organisations administratives des communes riveraines, Districts et Secteurs riverains

Autour de la FC de Diécké on compte quatre (4) communes rurales, 16 districts et 19 secteurs qui relèvent des préfectures de Yomou et N'Zérékoré tous sous la tutelle de la région administrative de N'Zérékoré.

N°	Préfecture	Commune Rurale	Districts	Secteurs	Ethnies	
1	Yomou	Diécké	Diécké 1	Bagben, Goola, New Diecké, Horoya, Gbomey, Vea, Madina, Tokpapa, Gbein	Manons, Malinkés, Koniankés, Kpèlès, Peulhs, Kissiens, Konon, Soussous, Libérien, Ghanéen	
			Diécké 2			
			Guêpa			Manons et Peulhs
			Korohouan			Manon et Kpèlè
				Saoro	Kpèlè	
		Bignamou	Gbamou		Kpèlès, Malinkés, Koniankés	
		Pela	Nonah	Gboimou, Kilikpala	Kpèlès	
			Pela		Kpèlès, Konia, Manons, Peulh	
			Beregna		Kpèlès	
			Ouéta	SooH, Sokoly	Kpèlès	
2	N'Zérékoré	Bonouma	Bonouma Gbèlèye Dourapa Tèyehoan	Yonsono, Gôôla, Manawi, Gomou	Manon, Kpèlès, Koniankés	
			Kéréma	Lanai, Samouta	Kpèlè	

### 3.3.4. Aspects économiques

L'agriculture est l'activité dominante en guinée forestière. Elle est exercée par environ 85 % des personnes vivant en périphérie de la FC de Diecké. L'économie agricole marchande est en grande partie aux mains des résidents autochtones et allochtones. Les Kpèlès, les Mano, et les Koniankés exercent les activités de chasse, de pêche et de cultures vivrières de subsistance tant dis que les Peulhs, les Koniankés, les malinkés exercent le commerce divers avec l'approvisionnement de la zone en produits manufacturés.

Les populations en périphérie pratiquent de plus en plus le travail de la terre pour les cultures de rente, notamment le caféier, le cacaoyer, le palmier à huile et l'hévéa.

### 3.3.5. Agriculture, élevage et pêche

#### 3.3.5.1. Les cultures pérennes

La culture du café est la plus ancienne en Guinée forestière surtout autour du massif. Le verger vieillissant est de plus en plus remplacé par de nouvelles cultures de rente telles que l'hévéa et le palmier à huile. Le cacao s'est développé dans la sous-préfecture de Bounouma dans une bande de moins de 2 km de large autour de la FC. La surface et la production annuelle n'ont pas été estimées ainsi que le nombre de producteurs agricoles du cacao de la zone.

Les plantations industrielles d'hévéa et du palmier sélectionnées quant à elles, ont été introduites dès 1987 à Diécké, sur le complexe agro-industriel de la société guinéenne de palmiers à huile et d'hévéa (SOGUIPAH) sous tutelle du Ministère de l'Agriculture. Elles occupent l'ensemble de la concession agricole installée à proximité de la forêt dans les sous-préfectures de Diécké et Bignamou. L'approche de promotion des plantations familiales adoptée par l'unité agro-industrielle a permis de créer des petites et moyennes plantations privées (plantations villageoises) dans les sous-préfectures de Bounouma, Pella avec une expansion dans les terroirs de la Guinée forestière. Il est reconnu que les plantations installées en dehors de la concession de la SOGUIPAH bénéficient moins d'encadrement des services agricoles. Les superficies des plantations industrielles et familiales du pôle agro-industriel s'élèvent à environ 12.000 ha.

Les surfaces occupées par le palmier sont estimées à 32,25 % soit 3 870 ha et la production est estimée à 10 130 tonnes/an.

La synergie d'action entre les services agricoles, SOGUIPAH et le CFZ pourra contribuer à la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et sa diversité biologique dans la mise en œuvre du PAG.

#### 3.3.5.2. Cultures vivrières

La culture vivrière dominante est le riz. Chez les autochtones, la riziculture pluviale domine bien que dans la zone de Diécké et Bignamou la quasi-totalité des terres sont occupées par les plantations familiales.

La pratique de la riziculture de bas-fonds aménagés par l'approche complexe bas-fond de la SOGUIPAH est par endroit abandonnée. Les Koniankés, Kissiens, les travailleurs de la SOGUIPAH et certaines populations locales pratiquent de plus en plus cette riziculture de bas-fonds.

La banane plantain et le Gingembre sont aussi très répandue, étant une composante essentielle du système pionnier de mise en place de la cacaoyère et de l'élimination des vieilles plantations de café dans la zone de Bounouma.

Le manioc, le taro, la patate, les fruits comme l'ananas, les agrumes sont en association dans les plantations.

### 3.3.5.3. Elevage

Cette activité a été longtemps cantonnée à l'élevage traditionnel des petits ruminants (ovins, caprins) et de la volaille, dans quelques rares cas de bovins dans le village de Pela. Avec l'appui des projets de développement, des initiatives pour la promotion de l'élevage de porcins et la pisciculture en guinée forestière se poursuivent.

Depuis 2019, les appuis des partenaires, notamment l'Union Européenne à travers l'UNOPS, ont permis de mettre en œuvre quelques micro-projets d'élevage de porcs dans les villages riverains de Kéréma et Saoro dans l'objectif de pallier la forte demande en protéines animales de la zone riveraine et à la promotion d'alternatives aux pressions sur les ressources de la FC de Diecké. Ces initiatives méritent d'être élargies vu la demande en sources de protéine qui demeure toujours croissante.

### 3.3.5.4. La pêche traditionnelle

Elle est restée traditionnelle à la ligne et à la nasse et pratiquée sur les cours d'eau en forêt notamment Gbin et Nièn, régulièrement et individuellement par les hommes et collectivement par les femmes en saison sèche.

Dans les marigots en cours d'assèchement, la pêche au filet en eau douce est une pratique qui revêt un caractère coutumier mais non durable en matière de gestion de la pêche en FC.

La gestion des activités de pêche sur les portions des plans d'eau faisant partie intégrante de la FC de Diecké, n'a pas encore été prise en compte dans les programmes de gestion des aires protégées du CFZ. Elle devrait être développée dans ce PAG pour une rationalisation des ressources halieutiques. (Cas des limites naturelles avec le lit des cours d'eau). Je propose qu'on traite directement ici, comme vous l'avez dit, ces activités de la pêche. C'est à dire, il est préférable que vous développiez ici la façon dont vous pensez cette pêche se fera dans la réserve de Diecké au lieu de mettre cela au futur.

La promotion de la pisciculture dans la zone riveraine de la FC de Diécké notamment par la SOGUI-PAH est porteuse et contribue à l'approvisionnement limité des populations à une source de protéine halieutique et générateur de revenu des ménages. Les études socioéconomiques réalisées en 2009 ont dénombré : (7) étangs piscicoles à Kerema, (12) à Nonah, (2) à Péla, (5) à Ouéta. Cette initiative est à soutenir en matière d'activités génératrices de revenu respectueuse de l'environnement.

### 3.4. Agro-industries

Le Gouvernement de la République de Guinée a décidé de lancer en 1986, un vaste programme agro-industriel comportant d'une part la mise en place de filières modernes de production de caoutchouc et d'huile de palme, et d'autres parts diverses actions d'accompagnement visant à une mise en valeur globale et intégrée dans l'environnement des zones du Gbeinson et du Niékore en Guinée Forestière. La maîtrise d'ouvrage du programme a été confiée à la Société Guinéenne de palmier à huile et d'hévéa, créée en 1987 sous la forme d'une Société Anonyme de droit guinéen au capital entièrement détenu par l'Etat guinéen et dont la gestion est de type privé sous tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Le capital de la société est entièrement souscrit par l'Etat qui avait conclu une convention générale d'assistance technique avec SOCFINCOFRANCE afin de réaliser et de gérer pour le compte et au mieux des intérêts de la SOGUIPAH, le programme agro-industriel de palmier à huile et d'hévéa. Alors, la République de Guinée et la SOGUIPAH ont signé en 1990 une convention relative au programme de plantations familiales de palmier à huile et d'hévéas. Par cette convention, l'Etat donne à la SOGUIPAH le mandat d'encadrement des plantations familiales, en conformité avec les dispositions relatives au fonds de développement des plantations familiales de palmiers et d'hévéas (FDPH). Elle emploie à ce jour 4 837 travailleurs dont 1 725 femmes

### 3.5. Exploitation forestière

#### 3.5.1. Produits forestiers non ligneux

L'approvisionnement en produits d'origine végétale à des fins d'autoconsommation (lianes, rotin, raphia, fruits, écorces) pour l'artisanat, l'alimentation et la pharmacopée se fait essentiellement à partir de la forêt classée de Diécké et peu dans les jachères des terroirs villageois. Parmi ces plantes utiles, certaines représentent pour eux une source de revenus, soit par des ventes au sein de leurs communautés, surtout pour le ravitaillement des marchés urbains / régionaux et sous régionaux : fruits comestibles *Piper guineensis*, du makoré, *Tieghemella heckelii*, *Garcinia kola*, *Ricinodendron heudelotii*, *Beilschmiedia mannii*, *Cola heudelotis*, et de biens d'autres espèces forestières ; plantes médicinales telles que le *Mammea africana*, le *Rauvolfia vomitoria*, *Apocynaceae*) fortement prisées dans la localité; rachis de feuille de palmier raphia, feuilles tressées en papos pour la construction, mortiers en bois de framiré, d'iroko, etc. et pilons pour la cuisine, feuilles de *Thaumatococcus daniellii* et *Mitragyna stupilosa* pour les emballages de la cola, tiges de rotin, de bambou de chine, de raphia, cure-dent racine de *Garcinia kola* et *Garcinia afzelii*.

Depuis un certain temps, des échanges sur les possibilités d'exploitation du fruit de *Thaumatococcus daniellii* dans les forêts classées de Ziama et de Diécké pour des fins industrielles ont été faite avec les institutions Ivoiriennes mais le projet n'a plus vue jour. Pour les espèces ayant une valeur d'usage importante comme le raphia, le *Piper guineensis*, le *Xylopi*, le *Bielchsmiedia manii*,... des essais de plantation et de protection doivent être entrepris en forêt classée ainsi que dans les terroirs villageois l'image des plantations de kolatiers.

### 3.5.2. Bois-énergie

Les difficultés d'approvisionnement en bois de chauffe deviens de plus en plus accrues dans la zone urbaine de N'Zérékoré. Les jachères satisfaisant à peine les populations rurales, et des sous-produits du bois de l'hévéa approvisionnent le centre agroindustriel de Diécké. L'abondance et la qualité de bois morts avait permis l'installation de charbonniers tout le long de la zone riveraine. La carbonisation est devenue une activité lucrative et menaçante de la FC.

Le manque de traitement sylvicole des plantations forestières en FC a eu pour conséquence la mort sur pied des arbres de Terminalia Sp dans les zones de Gomou, Gbèlèye, Yonssonon à proximité de la ville de N'Zérékoré. Cette situation suscite une pression des bucherons sur la forêt pour l'approvisionnement des boulangeries de la ville de la même ville. Des mesures pour la sauvegarde des peuplements artificiels et des études sur les besoins et possibilités d'approvisionnement de la ville de N'Zérékoré en bois-énergie doivent être une préoccupation du secteur forestier.

### 3.5.3. Bois d'œuvre

L'exploitation forestière et l'industrie du bois sont bien implantées dans la région. Le domaine rural en périphérie de la FC de Diécké fait non seulement parti de la concession de l'entreprise "Forêt Forte" mais est aussi occupé par les exploitants artisanaux gérés par les sections préfectorales des eaux et forêts, services déconcentrés de la direction nationale des Eaux et Forêts. Cette exploitation artisanale est surtout destinée à la consommation locale du bois.

La seule unité industrielle du bois dans la région est l'entreprise "Forêt Forte", une filiale de Goujy Corporation implantée depuis 2002.

S'agissant de l'exploitation de bois d'œuvre en forêt classée, aucune opération n'a été envisagée depuis les années 1970, période où l'exploitation a eu lieu dans la forêt classée de Diecké pour l'approvisionnement de l'ancienne usine de sciage et de contreplaqué.

### 3.6. Ressources cynégétiques

La chasse est la plus grande menace pour la Forêt Classée. Elle est pratiquée localement pour la subsistance des populations ainsi que pour la commercialisation vers les chefs lieu des CR riveraines que vers la ville de N'Zérékoré. Les informations sur des prélèvements annuels des chasseurs en FC n'ont jamais fait l'objet d'étude ni d'estimation. Suivant les observations, les gibiers les plus fréquemment chassés sont des rongeurs, aulacodes, Atherure, rats de Gambie, singes et les céphalophes; reflet de l'appauvrissement en faune des terroirs villageois.

L'activité agroindustrielle de la SOGUIPAH, plus ou moins au ralentie depuis 2017, favorise la pression sur les ressources de la FC et constitue une menace car elle continue d'attirer des populations en quête d'opportunités économiques. Mais des chiffres fiables sur l'ampleur des activités (nombre de personnes impliquées, retombées économiques) ne sont pas disponibles.

### 3.7. L'habitation

Les ménages ont des maisons en dur, semi dur et en banco. Pour la couvraison ils prélèvent les perches. Cela justifie leur recours régulier aux ressources forestières de la Réserve pour la construction de leurs maisons.

### 3.8. La communication

Il existe une large couverture radio autour de la FC de Diécké. En plus de la radio nationale (Radio Télévision Guinéenne-RTG) et de la radio rurale, on note des radios privées à Diecké, Yomou, FFM liberté, Espace FM, Baobab FM, Pacifique FM ; Dioma FM à N'Zérékoré;

Quant aux réseaux téléphoniques, la totalité des sous-préfectures riveraines de la FC bénéficient de la couverture de réseaux de téléphonie mobile de la guinée et du Liberia (Orange, MTN, Celcom ; lonestar). Cette couverture qui s'étend par endroits à l'intérieur de la FC, favorise un système d'alerte pour les braconniers, exige une adaptation régulière de la stratégie de surveillance et aide à la communication avec les partenaires de FDA du Liberia dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord bilatérale.

Toute fois, l'élaboration d'une stratégie de communication pour la promotion de l'éducation environnementale en diversifiant ses canaux et ses cibles viendra conforter le système.



## 3.9. Logistique et infrastructures

### 3.9.1. Voies de communication (routes, pistes)

La Zone riveraine dispose d'un vaste réseau de voies d'accès mais le réseau routier autour de la FC de Diécké est en mauvais état.

Les quelques routes « praticables » ne le sont pour les véhicules qu'en saison sèche, et même en cette saison les déplacements en véhicule se font avec beaucoup de difficultés. Le moyen de déplacement préféré, et le plus adapté à l'état des routes, est la moto.

Les principales routes sont :

- la route dénommée 43 qui part de N'Zérékoré- Liberia via la ville de Diécké et qui traverse la forêt classée au Nord-Est en passant par la CR de Bounouma ;
- au nord – ouest la route N'Zérékoré - Yomou prolongement de la Nationale N°1 via la CR de Pela ;
- la route Pela-Diécké qui longe la FC au sud traverse le village de Gbamou la sous-préfecture de Bignamou.

Les pistes qui partent de N'Zérékoré Tehehoun- Gomou qui joint la route 43 à Gbèlèye, celle qui part de N'Zérékoré-Kerema pour le campement de Laine, de Bounouma Liberia passant par Kpao, Manawi, Durapah Gosopah, qui longe la FC à l'Est. ; une autre du carrefour du site touristique TANTAN au Liberia passant par Guêpa sont généralement utilisées par les exploitants des produits forestiers non ligneux commercialisés au marché de N'Zérékoré ainsi que les trafiquants de vin de canne à sucre (Kinzus) produits au Liberia. De nombreux sentiers faits à la main pour la circulation des motos donnent accès à la FC par les terroirs agricoles contigus. Entretien tant bien que mal pour la traite du riz et d'autres spéculations de rentes pour l'évacuation des productions agricoles.

### 3.9.2. Infrastructures de gestion de la Forêt classée

Dans le but d'améliorer les conditions de surveillance, la forêt classée de Diécké a bénéficié de la construction de huit postes de surveillance et un bureau pour l'antenne depuis 2001. Il convient de faire des extensions compte tenu du nombre des gardes nouvellement mutés dans le cadre du renforcement des capacités de surveillance.

La forêt classée de Diécké dispose de 8 postes de surveillance prévus pour 2 surveillants par poste construits dans les années 2000.

## 3.10. ENVIRONNEMENT CULTUREL

### 3.10.1. Valeur sociale et culturelle

Les populations périphériques s'identifient à leur forêt et sont fières d'être appelées « forestières », propriétaires d'une belle forêt complètement distincte des autres qui l'entourent. Les riverains soutiennent la protection de cette forêt car ils y exercent les pratiques et rites réguliers notamment :

- L'initiation : dans tous les villages riverains l'initiation des jeunes est obligatoire au risque de se faire rejeter par la société.
- L'adoration : zones et montagnes sacrées et adorées.

Les principales religions sont : l'Animisme (majoritaire), le Christianisme et l'Islam.

### 3.10.2. Valeur d'existence



*La forêt secondaire parsemée de l'hévéa et des palmiers à huile*

De l'avis des communautés riveraines, la forêt classée de Diécké est un patrimoine commun légué par leurs ancêtres qui mérite une conservation pour la perpétuation de son influence en faveur des générations à venir. Elles conviennent toutes des biens faits de la FC qui selon elles, est la seule réserve forestière entourée des vastes plantations d'hévéa et de palmier promues par la SOGUIPAH.

## 3.11. PARTENAIRES PRIVÉS ET PUBLICS

Il faut noter que 33 partenaires dont 28 privés et 5 publics sont intervenus dans le cadre du développement socio-économique de 25 villages riverains de la forêt classée de Diécké. Ces interventions ont été axées dans les domaines d'infrastructures scolaires et sanitaires, d'approvisionnement en eau potable, des latrines, du centre d'alphabétisation, etc.....

Notons qu'en 2019, l'Union Européenne et son partenaire UNOPS viennent d'appuyer les groupements villageois dans l'élevage des porcs dans les villages de Saoro et Kéréma.

Ces réalisations concrétisent l'axe de collaboration entre ces institutions.

Tableau N°8 : Partenaires publics et privés et leurs réalisations

Villages	Partenaires	Publique	Privée	Année	Réalisations
Yonsono	Projet riz		+	1998	Aménagement des bas-fonds
	GTZ		+	2.000	Aménagement des bas-fonds
Dieké	Plan Guinée		+	2.006	Construction d'un lycée
	SOGUIPAH	+		1.989	Plantation familiale
	Mutuel santé		+	2.003	Appui à la santé communautaire
	Crédit rural		+	1.995	Micro- crédit
	Méthodiste		+	1994	Construction centre médicale + école
	SNAPE	+		2006	Implantation de 3 forages
	MSF		+	2007	Prise de contact
Tokpapa	SOGUIPAH	+		1983	Plantation familiale
	HCR	+		1993	Implantation d'un forage
Gbein	SOGUIPAH	+		1988	Plantation familiale
	SNAPE	+		2007	Implantation d'un forage
Guêpa	SOGUIPAH				Plantation familiale
	PAM		+	2005	Cantine scolaire
	SNAPE	+		2007	Implantation d'un forage
	Mutuel santé		+	2006	Appui à la santé communautaire
Dourapa	Guinée minérale		+	2006	Appui à la santé communautaire
	SNAPE/HCR	+	+	1996	Implantation de 2 forages + 2 latrines
	MSF/B		+	1996	implantation de 1 poste de santé, 3 latrines 1 puits amélioré + 1 hangar.
Goola	HCR		+	1996	Implantation d'un forage
Manawi	HCR		+	1992	Implantation d'un puits amélioré

Tèyehoan	IRC		+	2006	Implantation de 2 puits busés
	Plan Guinée		+	2007	Projet de construction d'une école
Gbèlèye	HCR		+	1992	Implantation d'un forage
	Plan Guinée		+	2004	Implantation d'un hangar
	GTZ/PGRR		+	2000	Construction 1 école et 1 puits busé
	PAM		+	2007	Installation d'une cantine scolaire
	CICR	-	+	2004	Implantation d'un forage
	AMA	+	-	2005	Implantation de 2 puits busés
Bounouma	PACV	+	-	2007	Construction 1 école de 4 classes, 3 latrines 1 magasin et 1 bureau
	IRC	-	+	2007	Formation
	INADER/ PRIDE GUINEE	-	+	2007	Création d'un centre d'alphabétisation et appui conseil
	BAD	-	+	1998	Const. Ecole de 4 classes 1 direction et 3 latrines
	HCR	+	-	1994	Implantation de 4 forages
Korohouan	SOGUIPAH	+	-	1989	Réalisation Plantation Palmier et Hévéa
	PACV	+	-	2006	Diagnostic Participatif (D P)
	SNAPE	+	-	2006	Réalisation latrine
	SMG		+	2002	Réalisation d'un puit amélioré
	GTZ		+	1996	Gestion Forêts Classées
	PAM		+	2006	Cantines scolaires
Saoro	SOGUIPAH	+		1992	Plantation familiale palmiers-hévéas
	PAM		+	2006	Cantine scolaire
	PAIB	+		1997	Construction postes de santé
	SNAPE	+		1991- 2006	Implantation forages et latrines
	CIDR		+	2004	Mutuelle de santé
	CICR		+	2004	Réalisation forages
	ADRA		+	1997	Construction écoles, un puits busé et trois latrines
Gbamou	ADRA		+	2004	Ecoles 3 classes et 1 magasin

	AMA		+	1997	Réalisation de trois (3) puits améliorés
	RC2	+		1987	Plantation café
	ARC		+	2007	Formation éducation
	Plan Guinée		+	2007	DPC (Diagnostic Participatif Communautaire)
	SOGUIPAH	+		1992-2003	Plantation familiale et aménagement bas-fond
	CFZ	+		1999	Construction postes de santé, une école, 3 latrines et un puit amélioré
Gboïmou	IRC		+	2000-2004	Réalisation d'un puit et construction d'un bâtiment de deux classes
	SNAPE	+		2004	Réalisation d'un forage
Nonah	IRC		+	2005	Construction maisons d'accouchement
	PACV	+		2004	Construction d'un bâtiment de 3 classes
	SMG		+	2000	Construction logement Enseignants
	SNAPE	+	-	2003	Réalisation 2 forages et 5 latrines
	HCR	-	+	1995-2004	Réalisation forages, création terrain foot ball
	FAO	+	-	2002	Construction étangs piscicoles
	RC2	+	-	1993	Fournitures plants sélectionnés café
	ACT	-	+	2003	Plantation palmiers
	GTZ	+	-	1993	Saponification
	PAM	-	+	2005	Cantines scolaires
	PPGF	+	-	2005	Réalisation étangs piscicoles
Kilikpala	PDRI/GF	+	-	1999	Aménagement bas-fond
	SNAPE	+	-	2003	Forages et 3 latrines
	FAO	+	-	1999	3 étangs piscicoles
Péla	PACV	+	-	2004-2007	Construction écoles 3 classes, d'un bâtiment collège, un bâtiment école primaire et latrines
	A CF	-	+	2006	Aménagement bas-fond, fourniture semences de riz et articles de travail
	ARC	-	+	2007	Fourniture machines à coudre, matériels menuiserie et 2 moteurs pour coiffeuse
	HCR	-	+	2004	Rénovation postes de santé, fourniture lits et produits
	PDRI/GF	+	-	1999	Aménagement bas-fond
	SNAPE	+	-	2003	3 forages et 12 latrines
	AFD	+	-	-	Construction magasins stockage, produits agricoles
Bérégna	ADRA		+	1996	Construction 1 école de 3 classes

	SNAPE	+		2003	Création d'un point d'eaux (forage)
	Forêt Forte		+	2007	Construction de 5 logements pour enseignants
	AMA		+	1997	Construction de 2 puits busés
	PACV	+		2007	Construction postes de santé
	PAM		+	2006	Cantines scolaires
Soh	SNAPE	+		2005	Construction d'un point d'eaux et de 3 latrines
	PAM		+	2005	Cantines scolaires
	Forêt Forte		+	2007	Route
Ouéta	Corps de la paix		+	1998	construction d'un poste santé
	ADRA		+	2005	Construction logement Enseignants
	SMG		+	2002	Construction d'un poste santé
	SNAPE	+		2002	Construction forages
	Forêt forte		+	2003	Construction d'un bâtiment de 3 classes
	HCR		+	1990	Construction de 3 puits busés
Sokoly					Pas de partenaire
Samouta	SNAPE	+		2002	Implantation d'un forage
	HCR		+	1998	Création d'un puits busé
Kéréma	Plan Guinée		+	1998	Construction d'un poste de santé
	BAD		+	2004	Construction d'une école de 3 classes et latrines
	HCR		+	1996	Implantation d'un forage
	OCPH		+	1992	Construction une école de 3 classes et d'un jardin d'enfant
	PDPF	+		1999	Construction d'un centre d'alphabétisation
	SNAPE	+		2006	Implantation de 2 forages et 5 latrine

## CHAPITRE IV : CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS

### 4.1. CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique applicable à l'aménagement et à la gestion des aires protégées et de leurs ressources englobe les textes juridiques nationaux (textes législatifs et réglementaires) et les textes juridiques sous régionaux, régionaux et internationaux conclus sous forme d'accords multilatéraux auxquels la Guinée est partie.

#### 4.1.1. Textes Juridiques sous régionaux, régionaux et internationaux

Pour une intégration des efforts dans le cadre d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, la République de Guinée a souscrit aussi bien au niveau sous régional, régional et international à plusieurs engagements sous forme d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Ces AME portent soit sur l'utilisation des ressources communes à deux ou plusieurs États (fleuves ou lacs), soit sur l'utilisation des ressources naturelles sortant des juridictions des pays (océans, faune, flore espace extra atmosphérique), soit sur des problèmes complexes de pollution s'étendant au-delà des frontières. Au nombre des AME dont les dispositions peuvent s'appliquer à l'aménagement et la gestion de la RBZ on peut citer :

- **La Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles** adoptée le 15 août 1968 à Alger (Algérie), cette convention est entrée en vigueur le 16 juin 1969. La République de Guinée en est Partie contractante depuis le 12 décembre 1989. Son objectif est d'améliorer la protection de l'environnement, promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, harmoniser et coordonner les politiques dans ces domaines.
- **La Convention sur les Criquets Migrateurs** adoptée le 25 mai 1962 à Kano (Nigeria), cette convention est entrée en vigueur le 13 avril 1963. La République de Guinée est Partie depuis le 28 mai 1963.
- **Le cadre communautaire de la CEDEAO**, La politique nationale en matière d'environnement s'intègre dorénavant d'une part dans un cadre communautaire sous régional CEDEAO et d'autre part, dans les politiques d'intégration de l'Union Africaine (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique - NE-PAD). Signée à Rio en juin 1992, la Guinée l'a ratifiée le 7 mai 1993. Elle a pour objectifs la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.
- **Le Protocole de Cartagena sur la prévention des Risques Biotechnologiques**, ce protocole a été adopté le 29 janvier 2000 et la Guinée la ratifié en 2005. Son objectif est de protéger la diversité biologique et l'environnement ainsi que la santé humaine et animale des risques éventuels qui peuvent résulter de la manipulation et de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés issus de la biotechnologie moderne. Il instaure une procédure d'accord préalable en toute connaissance de cause afin de garantir que les pays disposent des informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées avant d'autoriser toute importation, manipulation et/ou utilisation des organismes génétiquement modifiés sur leur territoire national.

- **Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation**, signé le 09 décembre 2011, la Guinée est Partie contractante depuis le 05 janvier 2015. Ce protocole s'applique aux ressources génétiques qui relèvent des dispositions de l'article 15 de la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'aux avantages découlant de l'utilisation de ces ressources. Ce protocole s'applique également aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et aux avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances.
- **La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**, ratifiée par la Guinée le 7 mai 1993, elle a pour objectif de régler les niveaux de concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère de façon à éviter la provocation du changement climatique à un niveau qui pourrait empêcher le développement économique durable ou compromettre les initiatives de production alimentaire.
- **Le Protocole de Kyoto**, ratifiée par la Guinée le 25 octobre 2005 et promulguée le 5 décembre 2007. Il vise à réduire entre 2008 et 2012, d'au moins 5% les émissions des six GES par rapport au niveau de 1990. Ces gaz sont le dioxyde carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones (CFC).
- **La Convention sur la lutte contre la Désertification**, la Guinée est partie depuis le 19 avril 1997. Son objectif est de lutter contre la désertification et de veiller à atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux appuyés par des arrangements internationaux de coopération, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme d'Action21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées.
- **La Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington**, Elle est entrée en vigueur en 1975 et la Guinée y a adhéré en 1981. Cette Convention a pour objet de contrôler et de réglementer le commerce des spécimens de plantes et d'animaux en voie de disparition en ce qui concerne leur importation, exportation, réexportation et introduction.
- **La Convention sur les Zones Humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)** La Guinée est Partie contractante depuis le 24 septembre 1992. Cette Convention a pour objectif d'arrêter l'empiètement progressif et la perte des zones humides pour le présent et le futur, tout en reconnaissant les rôles fondamentaux des zones humides et leur valeur économique, culturelle, scientifique et de loisir.



- **La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn**, La Guinée est Partie à cette Convention depuis le 24 septembre 1992. Son objectif est de promouvoir la conservation des espèces migratrices et leurs habitats naturels. Les activités menées.
- **La Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel**, Son objectif est de reconnaître certains lieux, naturels ou culturels, comme des sites d'une importance suffisante pour que la communauté internationale dans son ensemble en assume la responsabilité. La Convention a pour but d'identifier, de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de transmettre aux générations futures le patrimoine culturel et naturel qui est considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. La Guinée en est Partie contractante depuis le 18 juin 1979.
- **L'Union Internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources naturelles (UICN)**. La Guinée a ratifié l'UICN en le 24 septembre 1992. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. Elle vise comme objectif :
  - Garantir la conservation de la nature et, en particulier, de la diversité biologique, en tant que fondement essentiel de l'avenir ;
  - Lorsque les ressources naturelles de la planète sont utilisées, garantir que cette utilisation soit rationnelle, équitable et durable ;
  - Orienter le développement des communautés humaines vers des modes de vie qui soient à la fois de qualité et en harmonie durable avec les autres éléments de la biosphère
- **Les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies Adoptés en 2000.**

#### 4.1.2. Cadre juridique national

En Guinée, la base légale de la protection de l'environnement trouve son fondement dans la constitution qui consacre quatre (4) articles à ce sujet :

- **L'Article 16 stipule que « toute personne a droit à un environnement sain et durable et a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement » ;**

- **L'Article 17 précise que « le transit, l'importation, le stockage, le déversement sur le territoire national des déchets toxiques ou polluants et tout accord y relatif constituent un crime contre la nation... » ;**

- **L'Article 21 indique que « le Peuple de Guinée...a un droit imprescriptible sur ses richesses. Celles-ci doivent profiter de manière équitable à tous les guinéens. Il a droit à la préservation de son patrimoine, de sa culture et de son environnement » ;**

- l'article 119 selon lequel « Il y a haute trahison lorsque le Président de la République est reconnu auteur, coauteur ou complice d'actes attentatoires au maintien d'un environnement sain, durable et favorable au développement ».

- **Code de Protection et de mise en valeur de l'Environnement**, le code de l'environnement promulgué par la Loi Ordinaire L/2019/0034/AN du 04 Juillet 2019 Portant Code de l'environnement de la République de Guinée prescrit une gestion rationnelle de la faune et de la flore en vue de préserver les espèces animales et végétales, leur patrimoine génétique et leurs milieux naturels. A cet effet, toutes activités susceptibles de les affecter sont soit interdites, soit réglementées. Il établit le principe d'une protection particulière et stricte du patrimoine forestier et faunique national dans l'intérêt des générations présentes et futures.

- • **Loi L/95/51/CTRN du 29 août 1995 portant Code Pastoral**, l'article 70 de cette Loi indique que toute exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales doit prendre en considération la nécessité de protéger l'environnement.

- **Loi L/95/046/CTRN du 29 août 1995 portant Code de l'Élevage et des Produits Animaux** Cette législation contient des dispositions concernant les aliments et fourrages des animaux qui ne peuvent être importés qu'après autorisation du Ministre de l'Élevage suite à un contrôle de conformité exercé par un laboratoire agréé et une consultation technique. L'article 2 de cette Loi vise:

- l'amélioration des productions animales et l'alimentation animale ;
- la reproduction ;
- la circulation des animaux ;
- la surveillance de la santé et la sauvegarde de l'environnement naturel des animaux ;
- l'hygiène, le contrôle et l'inspection sanitaire et qualitative des produits issus des animaux, en particulier quand ils sont destinés à l'alimentation humaine ou animale.

Les importations et les exportations d'animaux sont subordonnées à l'obtention d'un certificat de contrôle sanitaire soit du pays d'origine, soit du pays destinataire selon le cas.

La Loi régit par ailleurs l'exercice de la profession vétérinaire qui recouvre entre autres, le contrôle sanitaire et les inspections sanitaires et de salubrité des animaux, des produits animaux, ainsi que des établissements de collecte, de stockage, de transformation et de commercialisation de ces produits.

- **Loi L/97/021/AN du 19 juin 1997 portant code de la santé**, cette loi renferme des dispositions qui sont en relation avec la biotechnologie et la biosécurité. Ainsi, concernant l'usage des pesticides dans la lutte anti-vectorielle, elle interdit tout pesticide pour lequel toutes les utilisations homologuées sont prohibées par les services de santé et de l'environnement. Elle traite aussi de l'hygiène alimentaire, de l'hygiène des établissements d'alimentation et de l'hygiène des denrées alimentaires. Elle se réfère aux normes du codex alimentaire de l'OMS/FAO pour l'emballage et la conservation des viandes, des volailles et des œufs. L'importation d'aliments d'origine animale ou végétale requiert quant à elle, l'autorisation et le contrôle des autorités compétentes. Les aliments non traditionnels obtenus à partir de matières animales ou végétales ou des produits alimentaires

---

comme les farines, levures, isolats de protéine ne peuvent être vendus qu'après avis des Ministres chargés de la santé publique, de l'élevage et de l'agriculture. Un contrôle sanitaire des frontières est institué par le code de la santé publique pour prévenir l'introduction en Guinée ou la propagation des maladies à l'étranger au moyen des animaux, des marchandises infectées ou présumées telles.

- **La Loi L/2017/060/AN du 12 décembre 2017 portant code Forestier**, la Code Forestier en son article 69 stipule que les forêts sacrées et les zones boisées mises en défens par les communautés rurales sont gérées et exploitées conformément aux us et coutumes de ces communautés. Toutefois, dans un cadre de gestion durable de ces forêts, l'exploitation des produits peut se faire conformément aux prescriptions des plans d'aménagement forestiers, de gestion et d'opérations simplifiées.
- **La Loi L97/038/AN du 9 Décembre Adoptant et promulguant le Code de Protection de la faune sauvage et Règlementation de la Chasse**, Ce code en son titre I, chapitre II stipule à l'article 3, alinéa 1er que la faune sauvage constitue un patrimoine d'intérêt général. Sont ainsi reconnus l'intérêt économique, alimentaire et social, ainsi que sa valeur scientifique, esthétique, récréative et Éducative. L'alinéa 3 du même article dispose entre autres que la préservation de la faune sauvage est assurée par tous moyens appropriés, y compris la protection des milieux et des espèces végétales qui lui sont nécessaires. A l'article 5, le Code de Protection de la faune sauvage et Règlementation de la Chasse rappelle que la préservation, le maintien ou le rétablissement d'une diversité suffisante de milieux et d'habitats indispensables à la vie sauvage est également une obligation nationale et pour ce là, des mesures particulières de protection des biotopes peuvent être appliquées sur une partie du territoire national chaque fois que l'état de certaines espèces animales le justifie.

Le Code de Protection de la faune sauvage et Règlementation de la Chasse traite de la protection des milieux (parcs, réserves et zones de chasse) au niveau de son titre deuxième. Il déclare que, en vue d'assurer la conservation et la gestion de la faune, il peut être créé sur le territoire de la République de Guinée des parcs nationaux, des Réserves naturelles intégrales, des Réserves naturelles gérées, des Réserves spéciales ou Sanctuaires de faune, des zones d'intérêt cynégétique, des zones de chasse (article 10).

A l'article 11, il indique, que les Parcs nationaux, les Réserves naturelles intégrales, les Réserves naturelles gérées, les Réserves spéciales ou Sanctuaires de faune et les zones d'intérêt cynégétique sont placés sous le contrôle de l'Etat, exercé par l'intermédiaire de l'autorité ministérielle chargée de la chasse. Leurs limites ne peuvent être changées, ni aucune partie en être aliénée, sauf par l'autorité compétente et dans les formes légales.

Pour plus de précision, les articles 12, 13 et 14 du code de Protection de la faune sauvage et Règlementation de la Chasse, disposent entre autres que, les parcs nationaux sont des aires préservées pour la protection, la conservation, l'évolution naturelle de la vie animale sauvage. Pour les parcs nationaux situés en bordure de mer, la partie maritime appartenant à l'écosystème protégé peut également être classée en Parc national et indique que Les Parcs nationaux sont créés par décret, sur proposition de l'autorité ministérielle chargée de la chasse et sur rapport conjoint des autorités ministérielles concernées. La même procédure est suivie pour toute modification éventuelle.

- **Ordonnance N°091/PRG/90 portant Régime financier et fiscal des Communautés Rurales de Développement (CRD).** C'est un texte de 4 Chapitres, 6 sections et 109 Articles. L'article 5 du Chapitre I (Fiscalité) de la Section I (Généralités) attribue les impôts directs, les taxes assimilées, les taxes diverses et les revenus du domaine aux C.R.D. Le revenu du domaine est composé entre autres des redevances des mines et carrières, des redevances forestières et de chasse. Selon l'article 6, les impôts, taxes et redevances attribués au CRD sont entièrement perçus à leur profit. Les dispositions de ces 2 articles indiquent bien que l'exploitation des ressources forestières et des carrières des terroirs des populations doit leur profiter.
- **Le code des collectivités locales en République de Guinée,** il traite de la protection de l'environnement en son article 16. Il renvoie au code de l'environnement pour la conduite des opérations minières de manière à assurer la protection de l'environnement. Il est spécifié que les entreprises minières doivent prendre les mesures nécessaires à la prévention de la pollution, aux traitements des déchets, émanations des effluents et à la préservation du patrimoine forestier et des ressources en eau. Malgré toutes les dispositions qui sont prises, le secteur minier est l'un des plus grands destructeurs de l'environnement en Guinée. La situation pourrait même s'aggraver avec le développement des mégas projets miniers au nord-ouest de la Guinée.
- **Loi/2005/013/AN du 4 juillet 2005 fixant le régime des Associations en République de Guinée,** cette loi régie les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuelles à caractère non financier et les coopératives
- **Loi L/95/51/CTRN du 29 aout 1995 portant Code Pastoral,** L'article 70 de cette Loi indique que toute exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales doit prendre en considération la nécessité de protéger l'environnement.
- **Loi L /94/005 CTRN du 14 février 1994 portant Code de l'Eau,** Elle régit les divers aspects de la gestion, de l'utilisation et de la protection des ressources hydriques et des ouvrages hydrauliques. Mais il n'est pas exhaustif car il nécessite l'adoption de plusieurs textes d'application.
- **Décret D/2011/ N° 295 / PRG / SGG du 6 décembre 2011, portant statut particulier du corps paramilitaire des conservateurs de la nature,** Suivant ce décret, le corps des conservateurs de la nature qui comprend des officiers supérieurs, les officiers subalternes et des sous-officiers est chargé, entre autres, (i) de faire respecter la réglementation dans les aires protégées et dans le domaine forestier, (ii) de veiller à leur intégrité, (iii) d'appliquer les politiques en matière de gestion concertée, et (iv) de dynamiser la gestion participative avec les usagers et les communautés riveraines.

- **Décret D/N° 008 / PRG / SGG du 18 janvier 2012, portant restructuration de l'administration de la Diversité Biologique, des Aires Protégées et des Eaux et Forêts** a travers ce décret, les correspondances des grades des officiers supérieurs, des officiers subalternes et des sous-officiers au sein de la fonction publique sont respectivement (i) les ingénieurs (hiérarchie A), (ii) le contrôleur technique (hiérarchie B), et (iii) les assistants-gardes forestiers (hiérarchie C).
- **Décret D/94/044PRG/SGG du 22 mars 1994 portant application de la Loi L/92/028/CTRN du 06 août 1992 instituant la législation sur les pesticides**, Ce décret porte sur le contrôle des pesticides sur toute l'étendue du territoire de la République de Guinée. Ce contrôle est exercé par le Service de protection des végétaux en collaboration avec le Ministère de la santé et la Direction Nationale de l'Environnement. La procédure d'homologation des pesticides est définie et nécessite la constitution d'un dossier adressé au Ministre de l'Agriculture. Le dossier comprend plusieurs informations entre autres, celles concernant l'identification et les propriétés physico-chimiques du produit et de la matière active, la toxicologie, les effets sur l'environnement, les résidus et les informations sur la sécurité de l'emploi du produit, l'effet biologique du produit, les données sur les essais faits localement et/ou dans les pays ayant des conditions climatiques et agronomiques similaires. L'étude du dossier par le Comité des pesticides aboutit à une décision transmise au Ministre de l'agriculture qui prend la décision finale. Les autorisations délivrées par le Ministre de l'Agriculture sont assorties de conditions dont le respect nécessite l'implication des Ministères de la Santé et de l'Environnement.
- **Décret D/97/287/PRG/SGG du 24 décembre 1997 réglementant la Gestion et le Contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses en République de Guinée**, le Décret donne la répartition des substances nocives et dangereuses, les mesures relatives à la gestion de ces substances (chapitre 2, articles 6, 7 et 8) et les dispositions financières (chapitre 3) qui astreignent tout producteur, importateur et utilisateur des substances au paiement de la taxe dite « taxe sur les substances chimiques et/ou produits dangereux.
- **Arrêté n°2395/MAE/SGG du 6 juin 2000, sur la liste des substances actives d'usage interdit ou réglementé en agriculture**, Cette liste est établie en tenant compte de la toxicité et des risques résultant de l'utilisation en agriculture de ces substances. La catégorie A concerné les substances actives d'usage interdit au nombre de 60 avec la mention de leur dénomination, de leur usage et de leur famille. La catégorie B concerne les substances actives d'usage restreint au nombre de 18 avec les mêmes mentions qu'en première liste. Les produits de la catégorie A ne doivent bénéficier ni d'homologation, ni d'autorisation provisoire, ni vendus, ni utilisés à des fins agricoles. Ceux de la liste B bénéficiant d'une homologation et qui seraient utilisés autrement que dans les conditions et usages pour lesquels ils ont été autorisés auront leur agrément remis en cause.

## **4.2. REGIMES FONCIERS TRADITIONNELS DANS LES TERROIRS VILLAGEOIS**

En région forestière, chaque portion de terre appartient à une famille, celle dont les ancêtres ont abattu les arbres pour la première fois (droit de la hache). Elle peut prêter, bailler, vendre une partie de son domaine avec le consentement des autres membres de la famille. Cette organisation n'est pas sans impact aussi bien positif que négatif sur la gestion du terroir.

Chaque famille étant maître de sa portion, elle ne reconnaît aucun pouvoir de pression extérieure qui peut lui faire appliquer les règles rationnelles de gestion durable du terroir. Ce mode de gestion est devenu source de plusieurs conflits vu la pression démographique et les besoins en terres agricole grandissant.

Les familles sans terre sont plus nombreuses que celles qui en possèdent. Certaines personnes justifient cette situation par une soi-disant insuffisance de terre exploitable mais en réalité, elle est plutôt liée à une mauvaise répartition des terres entre les communautés.

En cas de conflit domanial, le règlement est assuré suivant le droit coutumier ou les autorités administratives et judiciaires.

## CHAPITRE V : CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION DE LA FC DIECKE

Les structures publiques directement concernées par l'aménagement et la gestion de la FC Diécké sont en majorité rattachées au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et travaillent en parfaite collaboration avec le Centre Forestier de N'Zérékoré. Il s'agit notamment :

- du Bureau de stratégie et développement (BSD) Mission : Coordination, conception et élaboration des politiques, stratégies et programmes du développement en charge de l'Environnement et du Développement durable et d'en assurer le suivi.
- de la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF); Mission : mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et d'en assurer le suivi.
- de la Direction Nationale de l'Environnement Mission : mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et d'en assurer le suivi.
- de la Direction Générale des Conservateurs de la Nature mission : Gestion du corps des conservateurs
- de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGPR) ; qui a en charge la gestion des aires protégées terrestres et marines ainsi que certaines réserves naturelles
- du Centre de Gestion du Nimba et de Simandou (CEGENS) ; qui a la mission de coordination, promotion des activités de protection du site patrimonial mondial et la valorisation rationnelle des ressources biologiques et végétales de la chaîne des Monts Nimba et Simandou et leurs zones d'influence notamment la zones tampon et aires de transition.
- de l'Office Guinéen du Bois (OGUIB) Mission : Mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de transport, de transformation, de préservation, de commercialisation et d'utilisation des bois et dérivés. ;
- des Sections préfectorales des Eaux et Forêts ; représentent et exécutent la mission de leur direction nationale dans les préfectures de N'Zérékoré et Yomou ;
- des cantonnements forestiers au niveau sous-préfectoral, représentent et exécutent la mission de leur direction nationale dans les sous-préfectures.

### 5.2. Partenaires

Les principaux partenaires techniques et financiers actuels de la FC Diécké sont :

- Union Européenne/UNOPS intervient dans la consolidation et l'extension à l'échelle nationale de l'opérationnalisation du Corps Paramilitaire des Conservateurs de la Nature (CPCN) dans le cadre de la Réforme du Secteur de Sécurité (RSS) et PARSS 3-Volet Environnement, permettant une amélioration de la gestion durable des ressources naturelles renouvelables favorisant un climat social, économique et une sécurité environnementale autour des aires protégées. La FC Diécké fait partie de ces aires protégées, elle est appuyée par l'UE dans tous les programmes de gestion notamment : la protection, le suivi écologique, l'écotourisme, la planification, la formation et le suivi-évaluation ainsi que dans les relations avec les riverains. Elle fournit également à la FC Diécké du matériel et des équipements pour un meilleur fonctionnement.

- Mano-River (GEF- UICN) intervient également dans la conservation communautaire (relations avec les communautés, le développement des filières porteuses, la certification des produits, l'obtention des agréments et des labels sur les cultures de rente) la restauration et la régénération des paysages.
- BIOPAMA(UICN) intervient dans le développement des outils de gestion quantifié et d'évaluation de la gouvernance (Notamment l'outil IMET), Outils Intégrés pour l'efficacité de la Gestion des aires protégées) ;
- SOGUIPAH intervient dans les terroirs riverains pour la création des plantations familiales de palmier et d'hévéa.

### 5.3. STRUCTURE DE GESTION DE LA FC DIECKE, COMPOSITION DU PERSONNEL ET INFRASTRUCTURES DU SITE

La FC Diécké relève du Centre Forestier de N'Zérékoré dont les attributions sont la gestion des forêts classées de la région forestière notamment RBZiama, Béro, massifs classés du Pic de Fon, Yonon, Banan et Bonama.

- Le Service de surveillance et des relations riveraines :  
A sa création, ce service était animé par 16 surveillants en charge cumulativement de toutes les activités liées au suivi écologique, à la cartographie, à la surveillance et aux activités en relation avec la communauté. Avec l'appui de la coopération de la KFW, huit (8) postes de surveillance ont été construits autour du site. Faute de moyens et de formation nécessaires pour réaliser des patrouilles du type actuel, les 16 agents n'ont pu maîtriser les méthodes pratiques de surveillance basées sur la sensibilisation et la formation.

Une autre tâche de ce service qui n'a pas pu se poursuivre à cause du volume des travaux par rapport aux moyens disponibles est l'entretien régulier des limites de la forêt ; elle sera reprise pour une meilleure gestion.

- Le Service des études et de l'aménagement  
Il a été instauré dans le cadre organique du CFZ pour répondre aux besoins de l'élaboration des premiers plans d'aménagement qu'ont connus les réserves de Ziama, de Diécké, du Mont Béro et du Pic de Fon. Ce service s'occupait spécifiquement de la planification des activités de terrain, des inventaires forestiers, de la gestion et l'interprétation des placettes permanentes d'observation ; de l'appui aux régénérations naturelles. (Exemple de Guêpa dont les résultats sont très intéressants), de l'installation et étude des arboretums (Exemple de Maloweta)

- Le Service des travaux sylvicoles :  
Un service de mise en œuvre du plan d'aménagement qui était chargé particulièrement de restaurer les zones dégradées. Au total, 1800 ha ont été reboisés sur le site de Diécké par des espèces locales. Une trentaine d'espèces prioritaires comme le *Heritiera utilis*, le *Lovoa trichilioides*, le *Guarea cedrata*, etc.... étaient récoltées à l'intérieur du site à partir des semenciers préalablement localisés. Plusieurs méthodes de plantation ont été testées et la dernière retenue fût la méthode de placeaux denses espacés.



Sous cette disposition du CFZ, la FC Diécké travaille comme une antenne de la Direction Générale du Centre Forestier de N’Zérékoré. Elle est dirigée par un chef d’antenne secondé par trois services clés dont un seul service a un responsable. Il s’agit du service “surveillance et les relations riveraines” ; le service d’études et d’aménagement sans animateur pourtant deux agents devaient y être affectés selon le cadre organique et le service des travaux sylvicoles sans dirigeants pourtant trois personnes y étaient prévues.

## Ancien Cadre organique de la FC Diécké

Ancien organigramme de la FC Diécké calqué sur les services opérationnels de la Direction générale du CFZ

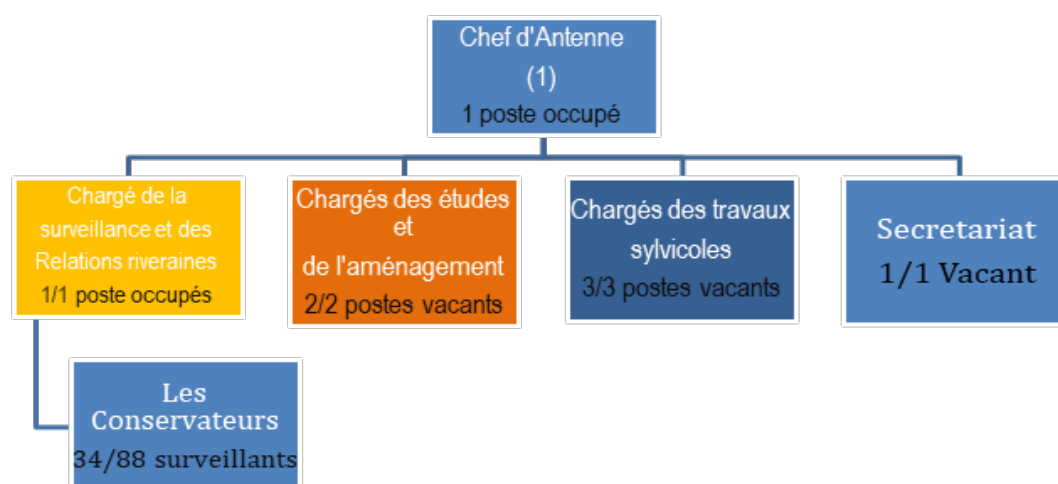


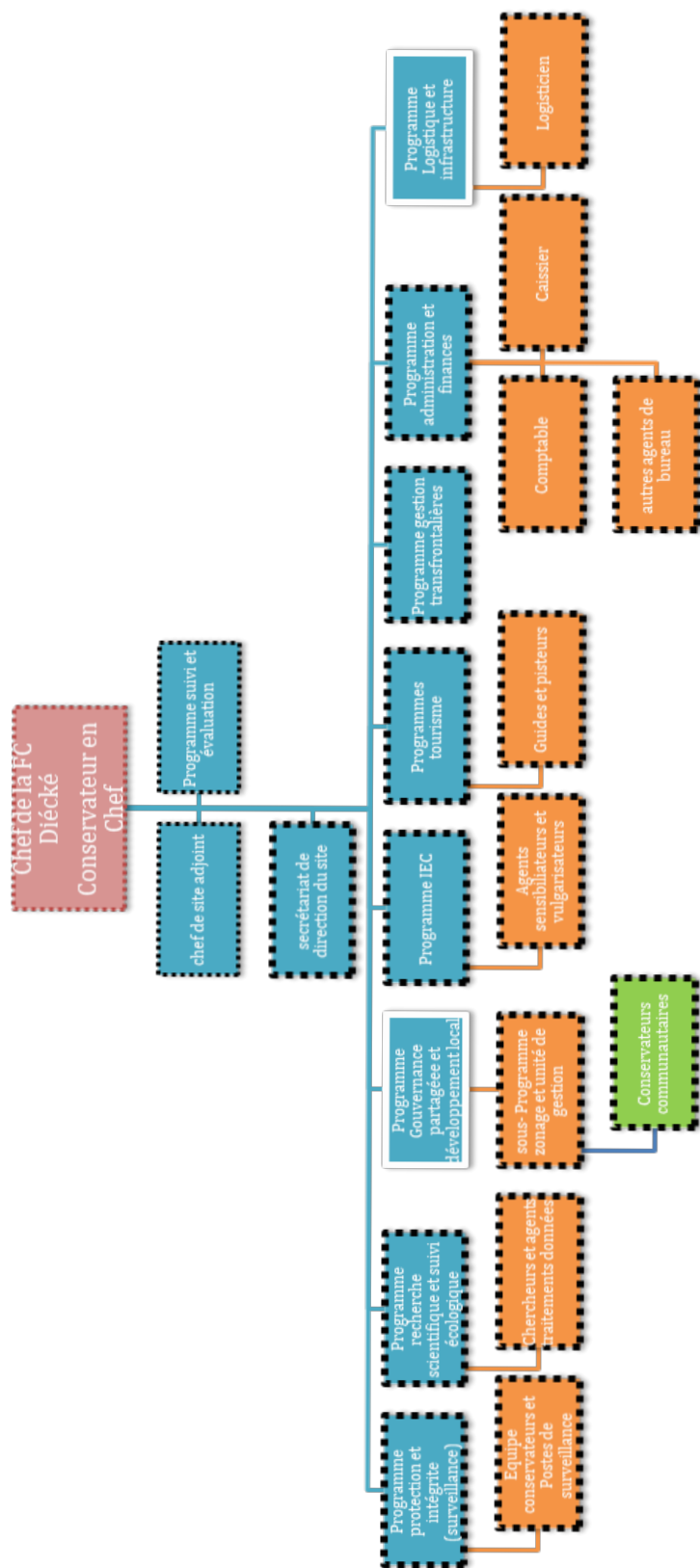
Figure 8 : Ancien Cadre organique de la FC Diécké

Après analyse de l’efficacité de gestion de la FC de Diécké par l’IMET (Diécké, 2019), la configuration organique actuelle comparée aux conditions souhaitées du site telles que définies par son équipe de gestion ne peut pas assurer sa gestion efficace.

L’identification de la raison d’être de la Réserve et ses objectifs de gestion qui en ont découlés selon les règles de l’UICN ont ressorti un manque à combler si l’on veut gérer de façon efficace et efficiente la Forêt classée de Diécké. Le présent plan d’aménagement et de gestion apporte une innovation en proposant un nouveau cadre organique qui reprend d’autres éléments de gestion jadis omis dans l’ancienne configuration de la FC Diécké.

Compte tenu de sa taille, son statut national et faisant partie du grand bloc des forêts de haute guinée, ses besoins et menaces ainsi que les programmes de l’actuel plan de gestion, l’organigramme fonctionnel ci-dessous est proposé pour régir la FC Diécké.

Figure 9 : Nouveau Cadre organique de la FC Diécké



Le site aura donc un chef de site (Conservateur en chef) secondé par un adjoint qui s'occupera des aspects de surveillance. A chaque programme de gestion, il faudra nommer un chef de programme et des agents qui seront sous sa coordination.

Une cellule chargée de suivi et évaluation est mis en place pour suivre scrupuleusement la mise en œuvre du plan. Des fiches décrivant les tâches et le profil de chaque poste selon l'actuel cadre organique sont également élaborées pour mieux faciliter l'effectivité du cadre organique.

L'adéquation entre l'effectif actuel et celui souhaité a été faite comme l'indique le tableau ci-dessous :

**Tableau N°9 : L'adéquation entre l'effectif actuel et celui souhaité**

<b>Fonctions/Postes requises pour la bonne gestion de la réserve</b>	<b>Effectifs adéquats</b>	<b>Effectifs réels</b>	<b>Différences</b>
Chef de site	1	1	0
Chef de site adjoint chargé de la protection	1	0	1
Programme de Protection/Surveillance	64	33	31
Programme Recherche et Bio monitoring	1	0	1
Agents affectés à Recherche et Bio monitoring	4	0	4
Programme de mesures riveraines (conservation communautaire)	1	0	1
Agents affectés aux mesures riveraines (conservation communautaire et zone tampon )	4	0	4
Programme IEC	1	0	1
Agents affectés à l'IEC	4	0	4
Chef programme Administration et finances	1	0	1
Agents administratifs et financiers (Comptable, caissier et autres agents de bureau)	4	0	4
Chef programme Tourisme	1	0	1
Agents affectés au programme tourisme	6	0	6
Programme planification, suivi et évaluation	3	0	3
Programme logistique et infrastructure	3	0	3
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>34</b>	<b>65</b>

## 5.4. PROCESSUS D'INSCRIPTION DE LA FORET CLASSEE DE DIECKE SUR LA LISTE DES RESERVES DE BIOSPHERE.

L'on ne peut prétendre sécuriser les ressources naturelles de Diécké dans l'approche de l'exploitation industrielle et commerciale du bois moins encore par un système de protection policière. La première comme la deuxième approche ont déjà prouvé leurs limites.

Dans le contexte de la forêt de Diécké où la pression démographique s'annonce grandissante mais également pour s'affilier à l'approche paysagère, le CFZ trouve utile d'accorder le statut de réserve de Biosphère à Diécké pour rejoindre ses forêts sœurs de Zياما et Mont Nimba, avec lesquelles elle partage le paysage et qui ont déjà ce statut.

Cette démarche vise trois buts principaux notamment :

- la promotion d'un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et s'appuyant sur des connaissances locales et scientifiques.
- la conciliation de la conservation de la diversité naturelle et culturelle et le développement économique et social.
- le test et le développement des approches novatrices de développement durable et de lutte contre le dérèglement climatique du niveau local au niveau international.

En même temps que ce plan se rédige, un dossier est en compilation pour être déposé au niveau du point focal MAB-UNESCO/ Guinée pour le suivi de l'inscription.

Il sera question d'intégrer la diversité biologique et culturelle aux politiques et pratiques, et plus particulièrement le rôle des connaissances traditionnelles dans la gestion des écosystèmes ; de rendre la forêt classée de Diécké un site d'excellence pour l'éducation et la formation et participer au Réseau mondial des réserves de biosphère.

Dès son inscription sur la liste de Réserves de Biosphère et afin de permettre à cette dernière d'atteindre les buts principaux ci-haut cités, il sera proposé une structure inclusive de base dénommée Comité local de Pilotage, CLP en sigle. Ce comité de pilotage réunira les représentants de toutes les parties prenantes à la gouvernance de la réserve de Biosphère et aura des déclinaisons dans les préfectures touchées par la Réserve et aussi dans les villages.

## CHAPITRE VI : VALEURS PATRIMONIALES ET MENACES DE LA FORÊT CLASSÉE DE DIECKE



L'envahissement des bas-fonds par l'agriculture et le débordement vers les coteaux @Photo CFZ-Diecké

### 6.1 MENACES DIRECTES ET INDIRECTES SUR LA FC DIECKE

Les menaces qui pèsent sur cette forêt sont de plusieurs ordres. Les cultures de bas-fonds occupent des superficies dans la forêt classée vraisemblablement inférieures à 4 % de la superficie totale de Diécké. Une partie des populations malinkés et koniankés ont migré vers la Guinée Forestière et ont occupés des bas-fonds autour desquels on rencontre des débordements sur les coteaux et parfois des cultures de gingembre (Gbeleye et Yonssonou dans la CR de Bounouma) représentant le départ d'un nouveau front agricole qui est actuellement l'objet de gestion pour le CFZ.

Vers le sud de la forêt, l'extension des plantations familiales et industrielles de la SOGUIPAH dans les terroirs riverains à la forêt classée a poussé les populations vers la forêt classée en quête de nouvelles terres agricoles pour les cultures annuelles vivrières notamment le village de Saoro et les campements de Lowi dans Diécké qui représentent aujourd'hui des points chauds entre les gestionnaires de la réserve et les communautés riveraines.

Après analyse IMET, les pressions et menaces sur la biodiversité de la Forêt de Diecké se classifie de la manière suivante :

Selon les résultats de l'analyse approfondie de l'évaluation de l'efficacité de gestion, les menaces et/ou pressions qui ont une grande incidence sur les valeurs de conservation de la FC Diécké sont la chasse d'animaux terrestres (90,67%), le piégeage (87%), l'agriculture itinérante (63 %), la pollution (utilisation des pesticides) (57%) et une cinquième série de menaces groupées qui est la présence de la route principale et des pistes secondaires constitue une menace à ne pas négliger.

Le Campement de Lowi reste également une autre menace nonobstant l'accord de libération des espaces de la FC occupés illégalement, signé par les responsables locaux et la Direction Générale du Centre Forestier de N'Zérékoré.

## Pressions et menaces sur la FC Diecké

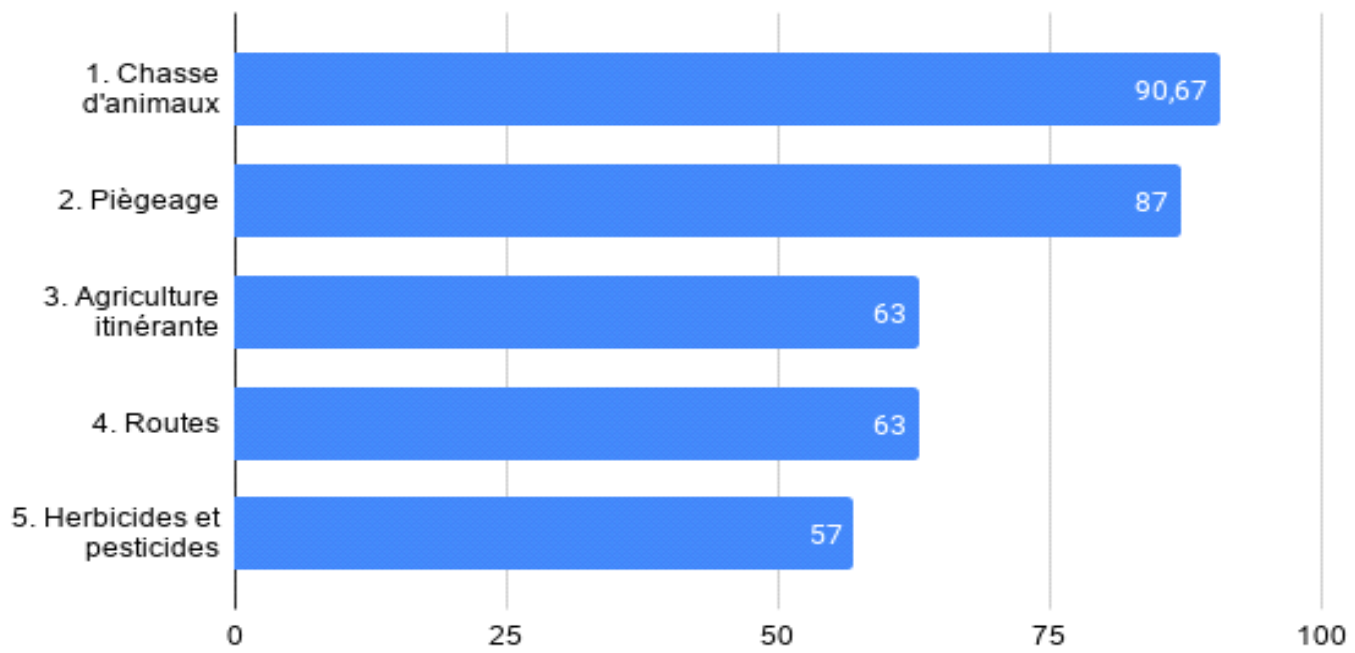


Figure 10 : Pressions et Menaces sur la FC Diécké

## CHAPITRE VII : VISION DE LA FC DIECKE ET MISSION DU PAG

### 7.1. VISION DE LA FORET CLASSEE DE DIECKE

La vision de la FC Diécké pour l'horizon 20 ans est la suivante : « Évoluer vers une réserve de Biosphère afin d'assurer la conservation de la diversité biologique, des paysages ; la gestion participative et durable des ressources naturelles de l'écosystème tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique pour le bien-être des communautés locales, nationales et internationales »

### 7.2. MISSION DU PAG DE LA FC DIECKE

Le Centre Forestier de N'Zérékoré ambitionne d'inscrire la FC Diécké sur la liste des Réserves de Biosphère. C'est dans cette optique que s'élabore le présent PAG. Sa mission est ainsi définie en fonction du statut d'une Réserve de Biosphère ; La « Protection de la diversité biologique de la FC Diécké, en collaboration avec les parties prenantes en s'assurant que toutes ses zones remplissent leurs fonctions et leurs valeurs écologiques, économiques, socio-culturelles et scientifiques en faveur des générations présentes et celles futures ». Pour atteindre la vision de la FC Diécké, la mission du PAG doit se traduire dans les grandes actions suivantes :

- L'organisation structurelle et l'engagement des personnes qualifiées et bien formées pour piloter la gestion partagée de la FC Diécké ; Le maintien de l'intégrité territoriale de la FC Diécké et de ses fonctions et valeurs dans le respect des exigences de son futur statut international de la Forêt et de son type de gouvernance partagée ;
- La préservation de la qualité de ses écosystèmes forestier et aquatique de sorte à maintenir des populations animales et végétales viables dans des états écologiquement stables en vue notamment de la conservation de la biodiversité, de la production agricole durable et de la valorisation des potentialités touristiques ;
- Le développement d'activités de recherche et de suivi biologique pour une meilleure connaissance des potentialités de la FC Diécké en vue d'orienter sa gestion ;
- La valorisation des produits forestiers ligneux et non-ligneux en vue de réduire la pauvreté des communautés riveraines ;
- La valorisation du savoir traditionnel des communautés riveraines ;L'implication des communautés locales dans la gouvernance de la Forêt pour une appropriation et une implication dans la durabilité des actions ;
- L'application du principe d'équité en vue de la redistribution des revenus au niveau des populations locales ;
- L'éducation environnementale des populations notamment les femmes et les jeunes ;
- L'ouverture sans discrimination, à la coopération avec tous les partenaires nationaux et internationaux ;
- Le renforcement du mécanisme de coordination des activités des acteurs partenaires à travers un comité de coordination opérationnel « CCO » pour assurer une transparence dans la circulation d'un bon flux d'information ;
- L'implication de la FC Diécké dans les mécanismes de coopération sous régionale, régionale et le développement de la coopération transfrontalière ;
- Contribuer à la séquestration du carbone à travers un programme spécifique de lutte contre le réchauffement climatique.

## CHAPITRE VIII : PROGRAMME DE GESTION

Ce Plan d'Aménagement et de Gestion d'une durée de 10 ans s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) de la Guinée et du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022, du plan stratégique de Nagoya et des objectifs d'Aichi (2011-2020) sur la conservation de la diversité biologique. Dans son pilier 4, le PNDES cible entre autres de renforcer la gestion durable du capital naturel de la Guinée.

Pour y arriver et selon le PNDES, cela implique une meilleure gestion des ressources naturelles et la protection des écosystèmes. Un exemple en est l'objectif « d'accroître le taux de couverture forestière du pays de 25.9% en 2015 à 28% en 2020 et de réduire la proportion d'espèces végétales et animales menacées de 5.4% à 5.0% en 2020 ». Le plan vise aussi à « la mise en œuvre d'une planification participative, et au renforcement de la gestion des connaissances et des capacités ».

Les résultats de l'analyse de l'efficacité de gestion confrontés aux réalités de terrain ont décliné 8 objectifs stratégiques de gestion qui orientent Huit (8) programmes de gestion de ce PAG. Des résultats attendus et les activités afférentes aux différents objectifs stratégiques ont été élaborés en fonction des résultats de l'analyse susdite. Pour une meilleure mise en œuvre de ces activités, des principes directeurs ont été élaborés.

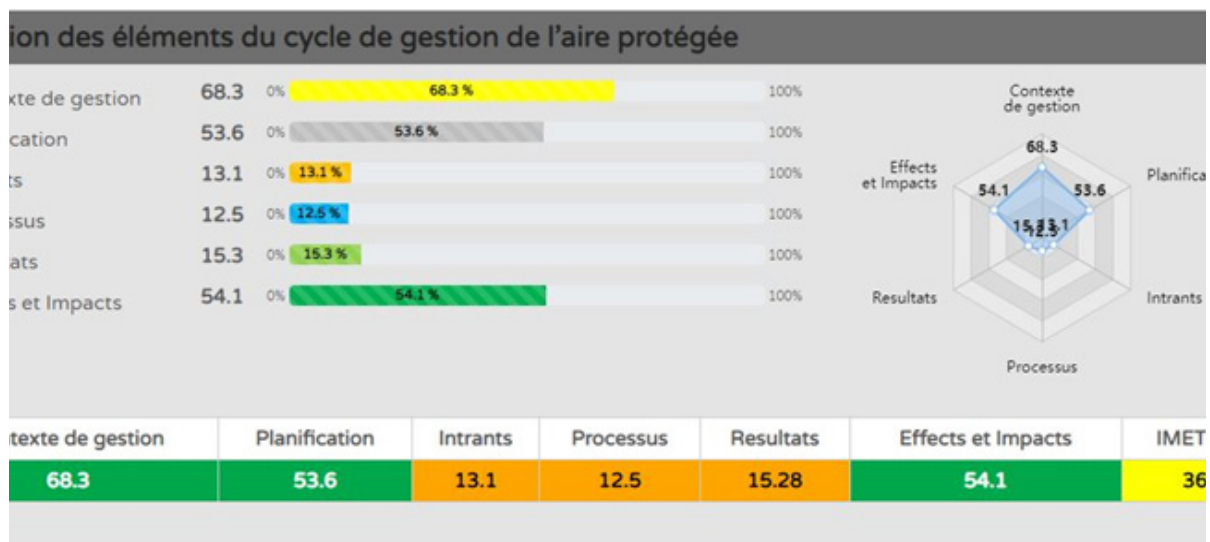


Figure 11 : Efficacité de gestion de la Forêt classée de Diecké

Comme le démontre le graphique, l'évaluation de l'efficacité globale de gestion est à 37.8% au jour de l'élaboration de ce plan d'aménagement et de gestion. Cette situation impose des actions d'envergure pour relever la gestion de la forêt classée de Diecké. Ces actions concernent, en même temps et presque toutes les étapes de gestion dont la planification ; les intrants et le processus (gestion des ressources humaines, financières et matérielles ; le leadership interne ; la gestion des valeurs de la FC Diécké ; la surveillance et l'application de la loi etc... Un bon système de suivi évaluation pour mieux capitaliser les résultats et impact est aussi une obligation.



Ces actions d'envergure sont regroupées dans les 8 programmes de gestion suivants :

Programme 1 : Orientation stratégique, planification, suivi et évaluation

Programme 2 : Protection et intégrité de l'AP

Programme 3 : Recherche scientifique et suivi biologique

Programme 4 : Zonage, Gestion partagée et contribution au développement local

Programme 5 : Développement de l'écotourisme

Programme 6 : Information, Education et Communication environnementale (IEC)

Programme 7 : Gestion transfrontalière

Programme 8 : Administration et Finances

## 8.1. Programme de gestion 1 : Orientation stratégique, planification, suivi et évaluation



Equipe de rédaction du CFZ

Buts opérationnels d'ici 10 ans

- La mise en œuvre et les évaluations régulières, continues et professionnelles du PAG, de ses différentes stratégies avec des outils de pointe (toutes les années).
- Organisation régulière des séances d'évaluation mi-parcours en associant les autorités politico-administratives et la société civile
- L'atteinte des résultats clés attendus et la satisfaction de toutes les parties prenantes suite aux résultats escomptés (toutes les années).
- L'inscription effective de la forêt classée de Diécké sur la liste des Réserves de Biosphère (année 1)
- L'accroissement des ressources financières de la FC Diécké à travers la mobilisation d'un plus grand nombre de partenaires y compris l'Etat (base année 1)

### 8.1.1. Contexte du programme

Les résultats de l'analyse de gestion de la FC Diécké se sont axés sur trois indicateurs suivants : la mise en œuvre du plan de travail, le degré d'atteinte des résultats et la domination de l'aire protégée.

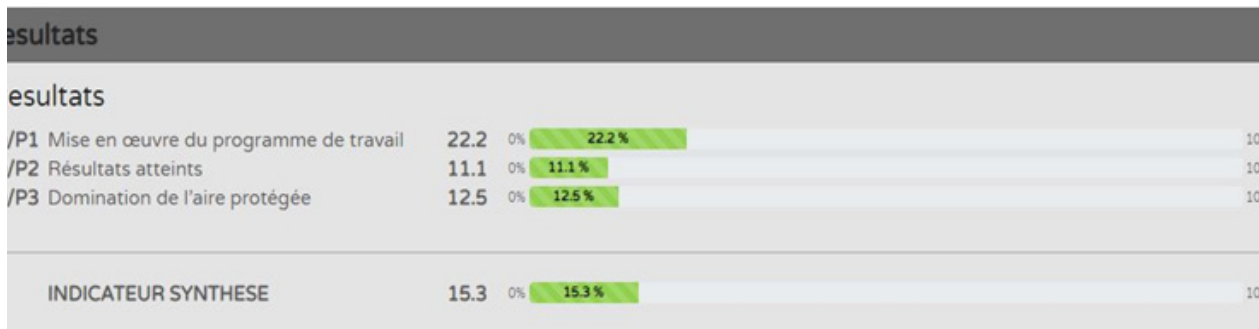


Figure 12 : Evaluation du contexte global de l'efficacité de gestion de Diécké

Comme l'indique le graphique, le niveau de mise en œuvre du plan de travail annuel (22,2%), les résultats atteints (11,1%) et la domination de la forêt (12,5%) sont tous en dessous de la moyenne. Ce PAG vise à inverser cette tendance en rehaussant le taux de résultats atteints à travers l'amélioration de la planification, la diversification et l'augmentation d'intrants tout en veillant sur les sessions régulières de suivi et évaluation, en renforçant les capacités du personnel notamment en gestion accès sur les résultats (GAR).

Pour faciliter le contrôle de l'aire protégée, il sera mis en place une stratégie de communication interne et externe. La communication sera caractériser par l'échange d'informations entre les gestionnaires au niveau de la forêt classée, la direction générale du CFZ, et entre ces deux niveaux avec les futurs partenaires de la forêt classée de Diecké y compris les communautés locales. Cela se concrétisera par l'organisation des :

- **réunions hebdomadaires des chefs de services**

Chaque semaine, selon ce qui sera convenu, les membres de chaque service se réuniront autour de leur Chef hiérarchique pour évaluer le niveau d'exécution des activités planifiées.

Il en sera de même pour les chefs de postes de surveillance qui doivent s'autoévaluer chaque semaine dans leurs postes respectifs.

- **réunions techniques mensuelles**

Le chef de site réunira mensuellement les chefs des services et les chefs de poste pour passer en revue leur plan de travail mensuel, évaluer le niveau de protection et de couverture de leur zone de surveillance, le niveau d'exécution des activités avec les riverains, et les activités de tourisme et de suivi écologiques. Les rapports de ces rencontres mensuelles seront compilés par le chargé du service suivi et évaluation. Après analyse des activités réalisées par rapport aux activités planifiées et aux contraintes soulevées, il propose des orientations au Chef de site qui les transmet au service concerné sous formes de décisions de gestion.

- des réunions semestrielles d'information et d'évaluation
- Le Comité de coordination (CCO) ou pour le cas de la Réserve de Biosphère le Comité local de Pilotage (CLP), composé des partenaires, des gestionnaires de la forêt classée (Réserve de Biosphère), et des représentants des communautés se réuniront sous la coordination du CFZ deux fois par an. Ce comité a pour tâches de :
  - assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion du site et du plan d'opération annuelle,
  - identifier les besoins et activités prioritaires nécessaires pour la conservation du site ;
  - encourager les échanges d'expérience avec les autres sites ;
  - s'assurer de la bonne gestion et de l'accès aux partenaires de la base des données du site ;
  - canaliser les demandes d'interventions aux bailleurs et de rassurer de la gestion d'éventuels fonds accordés;
  - veiller à l'harmonie des relations entre partenaires dans le site ;
  - planifier, coordonner et assurer le suivi ainsi que l'évaluation des activités de gestion du site ;
  - Organiser la deuxième réunion semestrielle du CCO (Comité local de pilotage) qui tiendra lieu de la réunion annuelle.
- Organisation périodique de retraite (teams buildings)
- Ces sont des retraites qui se tiendront périodiquement et serviront de cadre d'échange entre les agents. Elles faciliteront l'auto-coaching, l'auto-évaluation, l'amélioration de la gestion de la FC et un rapprochement sincère et efficace entre les gouvernants et les gouvernés.

### 8.1.2. Hypothèses, risques, opportunités et synergies identifiés

#### a. Hypothèses

Pour obtenir une mise en œuvre réussie du plan d'aménagement et de gestion les participants à l'analyse IMET ont émis les hypothèses suivantes :

- L'existence d'une volonté politique nationale durable en faveur de la conservation de la biodiversité ;
- L'implication effective de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du PAG ;
- L'intégration des aspects de conservation de la nature et protection de l'environnement dans les plans de développement locaux prenant en compte les vrais besoins des communautés ;
- L'existence de mécanismes de financement opérationnels ;
- La disponibilité et à temps, des ressources financières suffisantes ;
- La sécurité, la situation économique, sociale et sanitaire des populations de la Guinée forestière et celles des pays voisins.

## b. Risques

Les facteurs ci-dessous sont identifiés comme risques susceptibles de compromettre la bonne mise en œuvre du PAG :

- L'accroissement des populations animales à problèmes pouvant générer des conflits Homme-faune ;
- L'accroissement de la population humaine riveraine de la FC Diécké et ses corollaires sociaux et environnementaux ;
- Les conflits d'intérêts entre la conservation et l'exploitation des ressources ;
- L'inadéquation entre la volonté politique et l'engagement pratique ;
- Le faible engagement des parties prenantes ;
- Le contexte financier national, international rendu difficile par la pandémie de COVID 19.

## c. Synergies

Les synergies seront recherchées et développées entre la Direction Générale du CFZ, les gestionnaires de la FC Diécké, les communautés locales, les autres services étatiques et les partenaires techniques et financiers.

Tableau N°10 : Evaluation FPEIR-Résultats

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat Actuel	Réponse	Etat Souhaité
Absence d'une cellule de planification, suivi et évaluation	Absence de la cellule et  Manque d'expertise	Documentation biaisée des résultats atteints	Absence d'une cellule de planification, suivi et évaluation	Mettre en place une cellule de suivi-évaluation Elaboration des PTA intégrés	Les planifications de la FCD sont régulièrement suivies et évalués.
Faiblesse d'un mécanisme de communication interne	Manque d'expertise	Information dispersée Faible ou quasi inexistence du flux d'information	idem	Mettre en place un mécanisme et des outils de communication institutionnelle (p.e un comité de coordination du site)	La chaîne et le flux d'information est fluide et opérationnel  Les informations du site sont partagées régulièrement et de façon ordonnée.
Faibles appuis et un cadre de concertation des partenaires de la forêt classée de Diécké	Manque d'intérêt à la forêt classée de Diécké	Dégradation des écosystèmes	Deux partenaires ne couvrant pas tous les besoins de la forêt	Diversifier les sources de financement et les coordonner	Les sources de financement diversifiées y compris le mécanisme d'autofinancement

### 8.1.3. Objectif du Programme

#### 1. Orientations stratégiques, planification suivi-évaluation

« Développer et appliquer un système performant (efficace et efficient) de gestion des ressources naturelles, humaines et financières qui permettent l'atteinte et la pérennité de financement ainsi que les acquis de gestion de la Forêt classée de Diécké ».

### Résultat 1.1. : Le plan d'aménagement et de gestion est mis en œuvre

#### Activité 1 : Elaborer un plan d'affaire

Le plan d'affaire est le plan d'aménagement et de gestion chiffré. Il permet de dégager clairement la planification, le budget disponible et à chercher ce qui manque. Il identifie les sources de financement. Il constitue un outil par excellence de recherche des fonds.

#### Activité 2 : Elaborer les stratégies spécifiques à chaque programme de gestion

Pour certaines activités et programmes, il faudra élaborer des stratégies spécifiques pour permettre aux Agents de terrain d'avoir des guides pratiques dans l'exécution de leurs activités. Il s'agira : des guides de surveillance, des guides de gestion des plaintes et des guides de la stratégie d'implication des communautés dans la gouvernance.

#### Activité 3 : Rechercher des fonds pour la mise en œuvre du PAG

La Direction Générale du CFZ fera la promotion du plan d'affaire de Diécké afin de trouver des fonds complémentaires à ceux fournis par le Gouvernement.

#### Activité 4 : Constituer le dossier à soumettre au MAB-UNESCO pour l'obtention du statut de Réserve de Biosphère

La décision d'inscrire le site sur la liste des Réserve de Biosphère nécessite une préparation préalable du dossier au niveau local puis national (comité MAB-Guinée) avant d'être transmis au siège de MAB-UNESCO.

### Résultat 1.2. : Le plan d'aménagement est soumis à un mécanisme de suivi et évaluation

#### Activité 1 : Elaborer et mettre en application les outils internes et externes de suivi-évaluation

Dès la première année, il faudra élaborer des outils qui permettront de suivre et d'évaluer périodiquement la mise en œuvre de la planification de chaque programme. Ces outils devront s'adapter au cadre de suivi par programme. Après chaque programme un cadre de suivi des indicateurs est donné.

#### Activité 2 : Mettre en place et rendre opérationnelle le programme de suivi et évaluation.

Une cellule appropriée doit être mis en place pour faire le suivi des planifications des acteurs sur le terrain. Evaluer les planifications et les réalisations, déceler les gaps, justifier les décalages et proposer des réajustements au chef de site pour des nouvelles orientations.

#### Activité 3 : Former et équiper le personnel du programme OSPSE

Cette tâche est délicate et transversale. Sans elle le gestionnaire de la forêt classée risque de naviguer à vue. Les agents de la cellule doivent bénéficier des formations dans la planification, le suivi-évaluation et la production des statistiques.

Résultat 1.3. : Les décisions de gestion sont prises sur la base des résultats du suivi-évaluation

Activité 1 : Organiser des réunions techniques de planification, suivi et évaluation des plans de travail (mensuel, semestriel et annuel).

Ces réunions convoquées par le Conservateur en Chef (Chef de Site) constituent des occasions d'échange et d'évaluation de l'état d'avancement des planifications. Les réunions techniques mensuelles concernent tous les chefs de postes et les programmes. Elles s'organisent au niveau du site sur convocation du chef de site.

Les réunions internes semestrielles et annuelles, regroupant l'ensemble des parties prenantes (les gestionnaires des sites, les partenaires financiers, techniques et les représentants des communautés riveraines), sont convoquées par la Direction Générale du Centre Forestier

Activité 2 : Organiser des missions sur le terrain et des réunions de suivi et évaluation

La cellule ne va pas se contenter seulement des rapports des chefs de postes ou des différents programmes. Il faudra par des missions de suivi confronter les rapports aux réalités de terrain.

Activité 3 : Formuler les orientations stratégiques et de cadrage sur la base des résultats obtenus et des défis majeurs à relever.

Les gestionnaires éviteront les décisions spontanées qui ne sont basées sur des évaluations de situations. Les orientations stratégiques seront prises sur la base des défis majeurs.

R.1.4. Le comité de coordination du site (CoCoSi) est opérationnel

Activités 1 : Mettre en place un comité de coordination du site (Réserve)

Un comité de coordination dont les membres sont les gestionnaires du site, les partenaires et les représentants des communautés sera mis en place selon des critères bien définis de façon concertée.

Activités 2 : Élaborer le règlement intérieur du CoCoSi

Le gestionnaire élaborera un règlement intérieur qui déterminera la composition du comité, les critères de choix des membres, leurs rôles et responsabilités.

Activité 3 : Organiser des réunions ordinaires et extraordinaires du «CCO/CLP »

C'est au cours de ces réunions que le site présentera l'état d'avancement des activités prévues pour la période à évaluer. Les décisions qui y seront prises seront consensuelles.

Activité 4 : Organiser des retraites (team buildings)

Ces retraites sont des rencontres qui permettent à une organisation de créer ou resserrer des liens entre ses membres et ses collaborateurs. Les activités de team building, quand elles sont bien organisées, ont des répercussions sur la qualité de vie au travail et la performance de l'organisation.

A travers ces séances, le gestionnaire vise à améliorer la communication au sein de son équipe, impulser le levier d'innovation et de collaboration, susciter et renforcer entre les agents un sentiment d'appartenance positif.

Tableau N°11: Cadre de Suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAG

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nombre de décision prise sur base des résultats de suivi-évaluation	Evaluation des rapports	Annuelle	Chargé de PSE
La stratégie de communication interne	Analyse des messages partagés en interne et leur impact sur la gestion	Annuelle	Chargé de PSE
Les appuis du site augmenté de plus ou moins 50%	Consultation des rapports financiers et budgétaires	Annuelle	Chargé de PSE
L'efficacité de gestion de la forêt augmente positivement chaque année	Evaluation IMET annuelle	Annuelle	Chargé de PSE

N.B. Pour permettre à ce programme de bien jouer son rôle d'auditeur interne, il est rattaché directement au Conservateur en Chef qui en assume la coordination

## 8.2. Programme de gestion 2 : Protection et intégrité /surveillance,



### Buts opérationnels 2030

- La restauration progressive des zones défrichées ou déboisées
- Le maintien de l'intégrité et le respect des limites matérialisées de toutes les zones de la réserve ;
- Le suivi des actions en justice jusqu'à l'épuration des peines des auteurs d'infractions ;
- Mise en œuvre d'une stratégie de surveillance prenant en compte l'aspect organisationnel, pratique et opérationnel de terrain.

## 8.2.1. Contexte de la Protection/Surveillance

La diversité biologique de la forêt classée de Diécké est menacée par la chasse (90,7%), le piégeage (87%), l'agriculture itinérante (63%), la route qui traverse le site (63%), l'exploitation du bois d'énergie (61%), utilisation des pesticides (57%), expansion des zones urbaines et habitations vers le site (57%) et la récolte des produits des plantes (57%).

Eu égard à ces menaces, il est prévu pendant la mise en œuvre de ce plan les grandes actions suivantes :

- La préservation des processus naturels et des ressources biologiques par l'application rigoureuse de la loi à travers les patrouilles pour arrêter la chasse, le piégeage et l'agriculture itinérante dans la zone intégrale de la forêt classée ;
- Le respect ou, si besoin, la revue du document des droits d'usage en ce qui concerne l'exploitation du bois d'énergie, la récolte des produits des plantes et l'utilisation des pesticides pour éviter l'exploitation abusive au-delà des prévisions des droits d'usage ;
- Le dialogue permanent avec les autres services étatiques qui octroient les autorisations de bâtir et d'extension des zones vers la forêt classée ;
- Le contrôle minutieux sur les routes qui traversent la forêt pour décourager le trafic des ressources ;
- La mise en place d'une équipe de conservateurs bien formés et équipés pour faire appliquer la loi et suivre les dossiers en justice ;
- Le renforcement des moyens financiers, matériels et humains.

Plusieurs d'entre les riveraines et autres parties prenantes gardent encore en mémoire l'ancien statut d'entreprise de production industrielle et commerciale pendant que le CFZ en charge des forêts classées s'est déjà orienté vers une protection et gestion durable des ressources naturelles. Pour inverser cette tendance, il faudra élaborer un plan stratégique de sensibilisation et de communication couplé aux alternatives des aux ressources recherchées dans la forêt.

Le suivi écologique qui se fait actuellement à travers les patrouilles de surveillance va être complété par un inventaire global pour actualiser les données qui datent de 2008. Les résultats de cet inventaire orienteront la méthodologie de gestion des valeurs des cibles de conservation. Actuellement ces valeurs sont documentées à l'aide de l'outil SMART (voir chapitre « Recherche et suivi écologique »



**Tableau N°12 : Evaluation FPEIR - Protection**

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat Actuel	Réponse	Etat Souhaité
Absence d'une stratégie de surveillance vs conservation	Vision orientée vers l'exploitation commerciale	Envahissement de la forêt par les menaces décrites ci-haut	Surveillance organisée sur base d'un PTA et les résultats du SMART avec un appui limité	Elaborer une stratégie de surveillance  Mettre un mécanisme de suivi de réduction des menaces	Mener une surveillance de façon méthodique et professionnelle
Patrouilles non régulière	Manque des fonds permanents des patrouilles	Dégradation des écosystèmes et perte des ressources	Organisation de quelques patrouilles selon la disponibilité des fonds des partenaires	Elaborer une stratégie de surveillance  Mettre un mécanisme de suivi de réduction des menaces	Réduire sensiblement les menaces et pressions sur la réserve par tous les moyens légaux
Abandon des espaces dégradés		Fragmentation des habitats	Abandon des espaces dégradés	Obtenir des images satellites pour mieux orienter les actions	Restaurer les espaces dégradés

### 8.2.2. Objectif stratégique du programme de gestion 2

« Assurer la couverture et le contrôle de la superficie totale de la forêt classée dans le strict respect des exigences des différentes zones de conservation ».

Résultat 2.1. La Forêt classée de Diécké est intégralement contrôlée ;

Le degré de menaces de la forêt classée étant très élevé, comme il est démontré plus haut, une stratégie de surveillance sera élaborée à la hauteur de ces menaces. Le gestionnaire du site tâchera d'organiser des patrouilles régulières qui seront exécutées selon un plan annuel décliné en plans mensuels et hebdomadaires. Les résultats produits par l'analyse des données SMART seront utilisés comme outils d'orientation et de prise de décision pour les prochaines missions de patrouille. Ils serviront également à la sensibilisation des communautés riveraines afin que ces dernières prennent conscience de leur influence négative sur les ressources naturelles du site.

Pour assurer un contrôle total du site, les gestionnaires doivent s'atteler à la recherche des moyens suffisants pour réaliser de façon permanente les activités de surveillance.

#### Activité 1 : Elaborer la stratégie de surveillance

Les types de patrouilles et leur mode d'exécution seront décrits dans la stratégie de surveillance. Cette stratégie permettra aux agents de ne pas naviguer à vue et de maîtriser la méthode et le type de patrouilles à appliquer devant chaque situation.

#### Activité 2 : Organiser de façon permanente des patrouilles aller-retour et sous tentes

Les patrouilles régulières permettent au Conservateur de prendre le contrôle de son site. Selon le cas et la gravité du braconnage, il sera organisé des patrouilles de reconnaissance communément appelés "aller-retour" et de patrouilles sous tentes où les agents sont obligés de passer quelques nuits sur le terrain. Pour le dernier type des patrouilles, il est proposé des rations alimentaires spécifiques ainsi que des équipements et matériels appropriés.

#### Activité 3 : Construire/réhabiliter les infrastructures de surveillance au quartier général et dans les postes de surveillance

Actuellement les infrastructures sont non seulement insuffisantes mais aussi la grande partie est délabrée. Il faudra réhabiliter et construire les infrastructures pour mieux loger les conservateurs (voir détails au chapitre infrastructures et logistique).

#### Activité 4 : Installer les conservateurs dans leur base vie au quartier général et dans les postes de Talkies-walkies.

#### Activité 5 : Equiper les conservateurs en matériels de brousse et équipements de terrain

Le climat de la région forestière est caractérisé par de fortes précipitations. Pour ce faire, il est nécessaire de doter les conservateurs d'équipements appropriés pour faire face aux intempéries de la région. Il s'agit plus précisément des bottes, lampes frontales, tentes, imperméables, ponchos de pluie et véhicules 4x4 avec tires-fort.

#### Activité 6 : Installer un système de communication entre les postes de surveillance et le quartier général de la Réserve

Il est toujours souhaitable que la base-vie garde le contact avec les postes de patrouilles et les équipes qui sont sur le terrain. Cela permet d'intervenir à temps en cas de situations qui nécessitent l'intervention rapide de la base. En plus des radios HF, il faudra doter les équipes de terrain des Talkies-walkies.

#### Activité 7 : Mettre en place un système fonctionnel de renseignement

Il a été prouvé que les seules patrouilles ordinaires ne sont pas dissuasives. Il est toujours important de les coupler avec des patrouilles orientées sur base de renseignements. A cet effet, il faudra mettre en place une équipe secrète de renseignement.

#### Activité 8 : Aménager et entretenir les pistes de surveillance

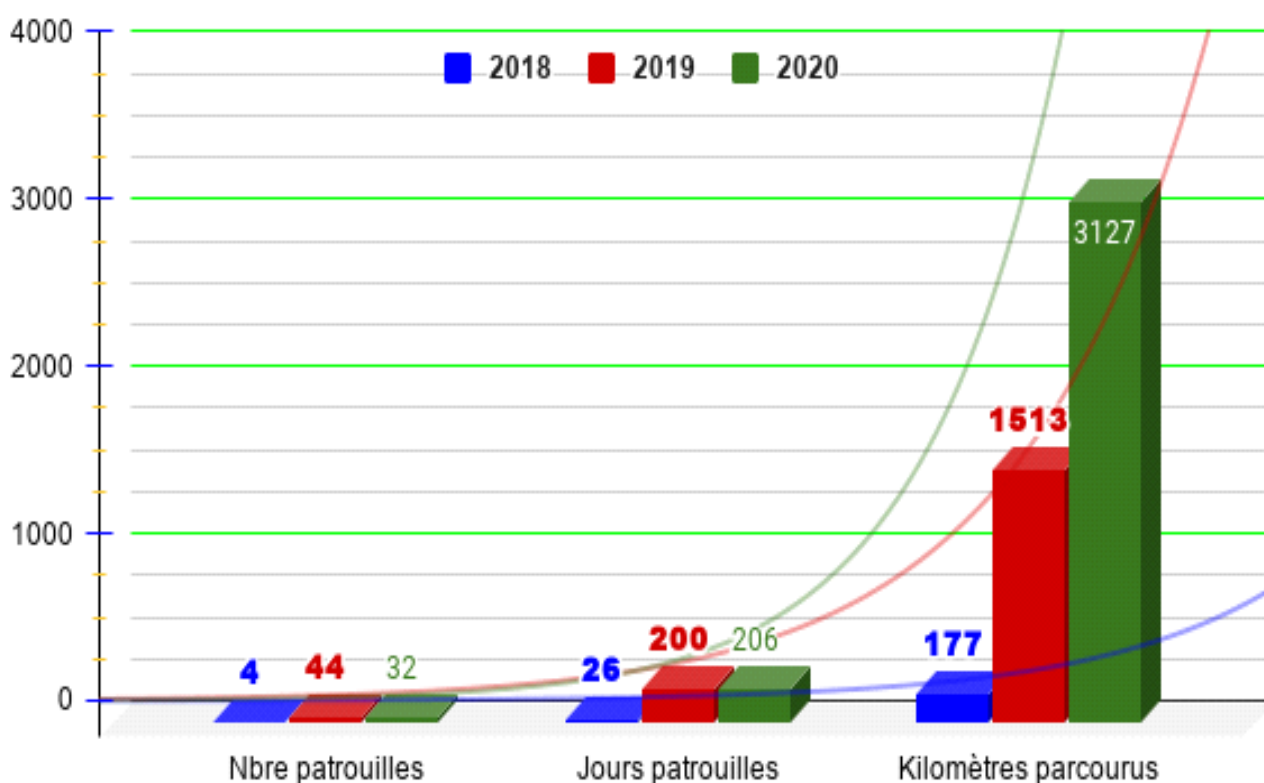
Les pistes ordinaires de surveillance sont à aménager et celles qui existent déjà seront entretenues. Pour s'assurer de la cohérence et de l'efficacité de la mise en œuvre du Programme de gestion 2 : Protection et intégrité /surveillance, le tableau ci-dessous servira de cadre du suivi évaluation des activités. surveillance faute du confort dans les postes de surveillance, les conservateurs ne sont pas permanents dans leur base. Ils logent au village et cela ne rend pas efficace et discret leur travail.

Tableau N°13 : Cadre de suivi-évaluation des activités de surveillance

<b>Indicateur</b>	<b>Méthode</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsable</b>
Stratégie de surveillance	Document stratégie	Annuelle	Chargé de surveillance
Nombre des patrouilles ordinaires et mixtes (transfrontalières)	Evaluation SMART	Mensuelle	Chargé de surveillance Chargé de SIG et smart
Nombre équipements et matériels fournis aux conservateurs	Rapport et inventaire	Annuelle	Chef de site
Nombre d'arrestations des braconniers suite au renseignement	Rapport	Mensuelle	Chargé de surveillance + chargé des mesures riveraines
Nombre d'arrestations d'autres destructeurs	Rapport	Mensuelle	Chargé de surveillance + chargé des mesures riveraines
Nombre de jugement de justice en faveur de la forêt classée	Recensement des actes de justice	Mensuelle	Chargé de surveillance
Nombre des kms des pistes aménagées	Evaluation travaux	Annuelle	chargé d'aménagement
Nombre de kms des pistes entretenues	évaluation travaux	Trimestrielle	chargé d'aménagement

Comparativement à l'année 2018, des progrès considérables ont été réalisés en matière de surveillance et de suivi écologique dans la forêt classée de Diécké comme l'indiquent les courbes de tendance ci-dessous.

## Evolution d'activités patrouilles à Diécké

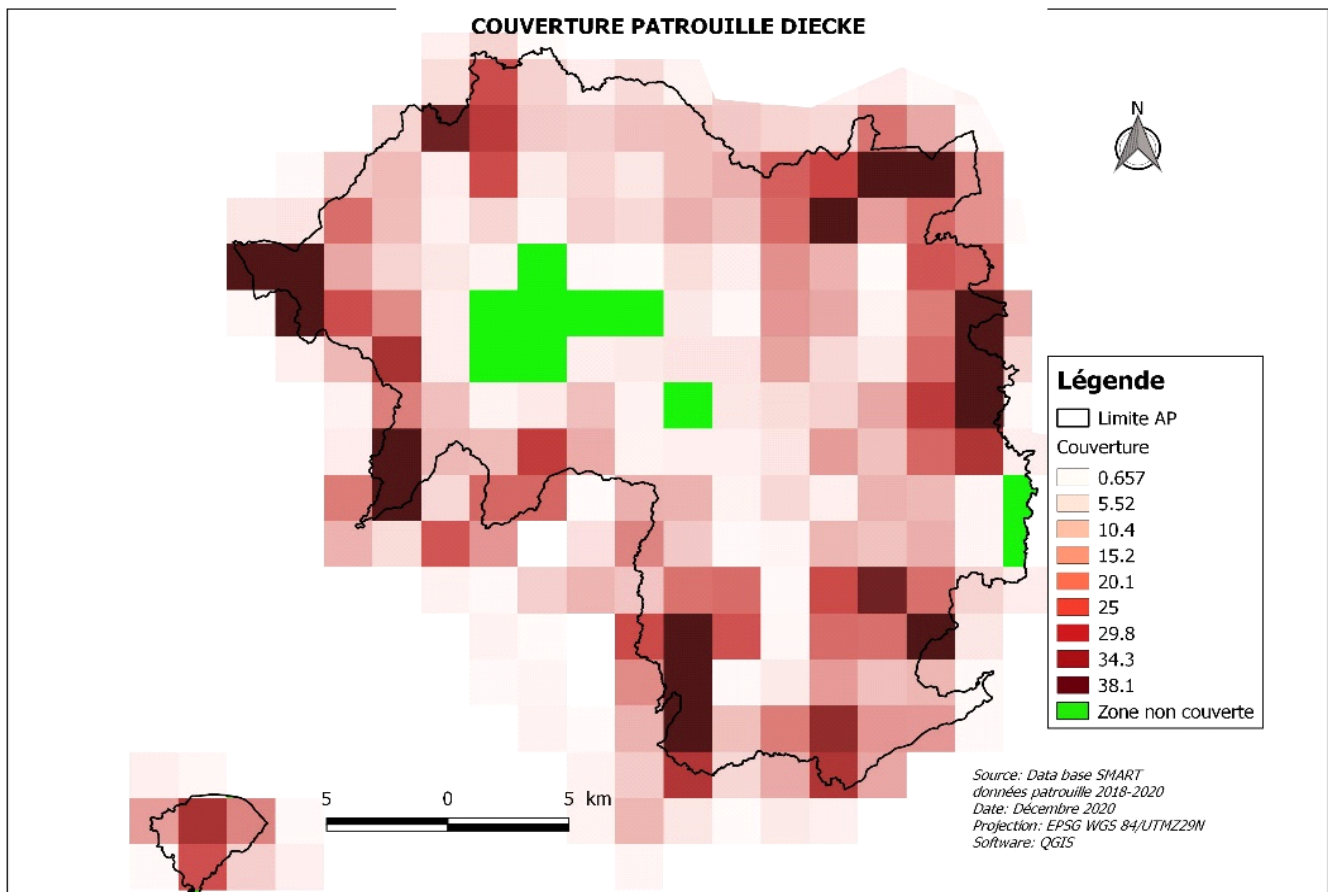


Les courbes ascendantes de ce graphique démontrent que les performances de surveillance en forêt de Diécké ont annuellement augmentées. C'est une résultante de la disponibilité quasi régulière des fonds des patrouilles et la formation continue des conservateurs dans la manipulation des outils de collecte et d'analyse des données de terrain.

Nombre Total de quadrants de 2x2Km dans l'aire protégée:	<b>197</b>
Nombre de quadrants de 2x2Km couverts dans l'aire protégée:	<b>187</b>
Pourcentage couverts dans l'aire protégée	<b>94,92%</b>

La carte de couverture ci-dessous confirme la nécessité d'avoir, des fonds des patrouilles en permanence pour assurer non pas seulement la couverture de la forêt mais bien aussi son contrôle.

## Couverture des patrouilles pédestre de 2018-2020



### Résultat 2.2 Les limites des différentes zones de la future Réserve de Biosphère sont, de façon participative, approuvées et matérialisées

Une nouvelle carte définissant les limites des trois zones de la réserve sera produite avec toutes les parties prenantes et sera validée lors d'un atelier de consultation communautaire. Ces limites seront matérialisées pour éviter des réclamations ou des contestations, dans l'avenir.

Activité 1 : Elaborer la carte de la future Réserve de Biosphère de Diécké ;  
Toutes les parties prenantes seront associées à l'élaboration de la carte de la réserve afin d'éviter, à l'avenir, toute réclamation ou contestation.

Activité 2 : Marquer/entretenir, de façon participative les limites des différentes zones de la Réserve de Biosphère. Chaque segment de limite sera approuvé de façon participative et sera matérialiser par des pancartes, des bornes ou par des végétaux selon le cas. Un plan de matérialisation sera élaboré à cet effet.

Activité 3 : Définir les règles de jeu pour la mise en œuvre des activités dans les différentes zones de la réserve de biosphère. Pour le respect effectif de ces zones, il faudra, en collaboration avec les parties prenantes, définir les règles de jeu relatives aux activités compatibles avec la conservation.

Tableau N°14 : Cadre de suivi de l'entretien et matérialisation des limites

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Stratégie de surveillance	Document stratégie	Annuelle	Chargé de surveillance
Nombre des patrouilles ordinaires et mixtes (transfrontalières)	Evaluation SMART	Mensuelle	Chargé de surveillance Chargé de SIG et smart
Nombre équipements et matériels fournis aux conservateurs	Rapport et inventaire	Annuelle	Chef de site
Nombre d'arrestations des braconniers suite au renseignement	Rapport	Mensuelle	Chargé de surveillance + chargé des mesures riveraines
Nombre d'arrestations d'autres destructeurs	Rapport	Mensuelle	Chargé de surveillance + chargé des mesures riveraines
Nombre de jugement de justice en faveur de la forêt classée	Recensement des actes de justice	Mensuelle	Chargé de surveillance
Nombre des kms des pistes aménagées	Evaluation travaux	Annuelle	chargé d'aménagement
Nombre de kms des pistes entretenues	évaluation travaux	Trimestrielle	chargé d'aménagement

### Résultat 2.3. Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés.

La restauration écologique est une activité intentionnelle qui amorce ou accélère le rétablissement d'un écosystème dans sa fonction (processus), son intégrité (composition des espèces et structure des communautés) et sa durabilité (résistance aux perturbations et résilience) (Parcs Canada, 2007).

La restauration écologique est efficace lorsque :

- elle rétablit la structure, la fonction, la composition et la dynamique (p. ex. les perturbations, les successions dégressives ou progressives) de l'écosystème naturel à l'intérieur des contraintes qu'impose son évolution à moyen et long termes ;
- elle cherche à assurer la résilience de l'écosystème ;
- elle s'emploie à enrichir le capital naturel.
- La restauration écologique est efficace lorsque :
- elle vise des résultats conséquents en temps utile ;
- elle prend en compte le caractère limité des ressources et se montre créative dans la recherche de moyens nouveaux de concrétisation des objectifs et des partenariats ;
- elle favorise la créativité, l'innovation et le partage du savoir afin d'optimiser la science et les pratiques d'avenir ;

- elle témoigne d'un esprit de responsabilité à l'égard des personnes, des collectivités et des institutions dont dépend sa réussite.
- La restauration écologique est engageante lorsque :
- elle intègre la valeur des ressources du patrimoine culturel, en particulier quand celles-ci sont soulignées dans la désignation de l'aire protégée ;
- elle fournit aux gens la possibilité de liens plus profonds avec la nature et améliore leur compréhension et leur appréciation des relations entre les modèles et processus culturels et écologiques ;
- elle fournit aux Guinéens en général et plus particulièrement aux communautés vivant dans et aux alentours de la RBD, la possibilité de découvrir et de connaître la nature d'une manière qui renforce leur attachement à la réserve ;
- elle fournit aux membres des collectivités, aux particuliers et aux groupes des occasions de collaborer dans la poursuite d'une vision commune ;
- elle aide à promouvoir le bien-être des collectivités ;
- elle crée des possibilités d'une réintégration culturelle-nature qui ramène l'ordre et l'équilibre spirituels et améliore le bien-être humain.

#### Activités 1 : Cartographier les espaces dégradés

Sur base des images satellites et des données géoréférencées collectées par les équipes de terrain, il faudra documenter et mesurer les espaces dégradés et en produire une carte qui guidera les activités à mener dans le cadre de la restauration ;

#### Activité 2 : Elaborer le plan de restauration des écosystèmes forestiers dégradés ;

Le plan est une priorité après la validation de la carte. Il sera élaboré en collaboration avec les responsables des deux programmes : la surveillance et mesures riveraines.

#### Activité 3 : Mettre en œuvre le plan de restauration des écosystèmes forestiers dégradés.

Les aménagements nécessitent un plan de restauration préétabli. La cartographie des espaces dégradés et l'identification d'espèces végétales sont des préalables pour mieux exécuter cette activité. Le plan de restauration, une fois mis en œuvre, sera évalué à des périodes bien définies.

**Tableau N°15 : Cadre de suivi – évaluation de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés**

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat Actuel	Réponse	Etat Souhaité
Absence d'un programme global de recherche opérationnel au niveau du site	Aucun plan de recherche reprenant les thématiques prioritaires de gestion du site	Aucune base des données disponibles au site	Aucun système de recherche	Elaborer un plan de recherche et de suivi écologique  Définir des thématiques de recherche liées à la gestion du site	Les résultats de recherche orientent la gestion de la Réserve de Diécké
Absence d'une base des données	Absence du personnel formé	Difficulté de suivi	Collecte des données par le logiciel SMART depuis 2018	Constitution progressive de la base des données	Une référence est établie pour une meilleure évaluation du progrès dans la conservation des cibles de conservation

## 8.2.2. Principes directeurs pour la protection de la forêt classée de Diécké

L'objectif principal de la FC Diecké est la protection de la faune et de son habitat. Les gestionnaires veillent à ce que toutes les activités menées dans et aux alentours de la FC soient minutieusement examinées et s'assurent que toutes tiennent compte de la priorité "conservation". La surveillance, à travers les patrouilles, le suivi, l'application de la loi et le suivi de la réduction des menaces.

- Principe d'intégrité 1: L'intégrité des écosystèmes dans la zone intégrale et la zone tampon sera maintenue en s'assurant que :
  - leur structure et leurs fonctions sont intactes ;
  - les composantes et les processus naturels sont susceptibles de continuer à exister ; et toutes les utilisations humaines et les installations qui sont autorisées dans la Forêt classée et sa zone tampon sont compatibles avec la capacité limitée de l'écosystème.
- Principe d'innovation 2: La technologie de pointe sera mise à profit pour assurer un suivi écologique qui permettra une meilleure connaissance des valeurs et des résultats d'analyse des activités de surveillance ainsi que les prises de décisions.
- Principe de précaution 3: La conservation orientée sur la base des renseignements et des résultats scientifiques est la devise de la FC Diecké. Ceci permettra d'orienter toutes les prises de décisions. Ce principe permettra également aux gestionnaires d'afficher des attitudes responsables évitant des impacts négatifs sur les valeurs de gestion. A cela s'ajoute la prise en compte du savoir-faire traditionnel des communautés.
- Principe de recevabilité 4: Un mécanisme de suivi et d'adaptation climatique accompagnera le reste des actions des gestionnaires associés aux autres parties prenantes pour une meilleure lutte contre le réchauffement climatique.
- Principe de l'universalité 5: La FC de Diecké s'alignera, en cas de besoin, à toute initiative visant l'approche écosystémiques et paysagiste.



## Programme de gestion 3 : Recherche scientifique et suivi écologique



### Buts opérationnels horizon 2030

- Mise en place d'un système spécifique de suivi des espèces cibles et en voie d'extinction ;
- Mise en œuvre des thématiques prioritaires de recherche ;
- Conclusion des partenariats avec des institutions nationales et internationales de recherche et les Ministères en charge de la recherche scientifique, technique .et professionnelle ;
- Connaissances et suivi des menaces sur les valeurs de gestion en vue de leur éradication à travers une base des données opérationnelle ;
- Utilisation des résultats des recherches pour l'amélioration de la gestion de la FC de Diecké ;
- Suivi des phénomènes de changement climatique et adoption des mesures d'atténuation et d'adaptation.

### 8.3.1. Contexte de la recherche scientifique et du suivi écologique à Diécké

Les données des inventaires des espèces cibles de la forêt classées datent de plus d'une décennie. Il faudra reprendre les inventaires de ces espèces pour actualiser les données.

Actuellement, grâce à la mise en place du logiciel SMART, la base de données du site se met progressivement en place. Ce suivi biologique mensuel permet de signaler l'existence de certaines espèces à travers des traces et parfois des cris.

Il faut absolument et rapidement procéder à des inventaires floristiques et faunistiques pour mieux orienter les activités de conservation des cibles, former les équipes de terrain et mettre en place une stratégie de recherche et de suivi écologique qui sera mise en œuvre par les conservateurs en collaboration avec les institutions de recherche nationales et internationales. Une attention particulière sera portée sur les espèces en voie d'extinction.

La Guinée est particulièrement riche en ressources naturelles. Elle est considérée comme un puits de carbone grâce à ses ressources forestières dont fait partie la forêt de Diecké (source: Communication nationale Initiale, 1994). Ces ressources sont gravement menacées par les impacts du changement climatique et la pression pourrait être accrue du fait des flux régionaux de population.

En ratifiant la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1993, la Guinée s'est engagée à œuvrer pour une politique de développement durable, basée sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration des techniques de production. (Karim Zaouaq, 2020)

Malgré les défis considérables au plan socioéconomique, auxquels s'ajoutent les impacts actuels et futurs du changement climatique, la Guinée a pu identifier quatre barrières principales pour faire face aux besoins d'adaptation, notamment :

- les coûts colossaux de l'adaptation qui s'ajoutent au gap de financement des besoins essentiels en matière de développement et de réduction de la pauvreté (Document de stratégie de réduction de la pauvreté 2013-2015 – DRSP-III) ;
- Les lacunes en matière de données climatiques fiables et robustes, mais aussi de l'ensemble des données statistiques relatives à la gestion des ressources naturelles;
- L'insuffisante intégration, à travers les institutions gouvernementales et les collectivités, de la dimension "adaptation" dans la planification du développement;
- L'obsolescence et le non-respect des plans et schémas d'aménagement du territoire (République de Guinée, 2015).

En l'absence d'une étude spécifique de la région, le gestionnaire de la Forêt classée de Diecké s'est basé sur l'analyse multicritère faite en 2013 qui avait retenu les dix options suivantes pour l'élaboration des fiches de projets afin d'opérer un choix d'actions à mener dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Ces options sont :

- La promotion de l'agroforesterie;
- La valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives;
- La promotion de technologies appropriées en matière d'adaptation;
- La promotion de la gestion des feux et de la mise en défens;
- La protection et la restauration des écosystèmes fragiles;
- La promotion de l'information, de l'éducation et de la communication;
- La promotion de l'aménagement et de la gestion intégrée de petits ouvrages hydrauliques;
- La protection des zones de fraie;
- La promotion de l'aménagement hydro-agricole des plaines et bas-fonds;
- La promotion des activités génératrices de revenus..

Ce choix a été porté sur les actions qui tiennent compte de la préservation de l'environnement et qui ont un impact socio-économique en cohérence avec les plans stratégiques locaux de développement à savoir :

- les actions de foresterie qui concourent à l'amélioration de l'agroforesterie dans ses multiples impacts d'accroissement des revenus, de séquestration de carbone et de conservation des sols ;
- les actions d'information, d'éducation et de la communication visant à former les communautés riveraines dans la gestion durable de leurs ressources.

Depuis sa création, les aspects de changement climatique n'ont jamais fait l'objet de recherche ou de suivi dans la Forêt classée, il en est de même des services écosystémiques.

Pendant la mise en œuvre de ce plan de gestion, le gestionnaire de la forêt classée mettra en place un mécanisme de suivi de ces deux aspects. Une station météorologique complète sera installée à Diecké suivi de la formation du personnel dans le domaine en collaboration avec la Direction Nationale de la Météorologie (DNM). Cela pourra ressortir la contribution de la forêt classée dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'aligner dans le projet carbone pour l'autofinancement.

Pour mieux orienter les travaux de recherche dans la forêt de Diécké, le gestionnaire veillera sur :

- la priorisation des activités de recherche et monitoring permettant la résolution de problèmes de gestion ;
- la priorisation des activités visant les cibles de conservation et permettant le suivi de leur état de conservation ;
- la priorisation des activités permettant le suivi de l'impact des mesures de gestion sur les menaces principales ;
- l'intégration des connaissances traditionnelles dans les projets de recherche et monitoring retenus.
- L'orientation stratégique de cet axe de gestion est issue des résultats de l'évaluation de l'efficacité de gestion et l'analyse FPEIR (forces majeures, pression, état, impact et réponses),

Tableau N°16 : Analyse FPEIR pour la recherche et le bio monitoring

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Dynamique des effectifs des espèces clefs	Inventaires	Triennale	Chargé de suivi écologique
Nbre d'études spécifiques sur les cibles de conservation	Recherche	Annuelle	Chargé de suivi écologique
Nbre d'espèces identifiées ou cataloguées	Inventaire	Annuelle	Chargé de suivi écologique
Etat de conservation de la biodiversité de la réserve	Inventaire	Triennale	Chargé de suivi écologique
Données sur le changement climatique collectées et analysées	Suivi et collecte des données à partir de la station météorologique	Mensuelle	Chargé de Recherche et suivi écologique

### 8.3.2. Programme Recherche et Suivi écologique :

Objectif : « La connaissance du contenu de la réserve en termes de la diversité biologique et le suivi de la dynamique des espèces orientent les décisions de gestion de la réserve ».

#### Résultat 3.1. La biodiversité de la réserve est connue

Activité 1 : Organiser des inventaires de la faune et de la flore de la forêt classée de Diécké. Etant donné qu'aujourd'hui la population et l'état de conservation des espèces fauniques et floristiques ne sont pas bien connus, il est souhaitable qu'un inventaire systématique se réalise dans la forêt classée de Diécké. Elle prendra en compte les aspects de la faune et de la flore.

Activité 2 : Mettre à jour la liste des espèces phares. La liste actuelle est obsolète. Le gestionnaire procédera dès que possible à son actualisation.

Activité 3 : Effectuer des recherches spécifiques sur les cibles de conservation, leur répartition spatiale et leurs habitats.

La connaissance de certaines espèces passe par les études et les recherches sur elles. Le gestionnaire du site, à travers ses priorités de recherches définit les thématiques qu'il partagera avec les institutions de recherche et les universités pour effectuer ces études étant donné que le CFZ n'a pas ses propres chercheurs.

Activité 4 : Renseigner régulièrement les aspects climatiques à partir des données de la station météorologique.

Une station météorologique complète sera installée sur le site suivi de la formation du personnel afin de documenter de façon régulière les aspects climatiques, puis les partager avec les structures qui ont de l'expertise pour les analyses et interprétations.

Activité 5 : Documenter et vulgariser les services écosystémiques qu'offre la forêt de Diécké. Lors de l'évaluation IMET, les communautés semblaient difficilement reconnaître les avantages et services écosystémiques que leur fournit la réserve. Le service de recherche et bio monitoring du site veillera à leur documentation et les sensibiliser auprès des parties prenantes en vue d'arriver à une bonne appréciation par les communautés des avantages et services que la forêt de Diécké leur procure. Si elles arrivent à bien les percevoir, l'appropriation et l'implication dans la protection du site fera sans heurt.

Tableau N°17 : Cadre de suivi-évaluation de la connaissance des cibles de conservation de la forêt de Diécké

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Evolution de la végétation dans les zones restaurées	Etude spécifique de suivi du couvert végétal	Triennale	Chargé de suivi écologique
Un plan de restauration des écosystèmes dégradés	Document du plan de restauration	Année 1	Chargé de suivi écologique
Superficies des écosystèmes forestiers restaurés	Méthodes de régénération	Annuelle	Chargé de suivi écologique
La dynamique en termes de population de la faune et de la flore	Inventaire	Triennale	Chargé de suivi écologique

Résultat 3.2 : La dynamique des espèces est suivie

Activité 1 : Elaborer un plan de suivi rapproché des espèces (en intégrant les aspects transfrontaliers). Il est envisagé un suivi permanent et rapproché de cibles de conservation. Le site élaborera un plan de suivi bien clair qui oriente les équipes de chercheurs.

Activité 2 : Organiser régulièrement les patrouilles de suivi écologique.

Pour une efficacité dans le suivi écologique, le gestionnaire du site mettra en place une équipe spécifique pour ce suivi. Une bonne façon d'assurer un suivi permanent et rapproché auprès des cibles de conservation.

Activité 3 : Equiper de façon appropriée les équipes de suivi écologique.

Les équipes de terrain de la FC Diecké ont besoin de la nouvelle technologie pour mieux réaliser le suivi des espèces.

Activité 4 : Former les équipes dans différentes techniques de terrains, d'utilisation des outils modernes et d'analyse des données (acquisition des expériences en matière de la biodiversité).

Il est sûr que sans matériels et équipements de pointe, il sera difficile aux équipes de faire le suivi dans la forêt. Pour ce faire le site va recourir à la technologie de pointe et aux équipements appropriés.

Tableau N°18 : Cadre de suivi-évaluation de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Base centrale des données fonctionnelle	Collecte et analyse des données	Mensuel	Chargé de suivi écologique
Nbre agents formés	Formation et Evaluation	Annuel	Chargé de suivi écologique
Nbre des matériels et équipements fournis	Inventaire matériel	Annuel	Chargé de suivi écologique
Quantité et qualité des données stockées	Evaluation	Mensuel	Chargé de suivi écologique

**Résultat 3.3 : La collaboration régulière avec les institutions de recherche et universités aux niveaux national, régional et international est assurée.**

Activité 1 : Elaborer un plan de recherche en collaboration avec d'autres institutions

Actuellement le site a besoin d'un plan de recherche qui reprend les priorités de recherche pour orienter sa gestion. Dans la même stratégie des thèmes prioritaires de gestion seront identifiés, y compris les critères de recherche, en collaboration avec les institutions de recherche.

Activité 2 : Mettre en œuvre des accords/conventions de collaboration avec les institutions de recherche au niveau national, régional et international

Il est à noter qu'il n'existe pas des chercheurs attirés au sein du CFZ. A cet effet, il faudra absolument collaborer avec les institutions de recherche pour avoir des données fiables. Cette collaboration sera concrétisée par des contrats qui auront pour objet les types et conditions des travaux de recherche avec ces partenaires scientifiques, l'analyse et la copropriété des publications.

Les données sont produites pour servir à des fins scientifiques d'où la nécessité de les partager avec d'autres institutions. Ce partage permet de faire connaître le site à l'extérieur.

Activité 3 : Publier les résultats de recherche dans les journaux scientifiques de renommée internationale

L'essentiel ne se limitera pas à la collecte des données mais aussi à l'exploitation de ses données et leurs résultats d'analyse pour faire connaître le site et ses richesses de la biodiversité au-delà de la Guinée. Les journaux scientifiques internationaux sont les vrais canaux pour le faire.

Tableau N°19 : Cadre de suivi-évaluation de la base des données

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nombre de conventions signées avec les institutions de recherche, les universités et autres partenaires	Négociation	Annuelle	DG CFZ
Etudes spécifiques menées avec les universités et autres institutions de recherche	Etudes/ Protocoles spécifiques	Annuel	Chargé de recherche et suivi écologique
Nombre d'articles publiés sur base des données du site	Evaluation	Annuel	Chargé de recherche et suivi biologique

### Résultat 3.4 : La base de données est fonctionnelle

Activité 1 : Mettre en place une base des données fonctionnelle

La base de données déjà créée sera alimentée à partir de la collecte des informations sur le terrain. Le traitement et l'analyse se feront par l'outil SMART. Mais il faudra progressivement améliorer cette base des données grâce à laquelle désormais le site pourra disposer une ligne de référence.

Activité 2 : Former et équiper l'équipe de gestion de la base des données

La collecte, le traitement, l'analyse et l'interprétation des données constituent un processus complet pour la génération d'un rapport fiable. Les agents doivent être capables d'exécuter les quatre niveaux de ce processus. Pour ce faire, une formation adéquate leur est nécessaire.

Tableau N°20 : Cadre de suivi-évaluation de la collaboration avec les institutions de recherche et universités

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de conventions signée entre les communautés et les gestionnaires de la FCD	Protocole d'accord/ Convention	Annuel	DG/CFZ
Nbre des structures communautaires de base appuyées	Protocole d'accord	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre des membres formés	Module des formations Rapport	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre d'AGR identifiées	Etudes socio-économiques	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre d'AGR appuyées	Protocole d'accord	Annuel	Chargé des mesures riveraines

### 8.3.3. Principes directeurs

- Principe d'innovation: Le suivi écologique pour une meilleure connaissance des valeurs du site et les résultats d'analyse des activités de surveillance, par une technologie de pointe, seront au centre de toutes les planifications et les prises de décisions.
- Principe de précaution : La devise du gestionnaire sera la conservation, des renseignements et des résultats scientifiques. Ce principe permet aux gestionnaires d'afficher des attitudes responsables évitant des impacts négatifs sur les valeurs de gestion. A cela s'ajoute la prise en compte du savoir traditionnel des communautés.
- Principe de partenariat: La FC de Diecké va se doter d'un plan de suivi biologique/écologique basé sur ses valeurs de gestion et des indicateurs clefs d'efficacité de gestion. Il s'agira d'encourager les équipes de recherche qui traiteront les thèmes prioritaires du site et les mener avec des chercheurs nationaux ou internationaux. En plus des chercheurs internes qui seront recrutés, le gestionnaire de la FCD collaborera avec d'autres structures étatiques, privées et institutions nationales et internationales de recherche afin de partager, valider et mettre en œuvre des thèmes de recherche.
- Principe de durabilité: Pour la durabilité des activités de recherche à Diecké, les thèmes visant l'amélioration de la gestion de la FC seront priorisés. Ils seront réalisés selon les besoins et les protocoles afin que les résultats contribuent effectivement à l'amélioration de la gestion.
- Principe de l'universalité : Le gestionnaire de la FCD va s'aligner derrière l'Objectif de Développement Durable n°13 notamment le suivi du changement climatique et l'adoption des mesures conséquentes.
- Principe de responsabilité: Toute entité ou personne qui manifeste l'intention d'effectuer une recherche dans la FCD devra se soumettre aux conditions suivantes, édictées par le CFZ. Il s'agit notamment de :
  - Adresser une demande, deux mois avant la période sollicitée;
  - Préciser l'intitulé et le cadre global de la recherche :
  - Justification (Précis et pas de généralités)
  - Description de la recherche (Localisation, Méthodologie : elle doit justifier la collecte, la capture et l'exportation éventuelle de spécimens et échantillons biologiques, impacts négatifs éventuels et mesures d'atténuation, activités et durée).
  - Résultats attendus
  - Chronogramme des activités (y compris date de remise des rapports intermédiaires et final)
  - Les intervenants et leur(s) rôle(s)(Les chercheurs, Les institutions, Les responsables homologues guinéens si nécessaires et Les personnes ressources)
  - Les moyens logistiques à mettre en œuvre et divers
  - La (es) source(s) de financement
  - Le budget



## Programme de gestion 4 : Gouvernance partagée, contribution au développement local des riverains



Signature de l'acte d'engagement entre le CFZ et les populations

### Buts opérationnels à l'horizon 2030

- Application stricte du statut de réserve de Biosphère
- Respect par les parties prenantes des trois zones de la Réserve
- Signature des accords entre les gestionnaires et les communautés riveraines
- Mise en œuvre des activités génératrices de revenus économiquement rentables, socialement acceptables et écologiquement viables en faveur des communautés
- Gestion des conflits et plaintes entre les parties prenantes selon les dispositifs mis en place de commun accord (système d'alerte ou comité de veille).
- Implication des structures étatiques de développement (ANIES et ANAFIC) dans l'appui et la mise en œuvre des AGR
- intégration des bonnes pratiques en faveur de la forêt classée comme critère d'éligibilité aux AGRs
- Mise en place d'une commission interministérielle (environnement, élevage, agriculture, administration du territoire) servant d'arbitre dans les conflits entre parties prenantes dans le cadre de "responsabilité globale et partagée" et se réunit périodiquement.

#### 8.4.1. Contexte du programme Gouvernance partagée, contribution au développement local des riverains

La viabilité et la durabilité des activités appelées « mesures riveraines » dépendent du niveau d'appropriation et de responsabilisation des bénéficiaires directs et indirects qui sont les communautés riveraines de la Forêt Classée de Diécké. Une plateforme de concertation incluant les autorités politico-administratives, les chefferies traditionnelles, la communauté scientifique, le secteur privé, les producteurs ruraux, etc., est mise en place.

Suite aux différentes pressions que subissent les ressources naturelles de la FC et l'insuffisance manifeste de soutien des parties prenantes aux actions de surveillance et protection du site, il est clair que la lutte anti braconnage, à elle seule, ne pourra pas réduire cette pression. Il faut, absolument et à tout prix, impliquer de façon efficace les communautés locales dans la sauvegarde de ces ressources naturelles. Il ne faudra pas perdre de vue que ce programme est le deuxième pilier du PAG après celui de la protection des écosystèmes de la forêt classée de Diécké.

La responsabilité dans la destruction des ressources de la Forêt classée n'incombe pas seulement aux communautés mais également aux conservateurs de la nature dont les capacités doivent être renforcées dans la sensibilisation et la gouvernance partagée (gestion participative).

Pour ce faire, en plus de la sensibilisation et de la gestion participative, le gestionnaire de la forêt classée maintiendra les activités régulières avec les communautés locales. Il évitera des interruptions intempestives de ses interventions sur le terrain avec les communautés, car celles-ci cassent le rythme et enrayment la dynamique créée avec les parties prenantes.

#### 8.4.2. Objectifs de la conservation communautaire

« Assurer la conservation et la restauration de la forêt classée de Diécké sont assurées en parfaite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales ».

Pour atteindre l'objectif ci-dessus, les trois (3) résultats suivants devront être obtenus:

##### **Résultat 4.1: La restauration de la biodiversité de la forêt de Diécké par les communautés riveraines et autres parties prenantes est assurée.**

Activité 1 : Tenir de réunions de concertation avec les parties prenantes. Des réunions périodiques ordinaires seront organisées afin de discuter de la meilleure façon de mettre en œuvre la structure de gouvernance fonctionnelle et d'élaborer la stratégie de la gouvernance participative.

Activité 2 : Mettre en œuvre la stratégie de la gouvernance élaborée participativement avec toutes les parties prenantes ; Cette stratégie de gouvernance reposera sur les principes de gestion d'une réserve de biosphère pour assurer la participation active de toutes les parties prenantes.

Activité 3 : Renforcer la capacité des Comités locaux de développement et celles des groupements villageois.

Dans le but de promouvoir la protection de la biodiversité, les bonnes pratiques et la transparence dans l'utilisation des ressources naturelles ainsi que le développement à l'échelle locale, il sera important de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités des comités locaux développement et celles des groupements villageois. La formation dans les thématiques comme la gestion, les principes comptables, le suivi et évaluation, l'élaboration des projets mais aussi des visites inter groupements pour apprendre des expériences d'autres villages qui progressent devraient être privilégiées.

#### **Résultats 4.2 : Les plaintes et les conflits opposant les gestionnaires de la Forêt classée et les parties prenantes sont gérés selon une stratégie de résolution des plaintes mise en place.**

A l'issue de l'enquête menée au mois d'octobre 2021 sur les communautés et les gestionnaires de la Forêt classée, le tableau n°... en annexe reprend les catégories des conflits.

Tableau N°: types des conflits fréquemment enregistrés

Activités 1 : Elaborer un plan stratégique de gestion des plaintes.

Ce plan de gestion des plaintes permet aux gestionnaires de :

- pourvoir les agents de la forêt classée des informations qui leur permettent d'améliorer leur relation avec les communautés;
- établir, par la résolution des plaintes, une relation de confiance entre les communautés locales et les responsables de la Réserve;
- identifier et de traiter les problèmes rapidement avant qu'ils ne se généralisent ou ne dégénèrent à un niveau plus difficilement gérable;
- mettre en place un système d'alerte des plaintes pour mieux les prévenir;
- limiter les impacts négatifs éventuels liés à l'action des communautés et générer des mesures correctives ou préventives appropriées.
- Il permet aux communautés de :
  - établir une structure confiante pour exprimer leurs plaintes ;
  - négocier de façon claire et résoudre de façon transparente les plaintes avec les gestionnaires de la réserve ;
  - accéder à temps voulu à l'information ;
  - améliorer les services et optimiser leur satisfaction vis-à-vis de la conservation compatible au développement.

Activité 2 : Mettre en œuvre le plan stratégique de gestion de plaintes

Il ne s'agira pas seulement de mettre en œuvre le plan mais également de suivre son exécution et l'évaluer très régulièrement en toute transparence et avec toutes les parties prenantes.

Résultat 4.3. : L'appropriation de l'approche de conservation communautaire et la contribution à travers une gestion participative sont effectives

Activité 1 : Mener des études démographiques et socio-économiques sur les mouvements des populations dans et aux alentours de la réserve.

Ces études sont importantes car elles permettront de mieux planifier les activités qui tiennent compte du flux migratoire et leurs impacts sur les axes stratégiques de conservation mises en place;

Activité 2 : Faciliter la création des synergies avec les opérateurs économiques, et d'autres agences étatiques de développement comme l'ANIES et l'ANAFIC

Le travail en synergie avec les opérateurs est d'autant important afin d'identifier les marchés locaux et régionaux pour l'écoulement des produits des projets générateurs de revenus d'un côté et l'appui financier de l'autre.

Activité 3 : Elaborer et faire valider un guide d'accès et de gestion des ressources naturelles dans les domaines de la chasse, du ramassage et des produits forestiers non ligneux.

Des directives d'accès et de gestion des ressources naturelles seront élaborées en interne et soumis à la validation auprès des parties prenantes à travers un atelier d'échange. Cet atelier vise à valider ces directives comme un outil de Co Gouvernance des ressources naturelles, à travers la mise en place d'un cadre d'échange et d'apprentissage mutuel. De cet atelier découlera une articulation entre les bonnes pratiques locales et les politiques. L'atelier regroupera des représentants de différentes catégories d'acteurs, notamment les services techniques de l'Etat, les chercheurs, les ONG, les organisations de producteurs, le milieu de l'éducation et de la formation.

Résultat 4.3 : Les communautés s'approprient la protection de la forêt classée de Diécké et leur contribution à travers une gestion participative est effective ;

Activité 1 : Signer et mettre en œuvre des accords de gouvernance entre les gestionnaires de la Réserve de Diecké et les communautés locales ;

Pour éviter des contestations mais aussi la navigation à vue, pour toute activité de gouvernance, le gestionnaire veillera à la signature et au suivi des accords entre les communautés locales et lui.

Activité 2 : Appuyer la mise en place des structures communautaire de base ; Pour mieux travailler avec toutes les couches socio-professionnelles intéressées par la gouvernance des ressources naturelles dans la réserve, il faudra nécessairement collaborer avec des groupes bien structurés. Le gestionnaire devra, dans la mesure du possible, participer à la mise en place de ces structures où lui-même sera membre.

Activité 4 : Développer les capacités des membres des structures communautaires de base ;

Il a été prouvé que sans des formations appropriées dans le cadre de l'auto prise en charge et dans la participation interactive, les communautés ne s'approprient pas souvent la gouvernance d'aires protégées. Le gestionnaire de la Réserve fera de son mieux pour mettre en œuvre un programme de formation des structures des communautés mises en place dans le cadre de sa gouvernance. Ce renforcement des capacités devra être complété à travers des visites d'échanges avec les pays voisins ou avec d'autres villages qui excellent dans le développement.

Activité 5 : Evaluer les PDL des communautés riveraines et prioriser les actions communautaires à mener ensemble ; Pour cette action il s'agira de:

- Évaluer les PDL afin d'hierarchiser les priorités ;
- Identifier les activités génératrices des revenus afin d'établir une liste exhaustive ;
- Appuyer les activités prioritaires en lien avec l'environnement pour la gestion durable des ressources;
- Accompagner les communautés dans la recherche des fonds pour le financement des activités identifiées

Tableau N°21 : Cadre de suivi-évaluation de l'implication et de l'appropriation de la protection de la FCD par les communautés

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Le document reconnaissant le statut de réserve de biosphère	Constat	Annuel	DG/CFZ
Nbre d'études menées dans le cadre de la gestion d'une réserve de Biosphère	consultation et participation	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre des filières identifiées	Evaluation	annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre des filières appuyées	évaluation	Annuel	Chargé des mesures riveraines

#### 8.4.3. Principes directeurs de la conservation communautaire à la Forêt classée de Diécké.

- L'analyse IMET a dégagé l'inexistence de liens tangibles entre les avantages et les services écosystémiques qu'offre la réserve aux communautés ainsi que les autres appuis en leur faveur. Il faudra donc veiller à ce que les activités de développement entreprises soient en un lien avec la conservation de la FC Diecké.
- Principe de partenariat:
- Etant donné que les ressources naturelles sont un héritage commun, il est presque impératif de cartographier tous les acteurs (parties-prenantes) définir clairement leurs rôles et responsabilités et les inclure dans la gouvernance.
- Créer des interfaces opérationnelles entre parties prenantes et en étroite collaboration avec l'administration.
- Mettre en œuvre des plans locaux de développement des collectivités tout en intéressant l'ANAFIC et l'ANIES (Agence Nationale de l'Intégration Economique et Sociale) au financement des activités inscrites.

- Faciliter la création d'interfaces entre les diverses parties prenantes (parlements, l'administration publique, les opérateurs économiques, organisation de la société civile) et les groupements villageois en vue de la lutte pour une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles au niveau local ;
- Principe de durabilité:
- En plus de l'éducation environnementale qu'il faut développer, le gestionnaire de la forêt classée renforcera la mobilisation communautaire face aux enjeux de conservation de la biodiversité et du développement local dans leur rayon d'activités.
- Pour renforcer les capacités techniques des parties prenantes, prioriser la restructuration et le renforcement des structures de gouvernance environnementale (groupements villageois, organisations de la société civiles, etc. ;
- Orienter l'appui vers les communautés allant dans le sens de la réduction de la dépendance des communautés vis-à-vis de l'exploitation des ressources naturelles et de fait, à l'amélioration des conditions des vies de ces communautés sur base des études socio-économiques ;
- Principe d'innovation:
- Le programme de conservation communautaire "mesures riveraines" veillera à l'adaptabilité. Il doit être novateur pour s'assurer que les sources de financement locales et étrangères, les matériels, les équipements et les compétences sont disponibles pour réaliser les actions entreprises.
- Faciliter la création d'interfaces entre les diverses parties prenantes (parlementaires, l'administration publique, les opérateurs économiques, organisation de la société civile) et les groupements villageois en vue de la lutte pour une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles au niveau local ;
- Principe de redevabilité: Générer et partager les leçons apprises dans les efforts de lutte contre les tracasseries en vue d'influencer la prise de décisions par les décideurs.
- Résultat 4.4. La Forêt classée de Diecké est inscrite sur la liste des réserves de Biosphère du MAB-UNESCO et ses zones intégralement gérées selon son nouveau statut.

#### Résultat 4.4. La Forêt classée de Diecké est inscrite sur la liste des réserves de Biosphère du MAB-UNESCO et ses zones intégralement gérées selon son nouveau statut.

Pour atteindre sa vision de devenir une institution de référence en matière de gestion des ressources forestières en menant des actions stratégiques axées sur le renforcement du cadre institutionnel, technique et participatif non seulement pour sa promotion, mais aussi et surtout pour dynamiser son rôle de véritable centre de gestion des reliques de massifs forestiers dans la région forestière, le centre forestier de N'Zérékoré vient de décider d'entamer la procédure d'inscription de cette forêt classée sur la liste des réserves de Biosphère.

Dans ce processus, le gestionnaire de la forêt classée de Diécké veillera au trois fonctions suivantes qui sont prônées par le MAB-UNESCO notamment :

#### A. La conservation

- Mettre en place différents instruments de protection et statuts associés ;
- Actuellement les patrouilles sont menées et couplées d'un suivi biologique. Le taux de couverture par les patrouilles et l'identification des menaces sont faits à l'aide de l'outil SMART. Ce dispositif sera renforcé par l'acquisition des outils et matériels de pointe ainsi appuyée par les formations en faveur des utilisateurs.

- Reposer cet objectif principal de cette protection sur le maintien de l'intégrité de la zone intégrale de la forêt classée ainsi que la zone tampon à définir collégialement avec les communautés.
- Privilégier la consultation communautaire en définissant de façon participative les activités à mener dans la zone tampon et les règles de jeu pour y accéder notamment les Directives d'Accès aux Ressources Naturelles (DARN)

## **B. Le Développement**

- Actualiser l'étude de 2008 qui a donné des détails sur les activités de développement entreprises par les communautés locales. Cela afin d'orienter ces activités vers la création des revenus au profit des communautés, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Cette orientation sera en droite ligne avec le PNDES et l'ODD 1 ;
- Mettre prioritairement des mesures d'atténuation et d'adaptation afin d'éviter toutes activités polluantes dans et autour de la réserve dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique en rapport avec l'ODD 13 ;
- Initier aussi des mécanismes d'autofinancement via l'écotourisme et le paiement des services écosystémiques.

## **C. Soutien logistique**

Apporter un appui à travers des activités de recherche de surveillance et d'éducation. Il s'agira de :

- Elaborer un calendrier pour les partenaires de la recherche ;
- Elaborer un calendrier de recherche du MAB dans le cadre de la stratégie du MAB 2015-2025 ;
- Suivre et étudier la biodiversité et installer les observatoires dédiés au changement climatique ;
- Effectuer la recherche sur la gestion du territoire (y compris la future zone), rôle des comités scientifiques, coopération avec des instituts de recherche et des universités, formation, infrastructures de recherche ;
- Réaliser des activités d'éducation et de sensibilisation tenant compte de diversification des cibles et des supports ;
- Réaliser des activités d'éducation au développement durable ;
- Enseigner les sciences citoyennes.

Activité 1 : Constituer le dossier requis pour la nomination de Réserve en se référant sur le formulaire de proposition de Réserve de Biosphère.

Activité 2 : Préparer le dossier d'inscription en collaboration avec le bureau MAB-UNESCO/Guinée ; Pour permettre la constitution d'un dossier éligible, le bureau MAB-UNESCO-Guinée sera contacté pour aider l'élaboration du dossier d'inscription.

Activité 3 : Soumettre le dossier au siège à Paris

Activité 4 : Faire le suivi de l'inscription auprès de MAB-UNESCO

Activité 5 : Mettre en place et accompagner le comité de gouvernance dans l'exercice de leurs rôles et responsabilités.

Activité 6 : Renforcer, avec les communautés et autres parties prenantes, la fonction de conservation, pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages;

Activité 7 : Mettre en place un mécanisme de développement économique et humain durable, des points de vue social, culturel et écologique ;

Activité 8 : Soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt local, national et global visant la conservation et le développement durable.

Tableau N°22 : Cadre de suivi-évaluation de l'inscription de la forêt classée sur la liste des réserves de Biosphère

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Le document reconnaissant le statut de réserve de biosphère	Constat	Annuel	DG/CFZ
Nbre d'études menées dans le cadre de la gestion d'une réserve de Biosphère	consultation et participation	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre des filières identifiées	Evaluation	annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre des filières appuyées	évaluation	Annuel	Chargé des mesures riveraines

#### Analyse des parties prenantes et leur souhait d'implication

Lors des consultations communautaires, toutes les parties prenantes ont été unanimes que les responsabilités sont globales et partagées. Pour ce faire, elles se sont classées toutes dans la même catégorie de bénéficiaires indistincts des formations, informations et communications.



Tableau N°23: Classification et positionnement des parties prenantes

TYPE DE PARTIE PRENANTE	Direct (D) ou indirect (I)	A associer / Impliquer	A consulter	A conscientiser	MOINS UTILE / Pas d'action	COMMENT ou par quel canal (vous pouvez mettre plusieurs canaux à la fois)
Direction Générale CFZ	D	x	x	x		Réunion, rapports, contacts physiques, atelier de programmation.
Préfecture	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique
Direction préfectorale Eaux et Forêt	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique
Direction préfectorale Elevage	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique
Direction préfectorale Agriculture	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique
Présidents District	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique
Jeunes	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique
Femmes	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique
Maires	D	x	x	x		Réunion et contact physique
Chefs de cantonnement	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique
Villages	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique
Société civile	D	x	x	x		Atelier, correspondance, contact physique

### Buts opérationnels horizon 2030

- Connaître d'avantage et respecter rigoureusement les lois en matière de conservation de la nature en général et celle de la protection de la FC de Diecké en particulier ;
- Impliquer effective de toutes les parties prenantes, synergie d'actions et changement positif d'attitudes et comportements envers la Forêt classée ;
- Diversifier et intensifier des messages de sensibilisation environnementale communs, harmonisés et concertés.

#### 8.5.1. Contexte actuel de l'IEC à la Réserve de Diecké

Une étude conduite par The Jane Goodall Institute dans la partie Est de l'Afrique a indiqué que le manque de connaissances environnementales est à la base de plusieurs menaces directes et indirectes sur la faune et la flore de beaucoup d'aires protégées. Cette même étude a fait ressortir clairement que l'ignorance ou l'insuffisance de l'information est une des raisons qui fait obstruction à l'implication des communautés et génère parfois un climat d'hostilité aux actions de conservation et de développement (JGI, 2013).

L'évaluation IMET réalisé en 2020 a fait ressortir une faiblesse dans la conscientisation, la sensibilisation et la vulgarisation des lois sur la conservation des ressources naturelles de Diécké. Des nouvelles lois ont été édictées mais moins connues et par les conservateurs que les communautés locales.

Un seul canal, la radio, était jusque-là utilisé par les gestionnaires de Diécké. Suite à l'insuffisance de l'information, la méconnaissance des communautés de toutes les valeurs écosystémiques que leur fournit la Réserve de Diécké, ce PAG vise à intensifier ses messages et à élargir les canaux de sensibilisation par exemple :

- Utiliser des matériels de visibilité et des supports scriptovisuels (affiches et posters) ;  
Les posters, t-shirts, autocollants, casquettes, foulards, panneaux etc. sont les matériels de visibilité et supports scriptovisuels que va utiliser les gestionnaires de la FC Diécké. Ils porteront tous des messages sur les richesses de la biodiversité de la FC et de leur gestion durable. Ces matériels seront distribués aux écoles, aux communautés et autorités ou placés dans des lieux publics, points chauds, aéroports, routes, etc. pour une large diffusion des messages environnementaux qu'ils porteront.

- Utilisation des services de média - presse écrite et visuelle  
Ces canaux (dépliants avec quelques articles des lois sur la protection de l'environnement, le blog et le magazine du Département ainsi que le site web, la Page Facebook, et la plateforme WhatsApp du CFZ, etc.) combinés et complémentaires, assureront l'atteinte d'un nombre très élevé de la population et en même temps fournir aux groupes cibles des informations plus approfondies et détaillées sur la biodiversité.

- Culture & art, sport et jeux écologiques  
Ce sont des canaux attractifs et passionnants qui visent des publics spécifiques ciblés dans un milieu précis (stade, village, centre culturel...). La capacité d'attraction que possèdent ces canaux les place à une meilleure position pour atteindre des groupes qui ont d'autres centres d'intérêts que les messages de conservation diffusés par les matériels de visibilité et la presse écrite. Tel serait également le cas pour des publics qui n'ont pas accès aux médias, aux rencontres avec les éducateurs ou ne participent pas à des réunions.

- Dialogues / échanges et tribune d'expression populaire

Vu son statut de Réserve de Biosphère, dans toutes les activités de sensibilisation autour de la Réserve de Diécké (réunions, conférences, ateliers, séminaires, journées éducatives, ...), le privilège sera donné villageoises. Les approches question-réponse et débat-échange permettront de susciter un dialogue fructueux entre les acteurs. Cette méthode permettra de susciter le dialogue, de donner la parole à tout le monde et de cerner les connaissances et attitudes de la population par groupe d'intérêt. A cela s'ajoute l'observation participative qui suscite la curiosité et la recherche.

- Des sentiers pédestres et randonnées

La FC Diecké est riche en enseignements. Ses formations végétales et son relief favorisent l'observatoire et l'apprentissage participatif. Il sera question d'y ériger des sentiers écologiques et les commenter par des panneaux et des brochures afin de mieux faire connaître les richesses de la biodiversité de ces milieux. Les sentiers joueront, en même temps, un rôle éducatif. Les randonnées constituent le meilleur moyen de faire découvrir ces différentes richesses.

- Films et cinématographie

Il est envisagé dans les milieux ruraux où la télévision n'est pas accessible, la projection des films éducatifs sur la biodiversité de Diécké. Cela sous-entend l'achat des caméras et logiciels appropriés pour que les conservateurs produisent des films et vidéos qui permettront aux groupes cibles d'apprendre rapidement. Et pour plus de rapprochement avec les cibles, certains films pourraient être réalisés avec la participation des communautés locales dans leur milieu pour présenter leurs propres réalités naturelles et d'autres par des prestataires externes sélectionnés à cet effet.

- Site web et blog

Un site web et un blog seront aussi mis en route pour informer l'opinion nationale et internationale sur les efforts de protection de la Réserve de Biosphère et faire sa promotion et la recherche des fonds.

**Tableau N°24 : FPEIR - Implication des parties prenantes via la sensibilisation**

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat Actuel	Réponse	Etat Souhaité
Déficit de l'éducation environnementale au site	Un programme Information Education et Communication (IEC) non structuré	Destruction des ressources naturelles et faible implication d'autres parties prenantes à la gouvernance  Conflit accru Réserve - Population	Déficit de l'éducation environnementale	Elaborer une stratégie d'IEC incluant les thématiques, les cibles et les canaux de diffusion  Elaborer une stratégie de gestion des conflits versus la gestion des plaintes	Les conflits Population diminuent suite aux activités de développement initiées en rapport avec leur PDL et les messages de sensibilisation  Les attitudes et comportements positifs envers les ressources naturelles et les agents de la forêt classée de Diécké augmentent

Les groupes-cibles suivants ont été identifiés et bénéficieront d'une attention particulière ainsi que des messages spécifiques. Il s'agit :

- des autorités publiques et autres services étatiques impliqués dans la gestion du terroir (agriculture, mines, énergie, hygiène, industrie, santé, les services de défense et de sécurité ...)
- des ONG, associations, chefs coutumiers, leaders d'opinions ;
- des élèves dans les écoles primaires, secondaires et des étudiants ;
- les autorités religieuses.
- les autorités publiques et autres services étatiques impliqués dans la gestion du terroir (agriculture, mines, énergie, hygiène, industrie, santé, ...)
- des communautés transfrontalières à la Réserve de Diécké.

### 8.5.2. Objectif du programme IEC :

« L'objectif est de mettre en place un système d'IEC qui permettra d'accroître la connaissance ses valeurs écologique, économique, scientifique et culturelle de la FC »

Le but est que les programmes ainsi produits dans le cadre de ce partenariat ne servent pas seulement à modifier les méthodes de cultures et de gestion des ressources naturelles, mais aussi à reconvertir l'état d'esprit des populations locales par une modification profonde des comportements vis-à-vis de leur écosystème.

Résultats attendus du programme IEC

#### Résultat 5.1. : L'éducation environnementale est promue au sein des communautés riveraines ;

- Activité 1. Développer et signer un partenariat avec les radios communautaires et rurales pour la diffusion des informations environnementales sur, dans et autour de la Réserve de Biosphère de Diecké ;
- Dans une perspective de collaboration en vue de la diffusion des informations environnementales, la forêt classée de Diécké pourrait établir une relation de partenariat avec certaines stations-radios qui couvrent sa zone d'intervention. Il s'agira concrètement de :
- Signer un protocole d'accord de partenariat entre le gestionnaire de la forêt classée Diécké et les radios précitées ;
- Mettre à la disposition des radios partenaires des spécialistes dans les questions environnementales (REDD+, changement climatique, législation environnementale, Economie forestière, Société civile environnementale, zonage, etc.) pour développer des thèmes en rapport avec la grille des programmes de ces radios partenaires ;
- Faciliter l'organisation des membres des groupements villageois en « clubs d'écoute » pour susciter des échanges d'infos et des discussions relatives aux objectifs du Programme de Conservation Communautaire

La vision est que les programmes ainsi produits dans le cadre de ce partenariat ne servent pas seulement à modifier les méthodes d'exploitation et de gestion des ressources naturelles, mais aussi à reconvertir l'état d'esprit des populations locales par une modification profonde des comportements vis-à-vis de leur écosystème.

Activité 2 : Former des pairs éducateurs en matière d'éducation à l'environnement dans les communautés

Cette dynamique devra être complétée par l'élaboration d'une stratégie de communication fondée sur des « éco-communicateurs endogènes ». Ces derniers serviront des relais communautaires aux initiatives de vulgarisation et de sensibilisation sur les questions environnementales dans leurs localités respectives.

Activités 3. Mettre en place un pool des éco-communicateurs locaux ou communicateurs écologiques locaux

Ce groupe des éco-communicateurs (essentiellement constitués des usagers des ressources naturelles : agriculteurs, chasseurs, exploitants miniers/forestiers, etc.) auront comme rôle la préparation d'activités sur le terrain, la participation à la production des émissions et le recueil des commentaires auprès des auditeurs après la diffusion.

Activités 4. Outiller les éco communicateurs et renforcer les compétences en technique de communication rurale et communautaire.

Le renforcement des compétences dans les domaines des techniques d'investigation, de diffusion des informations, environnementales de la réglementation en matière d'environnement sera un atout supplémentaire pour une meilleure appropriation du concept de l'éco-citoyenneté.

### Résultat 5.2 : Le CFZ est doté d'outils de communication.

Activité 1. Produire et distribuer des supports et des outils pédagogiques ciblés sur les ressources de la forêt classée (Réserve de Biosphère)

Les dépliants, magazines, autocollants et autres sont autant des supports qui seront produits selon les cibles.

Activité 2. Créer un site web

Une bonne promotion du site à l'extérieur passe par les canaux technologiques de pointe. Le site web en est le plus visité après les réseaux sociaux.

Activité 3. Former le personnel en technique d'animation du site web

Cette nouvelle technologie exige la maîtrise des outils informatiques. Pour cela une équipe sera formée et équipée pour alimenter le site.

Résultat 5.3. La compréhension et le respect des lois en matière de conservation en Guinée sont promus. Les rôles et responsabilités de l'Etat et des communautés dans la gestion de la forêt classée (Réserve de Biosphère) sont bien assumés.

Activité 1 : Vulgariser les différents textes juridiques en lien avec la conservation et finaliser ceux en cours d'élaboration ;

La majorité des délinquants arrêtés, brandissent toujours l'ignorance des différents textes de lois en matière de protection de l'environnement. Il est donc impérieux que les différentes lois soient vulgarisées auprès des communautés.

Elles seront vulgarisées sous diverses formes dont, les dépliants, posters etc. Les infractions et les sanctions y relatives prévues par les différentes lois feront l'objet d'une large diffusion et vulgarisation.

---

Etant donné que tout le monde ne peut pas interpréter la loi, le site essaiera de faire des extraits de la loi qui reprennent les infractions et les sanctions y relatives et les présenter sous forme de dépliants et posters. Ce canal permettra même aux moins instruits de visualiser ce qui est permis dans le site et ce qui ne l'est pas. Mais aussi comprendre quelle est la sanction qui est réservée à ceux ou celles-là qui enfreignent la loi.

### Buts opérationnels l'horizon 2030 :

- Les circuits touristiques sont conçus et largement diffusés ;
- Les produits touristiques diversifiés de la forêt classée de Diécké sont régulièrement visités et le nombre annuel de visiteurs nationaux et internationaux a significativement augmenté en année 5 ;
- Au moins un opérateur touristique privé est opérationnel dans la zone ;
- Au moins 10% des revenus du tourisme sont rétrocédés aux communautés riveraines.

#### 8.6.1. Contexte de l'écotourisme à la forêt classée de Diécké

Selon UICN, l'écotourisme est un « voyage responsable sur le plan environnemental et visite de milieux naturels relativement peu perturbés dans le but d'apprécier la nature ainsi que toute manifestation culturelle passée ou présente observable de ces milieux, encourageant la conservation, ayant un impact négatif très limité et s'appuyant sur une participation active des populations locales dans le but de générer des avantages.»

L'écotourisme n'a jamais effectivement démarré à la Réserve de biosphère de Diécké. Elle mérite une attention particulière des gestionnaires dans l'avenir. L'étude de potentialités touristiques diligentée par le gouvernement avec l'appui de l'UNOPS/UE doit s'étendre vers la Réserve de Diécké. Elle va, de façon pratique, définir les circuits touristiques et proposer des prix des produits écotouristiques. Des éco guides doivent être formés et structurés en prestataires de service. Un service qualifié pour l'organisation et l'accueil des touristes sera mis en place.

Etant une réserve de Biosphère, il est prévu d'y développer un tourisme à base communautaire pour que ses retombées sensibilisent davantage les bénéficiaires à protéger la Réserve.

Évalués lors de l'analyse IMET, les indicateurs sur les visiteurs et leurs impacts sur la gestion ont été très faiblement évalués (6,9%). L'impact du tourisme est minime sur la gestion car effectivement le tourisme y est inexistant. Les 25,9% attribués à la gestion des visiteurs concernent les quelques touristes qui sont venus et qui ont été encadrés par les gestionnaires du site sans aucune stratégie ad hoc.

Tableau N°25 : Evaluation FPEIR - Tourisme

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat Actuel	Réponse	Etat Souhaité
Aucune organisation formelle du tourisme n'existe	Manque d'expertise pour développer les produits touristiques Manque de formation Manque de stratégie marketing Manque structure	Faible taux de fréquentation touristique  Manque de revenus générés par le tourisme	Aucune initiative d'amélioration de l'écotourisme  Faible intéressement des communautés	Identifier les attraits touristiques Développer les produits et circuits touristiques Elaborer une stratégie du tourisme Mettre en place un service touristique Former les éco guides Rétrocéder des dividendes du tourisme aux communautés riveraines	Le taux des touristes augmente chaque année de 20%  10% des revenus générés par le tourisme est rétrocédés dans les activités de développement
Aucune infrastructure touristique	aucune initiative dans ce sens	inexistence des infrastructures de tourisme	Faible fréquentation touristique	Construire les infrastructures d'accueil des touristes	Les touristes sont accueillies et logés dans des conditions décentes

### 8.6.2. Objectif du programme Eco-tourisme :

« Diversifier les opportunités de relance des activités touristiques en valorisant les richesses patrimoniales de la Réserve de Diécké et leur impact sur la gestion de la Réserve et le développement local des communautés riveraines ».

Résultats attendus programme Ecotourisme

Résultat 6.1. Le potentiel Eco touristique de Diécké est connu et valorisé ;

Activités 1 : Identifier et cartographier les attraits touristiques de la forêt classée de Diécké ;  
Sur base des résultats de smart, il sera identifié et cartographié tous les attraits touristiques. Ce travail



---

permettra de proposer des circuits réalistes pour le tourisme et de développer un produit phare qui attirera les touristes.

Activités 2 : Elaborer une stratégie du tourisme spécifique à la forêt classée de Diécké ;  
La stratégie touristique aide à guider les actions dans le site. Il contient non seulement les actions à mener mais aussi toutes les conditions à remplir par le touriste et les modalités de visites ainsi que l'aménagement des sites, des infrastructures d'accueil et des produits touristiques.

Activité 3 : Former des guides, pisteurs ;  
La forêt classée doit s'assurer qu'elle a un personnel accueillant, spécialiste et professionnel en matière d'écotourisme.

Activité 4 : Aménager participativement des sites touristiques ; Elle doit aussi s'assurer qu'ils ont des bons produits touristiques vendables.

Activité 5 : Aménagement des infrastructures d'accueils ; de façon générale, aucune infrastructure d'accueil touristique n'est disponible au site. Les détails sur les types et nombre d'infrastructures à construire sont repris dans le programme 9 de ce PAG.

Activité 6 : Mobiliser les partenaires (réseaux national et international, opérateurs touristiques, réceptifs locaux, agences locales de tourisme, restaurateurs) ; cette mobilisation se fera à travers la vente des produits touristiques du site auprès des opérateurs touristiques nationaux et internationaux, des personnes formées qui joueraient le rôle d'intermédiaire entre le site et les opérateurs mais aussi auprès de toute la chaîne de l'opération touristique (hôteliers, agences de voyage, la fédération des hommes d'affaires, etc...)

Activité 7 : Mettre en place un système de marketing et promotion touristique.  
Une grande campagne promotionnelle et un marketing agressif. Des spots publicitaires sur les circuits du site, les affiches sur les produits touristiques à visiter, la multiplicité des canaux pour vulgariser les dispositifs touristiques (documentaire, visites guidées, le site web et autres) sont autant d'activités à entreprise dans le cadre de la mobilisation.

Résultat.6.2. Les recettes générées par le tourisme croissent et contribuent à l'autofinancement de la réserve et aux activités de développement des communautés riveraines

Activité 1 : Diversifier les produits de qualité valorisant les aspects spécifiques de Diécké ;

Activité 2 : Promouvoir des partenariats publics privés (PPP) ; certains services comme l'hébergement, la restauration et le transport des touristes peuvent être cédés à des privés pour apporter ces services aux touristes. Pour ce faire, la réserve pourrait conclure des contrats types PPP.

Activité 3 : Améliorer les services de la santé et la sécurité dans la forêt classée.  
Prévenir vaut mieux que guérir. Avoir un service de santé et de sécurité des touristes dans la réserve est indispensable pour deux raisons majeures. La première raison est le suivi pour éviter les zoonoses et la seconde est d'assurer la paix et la sécurité aux visiteurs.

Tableau N°26 : Cadre de suivi-évaluation des activités de tourisme

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Taux d'augmentation de la fréquentation touristiques	Consultations base des données	mensuel	Chef programme tourisme
Taux d'augmentation des recettes touristiques	Consultation de la base des données	mensuel	Chef programme tourisme
Nombre d'actions en faveur des communautés pris en charge par les recettes touristiques	Consultation du PDL et de la base des données	Annuel	Chef programme tourisme
<b>Nbre des guides et pisteurs formés</b>	<b>Sessions de formation Modules de formation</b>	<b>Annuel</b>	<b>Chef programme tourisme</b>

### 6.3. Principes directeurs sur lesquels doit reposer le programme de développement du tourisme participatif et responsable à la Réserve de Diécké

- Nécessité d'une bonne compréhension de la relation entre les communautés locales et la protection de l'environnement et de la façon dont cette relation peut être améliorée à travers leur engagement dans le tourisme de la Réserve et dans les zones d'influence.
- Élargissement du tourisme de la Réserve de Diécké à d'autres secteurs de l'économie rurale (artisanat, produits locaux, etc.), en créant des liens d'appui et de synergie mutuels.
- Identification de bonnes structures afin de permettre à la communauté d'influencer, de gérer et de tirer profit du développement et de la pratique du tourisme.
- Consultation étroite entre la communauté et les autres parties concernées afin d'aboutir à une vision et une stratégie commune pour un tourisme responsable, qui aurait des buts environnementaux, sociaux et économiques, et des objectifs réalistes.
- Prise de mesures spécifiques au sein de la communauté pour limiter l'impact sur l'environnement et maximiser les avantages locaux provenant du tourisme à la Réserve de Diécké.

- Accès continu à des conseils et à une assistance en matière de développement, de gestion et de commercialisation par les communautés pour présenter des produits touristiques sérieux et de bonne qualité.
- Adoption d'une approche préventive afin d'éviter les accidents, en informant les visiteurs des risques auxquels ces derniers s'exposent.
- Dotation d'un plan de mesures d'urgence qui désignera les principaux acteurs et établira la marche à suivre lors, entre autres, d'opérations de recherche et de sauvetage.

Priorisation de l'embauche de guides locaux pour les visiteurs.

## **Programme de gestion 7 : Gestion transfrontalière des ressources naturelles,**

### **Buts opérationnels**

- Relations bilatérales affermiées et collaboration effective ;
- Elaboration et mise en application des stratégies et approches conjointes ;
- Contrôle par équipe mixte de la zone transfrontalière à 100% ;
- Braconnage zéro dans la zone transfrontalière ;
- Mobilisation des ressources communes pour un espace partagé.

#### 8.7.1. Contexte de la gestion transfrontalière des ressources naturelles

Les forêts classées sous gestion du Centre Forestier de N'Zérékoré sont réellement les derniers massifs de forêts denses humides en Guinée.

Elles constituent la limite septentrionale de la forêt qui couvre le Liberia et le Sud de la Côte d'Ivoire et qui forme la barrière naturelle contre l'avancée de la savane en provenance du Nord.

Elles sont aussi pour la sous-région en général des endroits riches en ressources naturelles, notamment en termes de biodiversité, de terres, de sols et des eaux et plus spécifiquement pour le paysage Diécké.

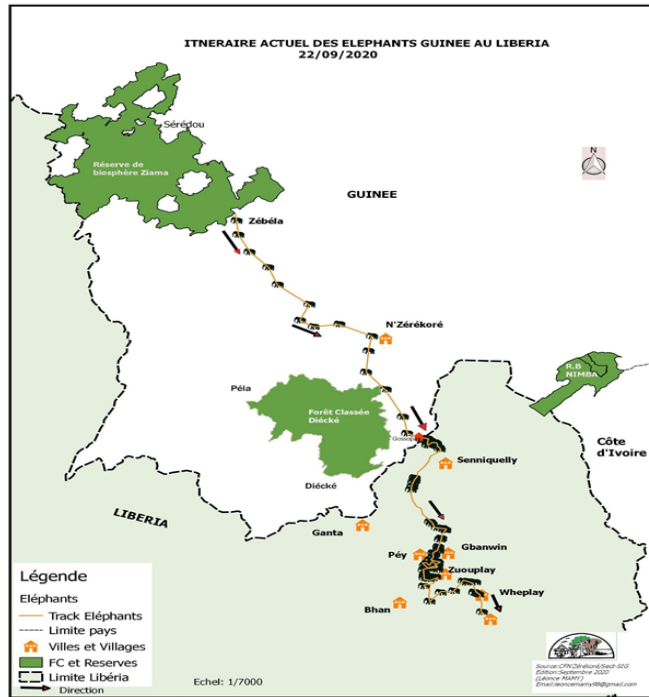
Cependant, une forte pression de personnes qui en dépendent (à travers l'agriculture, l'élevage et d'autres activités telles que l'urbanisation, la construction d'infrastructures, l'exploitation des forêts et des mines) affecte dangereusement ces ressources.

Leur perte progressive devient inquiétante. Pour cela, des connaissances techniques doivent être développées dans les deux pays (Guinée et Liberia) en fonction des contextes socio-écologiques.

Des efforts isolés et fragmentés au niveau des aires protégées des deux pays ne peuvent être viables dans un tel contexte. Une gestion transfrontalière du paysage s'impose donc.

Figure 15 : Carte du paysage Diécké

Une coordination entre les deux pays devient nécessaire afin d'affronter les menaces transfrontalières qui pèsent sur la biodiversité de ce paysage. De surcroît, seul un cadre de coopération bilatéral aidera à assurer des approches cohérentes et rentables tout en soulevant le problème et mobiliser les efforts nationaux et internationaux.



8.7.2. Objectif : « Conservation de la biodiversité floristique et faunique, de la régulation climatique et hydrologique de la sous-région ainsi que la gestion durable du Paysage Forestier Transfrontalier de Diécké entre la Guinée et le Liberia »

Résultat 1 : Les accords de collaboration transfrontalière Diécké sont correctement observés par les deux pays.

Activité 1 : Créer une plateforme de collaboration et de coordination transfrontalières

Activité 2 : Établir des couloirs/corridors transfrontaliers pour les espèces sauvages ;

Activité 3 : Promouvoir le dialogue pour la création d'un « parc de la paix » dans la gestion et la conservation du Paysage Forestier Transfrontalier de Diécké entre la Guinée et le Liberia.

Activité 4 : Mettre en œuvre un Accord-Cadre Bilatéral sur la Conservation et la Gestion Durable du Paysage Forestier Transfrontalier de Diécké entre la Guinée et le Liberia.

Tableau N°27 : Cadre de suivi et évaluation de la collaboration transfrontalière

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de plateforme mise en place	Concertation, négociation	Année 1	DG CFZ
Nbre de rencontres dans le cadre du dialogue	Concertation transfrontalière	semestrielle	DG/CFZ

### Programme de gestion 8 : Administration et Finances

Buts opérationnels (10 ans)

- Gestion du personnel de la Réserve de Diécké selon les recommandations de l'audit institutionnel du MEDD et d'autres dispositions ;
- Mise en place d'un système d'évaluation de la performance du personnel et d'un mécanisme de motivation individuelle et collective ;
- Suivi d'un plan de formation ;
- Application du manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- Application des conditions de travail à la mesure du statut international du site (Réserve de Biosphère) ;

#### Contexte du programme de gestion administration et finances

Une seule catégorie d'agents est actuellement déployée à la Réserve de Diécké, le corps habillé des Conservateurs de la nature.

Dans l'ancienne structure, trois sections sont censées fonctionner actuellement à savoir la section Surveillance et relations riveraines, la section Etudes et aménagement et la section travaux sylvicoles. A ce jour seul la section surveillance est opérationnelle.

En analysant la taille, le statut et la configuration de la Réserve, on constate que l'effectif du personnel est insuffisant. Aussi certaines sections restent sans responsables et ceux en place ainsi que le chef de site ne disposent pas des fiches de postes communément appelés termes de références. La formulation et l'application du nouvel organigramme tel que contenu dans le présent PAG deviennent une nécessité de premier ordre.

#### Principes directeurs

Les six principes directeurs de Robillard (2003) sur lequel repose l'objectif stratégique de renforcement du système de gestion administrative et financière sont choisis par les gestionnaire de la Réserve /Forêt classée de Diécké. Il s'agit notamment de la :

- Reconnaissance de l'imputabilité comme le fondement d'une bonne gouvernance en assumant la responsabilité de ses décisions et de ses actions.
- Transparence dans la gestion administrative et financière.

- Mise sur pied d'un nouveau Cadre de Responsabilisation de Gestion (CRG) qui :
- servira d'outil pour assurer la surveillance globale et l'imputabilité «accountability» ;
- aidera la RB de Diécké à déterminer le niveau de flexibilité approprié pour chaque responsable ;
- repérera les secteurs où il y a lieu de s'inquiéter et où des mesures correctives doivent être apportées ;
- visera à évaluer l'efficacité de gestion dans les secteurs suivants : ressources humaines, imputabilité, gestion financière, valeurs et éthiques.

- Optimisation des ressources en créant un cadre permettant de réaffecter les fonds existant vers les priorités les plus pressantes de façon appropriée, sur une base régulière et continue, tout en évitant un pilotage à vue.
- Reconnaissance du renforcement des capacités comme meilleure façon d'assurer des services de haute qualité et une gestion efficace par :
  - le recrutement des meilleurs agents ;
  - la mise à leur disposition de bons outils de gestion ainsi qu'un milieu de travail favorable, productif et positif ;
  - l'apprentissage et le développement des compétences de base.
- Mise en place de mécanismes de divulgation (dénonciation et encouragement à dire la vérité sans crainte de représailles) des actes fautifs, des méfaits et même de criminalité comme cela se fait déjà dans les administrations des pays comme le Canada, la Nouvelle- Zélande, l'Australie et le Royaume-Uni.
- Ressources humaines L'audit institutionnel du MEEF réalisé en 2019 a révélé les contraintes et faiblesses ci-dessous par rapport à la gestion du CFZ :
- Faiblesse des effectifs de Conservateurs de la nature au regard du nombre (36) et des superficies des zones à protéger ;
- Vieillesse du personnel en place (avant l'affectation des nouveaux Conservateurs en 2013) Difficultés d'opérationnalisation des nouveaux agents affectés en raison de diverses contraintes (insuffisance de formation dans diverses thématiques de la conservation, insuffisance d'infrastructures et matériels, faible application des dispositions du statut paramilitaire des textes régissant le corps des conservateurs etc.) ;
- ,Faible niveau de moralité de certains cadres et agents la forêt classée de Diécké a tenu compte de ces contraintes dans la gestion de ses ressources humaines et se propose de :
  - Elaborer des fiches d'emploi selon le profil de poste ;
  - Instaurer un système d'évaluation du personnel ;
  - Motiver conséquemment le personnel ;
  - Renforcer les capacités techniques du personnel.
- Ressources financières

En plus des salaires octroyés par le Gouvernement aux agents de la Réserve de Diécké, le site reçoit des appuis des partenaires techniques et financiers suivants :

- Union Européenne via UNOPS ;

- GEF/UICN Mano Rivers.

Faute d'un service comptable et financier ainsi qu'un service logistique, il a été difficile de pourtransparence et bonne gestion des fonds reçus suivant une planification annuelle élaborée à travers le comité de coordination du site.

voir dégager le bilan financier et matériel de la forêt classée de Diécké ainsi que la proportion en termes de pourcentage des différents appuis reçus des partenaires ci-haut cités. Il faudra rapidement réorganiser l'organigramme du chef de site en lui dotant d'un service des finances pour un meilleur suivi et documentation des aspects financiers et matériels.

Les comptes financiers et comptables sont quasi absents car comme dit ci-haut, aucun service financier ou comptable n'existe au site.

Quant aux sources de financement et l'audit des comptes, bien que connaissant les sources de financement, il est difficile de chiffrer les appuis des partenaires pas seulement puisque le service financier est absent au site mais puisqu'aussi certains partenaires exécutent eux-mêmes leurs budgets alloués aux sites. Il faudra rompre ce système pour enrayer l'opacité dans la gestion financière. Ce PAG se voudra mettre en place un système de traçabilité qui permet toute transparence et bonne gestion des fonds reçus suivant une planification annuelle élaborée à travers le comité de coordination du site.

Un travail de taille se fera pour aider à la FC de Diécké à définir des mécanismes de financement. Il est projeté de mettre en place un tourisme professionnel comme source de financement mais il faudra initier d'autres mécanismes pour des fonds plus durable comme le processus REDD (vu l'importance de la forêt dans la séquestration du carbone) ; et d'autres formes de fonds.

Objectif: « Assurer et améliorer le système de gestion administrative et financière performante et transparente à la FC de Diécké à travers un financement durable et sécurisé »

Résultat 8.1. La gestion administrative et financière de la FC de Diécké est orientée en fonction de son PAG

#### Activités

- Finaliser et mettre en œuvre le Manuel de Procédures Administratives et Financières ;
- Elaborer le plan d'affaires ;
- Mettre en œuvre le plan d'affaires ;
- Faire auditer les comptes de la forêt classée de Diécké.

Tableau N°28 : Cadre de suivi de la gestion orientée sur base du PAG

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nombre d'outils de suivi-évaluation	Comptage	Année 1	OSPSE
Nbre d'outils de suivi-évaluation mis en œuvre	Comptage Visites de terrain	continue	OSPSE
Points faibles et points forts identifiés	Analyse rapport d'évaluation	Année 5 et 10	Chef de Site

### Résultat 8. 3. L'accomplissement des objectifs des programmes est suivi et évalué

Activités 1 : Elaborer les outils de suivi et évaluation ;

Pour que l'équipe de suivi et évaluation joue efficacement son rôle, des outils de suivi et évaluation sont mis en place. Il s'agit entre autres : des fiches de suivi d'activités et des résultats, les fiches de suivi des risques, des fiches d'alimentation et suivi des indicateurs, des fiches des leçons tirées, etc...

Activité 2 : Mettre en œuvre les outils de suivi et évaluation ;

La mise en œuvre de suivi et évaluation se fera par programme et selon le cadre de suivi ad hoc tel que repris à la fin de chaque programme de gestion.

Activité 3 : Evaluer le plan quinquennal.

En plus des évaluations d'exécution mensuelle, trimestrielle et annuelle, une grande évaluation se fera chaque cinq ans pour mesurer les effets des actions menées et le niveau d'atteinte des résultats attendus. Toutes les parties prenantes doivent y être associées (communautés locales, autorités politico-administratives concernées, société civile, partenaires et conservateurs).



Tableau N°29 : Cadre d'évaluation de l'accomplissement des objectifs des programmes

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de règles administratives et financières mis en œuvre	Evaluation	Annuel	Chargé du programme administration et Finances et Chef de Site
Nbre de sources de financement identifié	Consultation, tables-ronde, lobbying	Continue	DG/CFZ
Volume des financements mobilisés	Consultation base des données	continue	Chargé du programme AF
Nbre de rapports d'audit produit par les auditeurs	Organisation des missions d'audit des comptes	Annuelle	Chef de programme AF
Plan d'affaire élaboré	Plan d'affaire	Année 1	DG/CFZ
Nbre d'agents et cadres formés	Analyse des rapports de formation	continue	Chargé programme AF

Les principes directeurs de ce programme sont inspirés de Robillard (2003). Ils reposent sur le renforcement du système de gestion administrative et financière à travers :

- La reconnaissance de l'imputabilité comme le fondement d'une bonne gouvernance en assumant la responsabilité de nos décisions et de nos actions ;
- La transparence dans la gestion administrative et financière ;
- La mise sur pied d'un nouveau Cadre de Responsabilisation de Gestion (CRG) qui :
- servira d'outil pour assurer la surveillance globale et l'imputabilité « accountability » ;
- aidera la Réserve de Diécké à déterminer le niveau de flexibilité approprié pour chaque responsable ;
- repérera les secteurs où il y a lieu de s'inquiéter et où des mesures correctives doivent être apportées ;
- visera à évaluer l'efficacité de gestion dans les secteurs suivants : ressources humaines, imputabilité, gestion financière, valeurs et éthiques.
- L'optimisation des ressources en créant un cadre permettant de réaffecter les fonds existants vers les priorités les plus pressantes de façon appropriée, sur une base régulière et continue, tout en évitant un pilotage à vue ;
- La reconnaissance du renforcement des capacités comme meilleure façon d'assurer des services de haute qualité et une gestion efficace par :
- le recrutement des meilleurs agents suivant un criterium et profils voulus ;
- la mise à leur disposition de bons outils de gestion ainsi qu'un milieu de travail favorable, productif et positif ;
- l'apprentissage et le développement des compétences de base.
- L'élaboration d'une politique et de mécanismes de divulgation (dénonciation et encouragement à dire la vérité sans crainte de représailles) des actes fautifs, des méfaits et même de criminalité.

## Programme 9 : Logistique et Infrastructure

### Contexte

Depuis 2009, avec l'arrêt du Projet de Gestion des Ressources Forestières sous financement de la KFW, le site n'a bénéficié en matière logistique que de deux motos YAMAHA DT 125 en 2018 de l'Union Européenne/UNOPS dans le cadre du Projet d'Appui à la Restructuration des Services de Sécurité/PARSS3-Environnement.

Pour l'Etat actuel des infrastructures, se référer au tableau dans le chapitre infrastructures de gestion. Un inventaire récemment réalisé au niveau du site dégage l'état actuel et le besoin en termes de logistique et infrastructures. Résultat 9.1. La logistique de la FC est renforcée (équipements et rations de patrouilles).

Un inventaire récemment réalisé au niveau du site dégage le besoin ci-dessous en termes de matériels et équipements divers ainsi que les infrastructures.

Tableau N°30 : Besoins en Matériels logistique

POSTE	Véhicule		Moto		OBSERVATION
	Disponible	Besoin	Disponible	Besoin	
Chef de site	0	1	1	0	Véhicule administratif
Chef de site adjoint chargé de la protection	0	1	1	0	Véhicule administratif
Programme de Protection/ Surveillance	0	2	0	10	Véhicules de patrouille, 10 motos dont une pour le Chef du programme et 9 pour les postes de surveillance
Programme Recherche et Bio monitoring	0	0	0	1	Pour le Chef de programme
Agents affectés à Recherche et Bio monitoring	0	0	0	2	Pour les missions de terrain
Programme de mesures riveraines (conservation communautaire)	0	1	0	0	Véhicule de terrain
Agents affectés aux mesures riveraines (conservation communautaire et zone tampon)	0	0	0	2	Pour les missions de terrain
Programme IEC	0	0	0	1	Pour les missions de terrain
Agents affectés à l'IEC	0	0	0	2	Pour les missions de terrain
Chef programme Administration et finances	0	1	0	0	Véhicule administratif
Agents administratifs et financiers (Comptable, Logisticien, caissier et autres agents de bureau)	0	0	0	4	Pour les missions de terrain
Chef programme Tourisme	0	1	0	0	Véhicule de terrain
Agents affectés au programme tourisme	0	0	0	3	Pour les missions de terrain
Programme planification, suivi et évaluation	0	0	0	3	Pour les missions de terrain
Programme Logistique et infrastructure	0	1	0	2	Pour les missions de terrain
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>30</b>	

Tableau N°31 : état et besoin en infrastructures

N°	Désignation	Nombre actuel	Etat	Structure/ statut	Besoins nouveaux	Observations
1	Infrastructures : Bloc administratif	1	Déjà rénové	6 salles de bureaux, 1 salle de réunion, 2 toilettes internes	- Construction d'une clôture grillagée de la concession forestière pour 248 mètres linéaires	En raison de la pression actuellement exercée sur le domaine (urbanisation), il est nécessaire de sécuriser le domaine occupé par l'antenne)
2	Bâtiments pour cadres	0	-		-Construction d'un bâtiment de 3 chambres, 1 séjour et 1 douche interne + 1 toilette externe pour le Chef de Site	Ni le Chef de site, ni les cadres ne disposent de logement dans la localité
				-	-Construction d'un logement pour cadres pour une capacité d'accueil de 4 personnes	Les équipements des bâtiments concernent les lits, matelas, tables de travail/repas + chaises, ...
					-Construction d'une (1) maison de passage de 3 chambres + 1 séjour + 1 douche interne + un magasin pour logement	
						La construction de ce bâtiment va permettre de sécuriser le bloc administratif et ses équipements.
3	Bâtiments pour gardes (maisons forestières)	8	Passable	2 appartements de 2 chambres, 1 séjour, 1 magasin de 1 salle pour bureaux	-Réhabilitation/ équipement de 8 Postes et construction de 10 nouveaux pour une capacité d'accueil de 65 gardes forestiers	
4	Toilettes externes	9	Mauvais	2 cabines	-Réhabilitation de 9 anciennes toilettes et construction de 10 nouvelles dans les postes de surveillance	

5	Points d'eau (forages)	1	Mauvais	Puits busé avec treuil	-Réhabilitation d'un (1) et réalisation de 9 nouveaux puits busés au niveau de l'Antenne et les postes de surveillances, équipement en pompe ou treuil selon la profondeur.	Le puits de l'Antenne a été vandalisé (installation arrachée).
6	Panneaux solaires	0	-	-	-1 jeu de panneaux pour l'antenne	
					-19 jeux de panneaux pour les maisons forestières et la maison de passage	

Coordonnées géographiques des postes de surveillance

	Nom	Coordonnées GPS (°)
1	Diécké Centre	X : 07°21'19.45 W : 008°56'30
2	Guépa	X : 07°25'28 W : 008°50'028
3	Yonsonon	X : 07°33'18.4 W : 008°48'29
4	Gomou	X : 07°37'35 W : 008°51'260
5	Kéréma	X : 07°42'45.4 W : 008°54'473
6	Ouéta	X : 07°43'12.1 W : 008°59'897
7	Nonah	X : 07°33'19.0 W : 009°05'280
8	Saoro	X : 07°27'40.5 W : 009°01'725
9	Création poste de Bérégna	X : 07°39'61.3 W : 009°05'187



*Modèle des postes de surveillance actuelle à Diecké*

### Résultat 9.2. Les conditions de travail sont améliorées à travers la rénovation de ses infrastructures

Activités 1 : Mettre à jour l'état des lieux des infrastructures existantes de la FC de Diécké ; Un inventaire systématique doit être fait dès la première année reprenant le statut actuel des infrastructures mais aussi le besoin par rapport à chaque programme de gestion de la forêt classée.

Activité 2 : Elaborer un plan de construction des infrastructures ; Les postes de surveillance tels que construits ne respectent pas les normes stratégiques et sécuritaires d'un camp. A l'aide des ingénieurs civils, le site va élaborer un plan directeur des constructions pour ses futures bases.

Activité 3 : Mettre en œuvre le plan de construction d'infrastructures et de réhabilitation des anciennes infrastructures ; il est bien normal qu'une fois le plan directeur des constructions validées, il faudra chercher des fonds pour construire ces maisons.

Activité 4 : Elaborer un état de besoin en équipements et matériels ; au début de l'année 1, il sera fait un inventaire global des équipements et matériels sur base duquel les vrais besoins seront ressortis.

Activité 5 : Acquérir le matériel d'ordonnancement, les équipements de brousse, le matériel roulant et de communication, l'équipement bureautique et informatique) ; La communication et la mobilité entre la base-vie et les équipes de terrain permet de suivre les mouvements des patrouilleurs sur le terrain et facilite le renfort en cas de besoin. Des radios VHF et HF pour cette communication sont à installer. Il en est de même pour les matériels d'ordonnancement car il arrive parfois que les conservateurs soient confrontés et sommés par des braconniers armés.

Activité 6 : Assurer la formation du personnel à l'utilisation et à l'entretien des équipements acquis ; Pour sécuriser les nouvelles acquisitions des équipements et matériels, elles devront être soutenues par des formations à leur utilisation par les bénéficiaires.

Activité 7 : Renforcer et améliorer le système d'approvisionnement des rations de patrouilles. L'efficacité des patrouilles dépend plus et surtout de la qualité, de la quantité et de la disponibilité régulière de ration des patrouilles. Le gouvernement sera contacté pour qu'une ration régulière soit disponible mensuellement dans les différents postes et à la base-vie de la FC de Diécké.

Tableau 32 : Cadre de suivi-évaluation de la motivation du personnel

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Plan de construction élaboré	Etudes techniques et financières	Année 1	DG/CFZ
Nbre d'infrastructures construites	Visites terrain Comptage des infrastructures	Annuelle	DG/CFZ
Nbre d'infrastructures réhabilitées	Visites terrain Comptage des infrastructures	annuelle	DG/CFZ
Dossier des besoins en matériels et équipements	Evaluation	Année 1, 5	Chargé programme AF
Nbre d'équipements et autres matériels de terrain disponibles	Inventaires	Annuelle	Chargé programme AF
Nbre de rations fournies	Comptage	mensuelle	Chef de site

Pour sécuriser les nouvelles acquisitions des équipements et matériels, elles devront être soutenues par des formations à leur utilisation par les bénéficiaires.

Activité 7 : Renforcer et améliorer le système d'approvisionnement des rations de patrouilles. L'efficacité des patrouilles dépend plus et surtout de la qualité, de la quantité et de la disponibilité régulière de ration des patrouilles. Le gouvernement sera contacté pour qu'une ration régulière soit disponible mensuellement dans les différents postes et à la base-vie de la FC de Diécké.

# CHAPITRE IX : LE CADRE LOGIQUE DE LA FORÊT CLASSÉE DE DIÉCKÉ

Protéger la biodiversité de la FC de Diécké, en collaboration avec les parties prenantes y compris les frontaliers, en assurant que toutes ses différentes zones remplissent leurs rôles et valeurs écologiques, économiques, socio-culturelles et scientifiques en faveur des générations présentes et celles à venir.				
Objectif général	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification
Programme de gestion				
Programme 1 : Orientation stratégique, planification, suivi et évaluation	« Développer et appliquer un système performant (efficace et efficiente) de gestion des ressources naturelles, humaines et financières qui permettent l'atteinte et la pérennité de l'acquisition de gestion de la FC de Diécké ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le PAG mis en œuvre et résultats atteints à au moins 80%</li> </ul>	Réalisations 2020	Hypothèses <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation politique et sécuritaire favorable permet la mise en œuvre du PAG ;</li> <li>Les parties prenantes (autorités politico-administratives, coutumières, civiles et militaires ainsi que les organisations de la société civile) s'approprient, soutiennent et collaborent à la mise en œuvre du PAG ;</li> <li>Disponibilité des moyens financiers ;</li> <li>Franche collaboration transfrontalière entre le Liberia et la Guinée</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>				
R.I.1. Le plan d'aménagement et de gestion est mis en œuvre		<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'aménagement élaboré et mis en œuvre</li> </ul>		
R.I.2. Le plan d'aménagement est soumis aux suivi et évaluation		<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'aménagement suivi et évalués</li> </ul>		
R.I.3. Les décisions de gestion sont prises sur base des orientations du suivi-évaluation		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre décisions positives prises sur base des orientations du suivi et évaluation</li> <li>Nbre réunions du Comité de coordination tenue</li> </ul>		
R.I.4. Un comité de coordination du site est opérationnel				



Activités			
A.1.1.1.	•	Elaborer un plan d'affaire	
A.1.1.2	•	Elaborer les stratégies spécifiques à chaque programme de gestion	
A.1.1.3.	•	Rechercher des fonds pour la mise en œuvre du PAG	
A.1.2.1.	•	Rendre opérationnel le programme de suivi et évaluation	
A.1.2.2.	•	Elaborer et mettre en application les outils internes et externes de suivi-évaluation	
A.1.3.1.	•	Organiser des réunions techniques et de planification, suivi et évaluation des plans de travail (mensuels, trimestriels et annuels)	
A.1.3.2.	•	Organiser des missions sur le terrain et des réunions de suivi et évaluation	
A.1.3.3	•	Formuler les orientations stratégiques sur bases des analyses de suivi et évaluations	
A.1.4.1.	•	Mettre en place un comité de coordination (CCO) de la FCD (déterminer sa composition, nommer les membres et définir leurs rôles respectifs)	
A.1.4.2.	•	Elaborer son règlement intérieur	
A.1.4.3.	•	Organiser des réunions ordinaires et extraordinaires du CCO de la FCD	
A.1.4.4.	•	Organiser des séances de team buildings avec tout le personnel (retraite)	
<b>Programme de gestion</b>			
Programme 2 : Protection et intégrité/ Surveillance	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base
	« Assurer la couverture et de contrôle de la superficie totale de la FCD dans le respect strict de ses différentes zones ».	Diminution des menaces sur les cibles de conservation	Données de 2020
			Sources et moyens de vérification
			Rapport d'activités
			Hypothèses
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement suffisant et durable</li> <li>Stabilité politique</li> <li>Implication de toutes les parties prenantes</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>			
R2.1. La FCD est totalement surveillé		Stratégie de surveillance	Carte de couverture des secteurs
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de patrouilles ordinaires et mixtes (transfrontalières)</li> <li>Nbre équipement et matériel</li> <li>Nbre des activités illégales arrêtées suite au renseignement</li> </ul>	

Activités	
A.2.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer la stratégie de surveillance</li> </ul>
A.2.1.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des patrouilles internes et mixtes (transfrontalières)</li> </ul>
A.2.1.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire les infrastructures de surveillance au quartier général et dans les postes de surveillance</li> </ul>
A.2.1.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer les conservateurs dans leur base vie au quartier général et dans les postes de surveillance</li> </ul>
A.2.1.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equiper les conservateurs en matériels de brousse et équipement de terrain</li> </ul>
A.2.1.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer un système de communication entre les postes de surveillance et le quartier général de la Réserve</li> </ul>
A.2.1.7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un système de renseignement sur les destructeurs des ressources naturelles de la FCD.</li> </ul>
A.2.1.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un système de renseignement sur les destructeurs des ressources naturelles de la FCD.</li> </ul>
A.2.1.9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager les pistes de surveillance</li> </ul>
A.2.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un plan de matérialisation des limites ;</li> </ul>
A.2.2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien et matérialiser de façon participative les limites extérieures et des différentes zones de la FCD ;</li> </ul>
A.2.2.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les activités dans les différentes zones tampon de la FCD selon les directives d'accès aux ressources naturelles et les activités convenues de commun accord avec les communautés.</li> </ul>
A.2.3.1.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographier les espaces dégradés</li> </ul>
A.2.3.2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer le plan de restauration des espaces dégradés</li> </ul>
A.2.3.3.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le plan de restauration des espaces dégradés</li> </ul>
R.2.3. Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la végétation dans les zones restaurées</li> <li>• Un plan de restauration des espaces dégradés</li> </ul>

Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 3 : Recherche scientifique et suivi écologique	« <i>La connaissance du contenu de la réserve en terme de la diversité biologique et le suivi de la dynamique des espèces orientent les décisions de gestion de la FC</i> ».	Augmentation des espèces clefs de la réserve Base des données fonctionnelle et mise à jour Etendues (en Ha) restaurées	Base donnée 2020	Base de données actualisées	Les équipes de terrain sont formées en diverses techniques de collecte de données, d'analyse et de rapportage
<b>Résultats attendus</b>					
R3.1. La biodiversité de la FC est connue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des effectifs des espèces clefs</li> <li>• Nbre d'études spécifiques sur les espèces clefs</li> <li>• Connaissance de la biodiversité de la FCD</li> </ul>			
R3.2. La dynamique suivie des espèces est assurée		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des espèces fauniques et floristiques</li> <li>• Evolution de la végétation dans les zones restaurées</li> <li>• Un plan de restauration des espaces dégradés</li> <li>• Base centrale des données fonctionnelles</li> <li>• Nbre agents formés</li> <li>• Quantité et qualité des données stockées</li> </ul>			
R.3.3. Une base des données est fonctionnelle					

Activités	
A.3.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des inventaires globaux de la faune et de la flore de la FCD</li> </ul>
A.3.1.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour la liste des espèces clés</li> </ul>
A.3.1.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des recherches spécifiques sur les espèces clés et leur répartition spatiale</li> </ul>
A.3.1.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une étude de la valeur économique totale de la FCD</li> </ul>
A.3.1.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre l'évolution du changement climatique dans la zone de la FCD</li> </ul>
A.3.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer un plan de suivi rapproché des espèces (en intégrant les aspects transfrontaliers)</li> </ul>
A.3.2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser régulièrement les patrouilles de suivi écologique</li> </ul>
A.3.2.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equiper de façon appropriée aux équipes de suivi écologique</li> </ul>
A.3.2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les équipes dans différentes techniques de terrains et d'analyse des données (acquisition des expériences en matière de la biodiversité)</li> </ul>
A.3.2.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un arboretum à Yonssonon pour un suivi rapproché des espèces phares en voie de disparition</li> </ul>
A.3.3.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une base fonctionnelle des données</li> </ul>
A.3.3.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former l'équipe de gestion de la base des données</li> </ul>
A.3.4.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre des contrats de collaboration avec les institutions de recherche au niveau national, régional et international</li> </ul>
A.3.4.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre et évaluer l'état de mise en œuvre des contrats de collaboration</li> </ul>

	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 4 Gouvernance partagée, contribution au développement local des riverains, Zonage et unité de gestion	<p><b>OS1</b> : « <i>La conservation et la restauration de la FCD sont assurées en collaboration et en autres parties prenantes et en contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie</i> ».</p> <p><b>OS2</b> : « <i>Les différentes zones sont gérées selon les directives d'une FC en parfaite collaboration avec toutes les parties prenantes</i> »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets appuyés et niveau de leur contribution au bien être des communautés</li> <li>• Les limites de toutes les zones de la FCD respectées</li> </ul>	Activités 2020	Rapport d'activités	Implication parfaite de toutes les parties prenantes
<b>Résultats attendus</b>					
R4.1. La coopération est effective entre les parties prenantes à travers un modèle de gestion des différentes zones de la réserve privilégiant la satisfaction les besoins des populations, la préservation des ressources naturelles de la Réserve et le renforcement des capacités des parties prenantes.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de conventions signée entre les communautés et les gestionnaires de la FCD</li> <li>• Nbre des structures communautaires de base</li> <li>• Nbre des membres formés</li> </ul>			
R4.2. Un programme de développement socioéconomique lié à la gestion durable des ressources naturelles est mis en œuvre dans la zone de transition		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de gouvernance fonctionnelle</li> <li>• Nbre des plans de développement validé</li> <li>• Nbre d'activités des PDL appuyées</li> </ul>			

R.4.3. L'intégrité des différentes zones est restaurée et assurée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans d'utilisation des terres élaborés participativement</li> </ul>		
R.4.4. L'exercice des droits d'usage est respecté dans la zone tampon sur base des directives d'accès aux ressources élaborées conjointement entre les gestionnaires de la réserve et les communautés riveraines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directives d'accès aux ressources naturelles élaboré</li> <li>Nbre des plaintes gérées selon la stratégie de gestion des plaintes</li> </ul>		
R.4.5 : Les pratiques de gestion durable des ressources sont répliquées dans la zone de transition (ZT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre activités répliquées</li> </ul>		
Activités			
A.4.1.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conclure des accords signés de gouvernance entre la RBD et les communautés locales</li> </ul>		
A.4.1.1.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre des accords signés de gouvernance entre la FCD et les communautés</li> </ul>		
A.4.1.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer la mise en place des structures communautaire de base</li> </ul>		
A.4.1.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les capacités de ces structures communautaires de base</li> </ul>		
A.4.1.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les activités génératrices des revenus</li> </ul>		
A.4.1.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer l'élaboration des plans d'utilisation des terres dans les groupements riverains</li> </ul>		
A.4.1.2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer une stratégie de gouvernance fonctionnelle de la FCD y inclus l'aspect genre</li> </ul>		
A.4.1.2.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à l'élaboration des plans de développement local des communautés</li> </ul>		
A.4.1.2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer la mise en œuvre des plans locaux de développement conformément aux objectifs de conservation de la réserve et du développement des entités décentralisées</li> </ul>		
A.4.2.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrir les limites entre les zones,</li> </ul>		
A.4.2.1.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographier les zones</li> </ul>		
A.4.2.1.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matérialiser les limites en collaboration avec les parties prenantes</li> </ul>		
A.4.2.1.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restituer les travaux de matérialisation aux parties prenantes</li> </ul>		

Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 5 : Information, Education et Communication environnementale (IEC)	« <i>Un système d'IEC accroît la connaissance de la valeur écologique, économique, scientifique et culturelle de la RBD auprès du public et contribue à l'adoption des attitudes et comportements positifs vis-à-vis de la gestion durable de la réserve</i> »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau accru de l'acceptation de la Réserve par les parties prenantes <ul style="list-style-type: none"> <li>Actes et attitudes positifs des communautés vis-à-vis des ressources de la RBD et de ses gestionnaires</li> </ul> </li> </ul>	Etude niveau d'acceptation 2020	Rapport d'activités	
<b>Résultats attendus</b>					
Résultat 5.1 – Un programme d'information, d'éducation et de communication environnementale est fonctionnel		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de canaux IEC fonctionnels</li> <li>Réactions des récepteurs aux messages diffusés</li> </ul>			

<p>Résultat 5.2. La gestion des plaintes pour réduire les conflits entre les gestionnaires de la FCB et les communautés est effective</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre des plaintes résolus dans le cadre de réunion du comité de coordination de la Réserve.</li> </ul>		
<p>Activités</p>			
A.5.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire la stratégie IEC</li> </ul>		
A.5.1.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre la stratégie IEC (manuels, affiches, posters, dépliants, programmes médias.)</li> </ul>		
A.5.1.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alimenter régulièrement le site web créé</li> </ul>		
A.5.1.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former le personnel dans l'utilisation du site web</li> </ul>		
A.5.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des campagnes d'information, de conscientisation et d'éducation des diverses catégories des communautés en milieux urbains et ruraux,</li> </ul>		
A.5.2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer de façon participative les plaintes des communautés et selon le manuel de gestion des plaintes élaboré à cette fin.</li> </ul>		
A.5.2.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une enquête sur les attitudes et comportements des communautés vis-à-vis de la gestion durable de la FCD ainsi que sur le respect des textes et lois régissant la FCD.</li> </ul>		



Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<p><u>Programme 6 :</u> Développement de l'écotourisme</p>	<p>« Diversifier les opportunités de relance des activités touristiques en valorisant les richesses patrimoniales de la RBD et leur impact sur la gestion de la Réserve et le développement local des communautés riveraines ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre croissant des touristes</li> <li>• Nbre croissant des revenus propres issus du tourisme</li> <li>• Nbre des projets des communautés financés par les revenus du tourisme par an</li> </ul>	<p>Nbre des touristes et recettes en 2020</p>	<p><b>Rapport d'activités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>					
<p>R.6.1. Le potentiel Eco touristique de Diécké est connu et valorisé ;</p>	<p>R.6.1. Le potentiel Eco touristique de Diécké est connu et valorisé ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de visite annuel</li> </ul>			
<p>R.6.2. Les recettes générées par le tourisme croissent et contribuent à l'autofinancement de la réserve et aux activités de développement des communautés riveraines</p>	<p>R.6.2. Les recettes générées par le tourisme croissent et contribuent à l'autofinancement de la réserve et aux activités de développement des communautés riveraines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• X activités de gestion pris en charge par les recettes touristiques</li> </ul>			

Activités	
A.6.1.1	• Identifier et cartographier les attraits touristiques de la réserve de Diécké ;
A.6.1.2	• Elaborer une stratégie du tourisme de la réserve de Diécké ;
A.6.1.3	• Former des guides et pisteurs ;
A.6.1.4	• Aménager participativement des sites touristiques,
A.6.1.5	• Aménager et équiper les structures d'accueils, (lodges, centre d'accueil) ;
A.6.1.6	• Mobiliser les partenaires (réseaux national et international, opérateurs touristiques, réceptifs locaux, agences locales de tourisme, ...)
A.6.1.7.	• Mettre en place un système de marketing et promotion touristique
A.6.2.1.	• Faire connaître aux marchés cibles les opportunités touristiques de la RBD en développant un système de marketing propre à Diécké
A.6.2.2.	• Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs du tourisme et les parties prenantes de la région
A.6.2.3	• Diversifier les produits de qualité valorisant les aspects uniques de Diécké et permettant de prolonger le séjour des visiteurs au site et dans la préfecture de Yomou
A.6.2.4.	• Promouvoir des partenariats publics-privés
A.6.2.6.	• Améliorer les services de la santé et la sécurité dans la RBD

Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 7 : Gestion transfrontalière	« <i>Conservation de la biodiversité floristique et faunique des ressources forestières, de la régulation climatique et hydrologique de la sous-région et la gestion durable du Paysage Forestier Transfrontalier de Diécké entre la Guinée et le Liberia</i> »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accords bilatéraux exécutés correctement</li> </ul>	Activités de 2020	Textes d'accord Rapport d'activités conjointes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stabilité politique de la région</li> <li>Continuité même si changement des autorités politico-administratives</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>					
Résultat 1 : Les accords de collaboration transfrontalière Diécké-Libéria sont scrupuleusement observés par les deux pays.					
<b>Activités</b>					
A.7.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une plateforme de la collaboration et la coordination transfrontalières</li> </ul>				
A.7.1.2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des couloirs transfrontaliers pour les espèces sauvages</li> </ul>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le dialogue pour la création d'un « parc de la paix » dans la gestion et la conservation du Paysage Forestier Transfrontalier de Diécké entre la Guinée et le Liberia</li> </ul>				
A.7.1.3.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre un Accord-Cadre Bilatéral sur la Conservation et la Gestion Durable du Paysage Forestier Transfrontalier de Diécké entre la Guinée et le Liberia</li> </ul>				

Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base Année 2020	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Programme 8 : Administration et Finances	<i>Assurer et améliorer le système de gestion administrative et financière performante et transparente à la RBD à travers un financement durable et sécurisé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manuel de procédure disponible</li> <li>Nbre des financements mobilisés</li> </ul>	2020	Rapport d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>					
Résultat 8.1. La gestion de la RBD est orientée en fonction de son PAG		<ul style="list-style-type: none"> <li>Un PAG mis en œuvre</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>PAG en cours d'élaboration 2020</li> </ul>	
Résultat 8.2. Les conditions de travail sont améliorées <ul style="list-style-type: none"> <li>La logistique de la RBD est renforcée</li> <li>Un plan d'utilisation et d'entretien des équipements matériels et infrastructures mis en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de matériels informatiques disponibles</li> <li>Nbre de matériels techniques disponibles</li> <li>Les directives du manuel de gestion en matière d'utilisation et d'entretien des infrastructures, matériels et équipements sont appliquées à au moins de 75% chaque année</li> <li>Manuel de procédures élaborés et mis en œuvre</li> <li>Nbre d'améliorations issues des programmes</li> </ul>				
Résultat 8.3 Les ressources humaines et financières du RBD sont gérées conformément à ses manuels					
Résultat 8.4 L'accomplissement des objectifs des programmes est suivi et évalué					

Activités	
A.8.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer des fiches d'emploi selon le profil de poste</li> </ul>
A.8.1.2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer un système d'évaluation du personnel</li> </ul>
A.8.1.3.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motiver conséquemment le personnel</li> </ul>
A.8.1.4.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités techniques du personnel</li> </ul>
A.8.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le manuel des procédures administratives et financières</li> </ul>
A.8.2.2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer le plan d'affaires</li> </ul>
A.8.2.3.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le plan d'affaires</li> </ul>
A.8.2.4.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire auditer les comptes de la RBD</li> </ul>
A.8.3.1.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour de l'état des lieux des infrastructures existantes de la RBD</li> </ul>
A.8.3.2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement de la RBD pour les nouvelles infrastructures et la réhabilitation des anciennes infrastructures</li> </ul>
A.8.3.3.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un plan de construction des infrastructures</li> </ul>
A.8.3.4.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le plan de construction d'infrastructures et de réhabilitation des anciennes infrastructures</li> </ul>
A.8.3.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un état de besoin des équipements et matériels</li> </ul>
A.8.3.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir le matériel d'ordonnancement, l'équipement bureautique et informatique</li> </ul>
A.8.3.7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la formation du personnel à l'utilisation et à l'entretien des équipements acquis</li> </ul>
A.8.3.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer et améliorer le système d'approvisionnement des rations de patrouilles</li> </ul>
A.8.4.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer les outils de suivi et évaluation</li> </ul>
A.8.4.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les outils de suivi et évaluation</li> </ul>
A.8.4.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer le plan quinquennal.</li> </ul>

Programme de gestion	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Référence de base	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<b>Programme 9 : Logistique et Infrastructure</b>	<b><i>Doter la FC de Diécké en moyens logistiques et infrastructures adéquats</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des infrastructures et équipements disponibles (Voir spécification)</li> </ul>	2020	Dossier de construction et d'achat, Contrats d'exécution, rapport de réception finale des travaux et d'équipements	La disponibilité de financement
<b>Résultats attendus</b>					
<b>Résultat 9.1. La logistique de la FC est renforcée (équipements et rations de patrouilles)</b>					
Résultat 9.2. Les conditions de travail sont améliorées à travers la rénovation de ses infrastructures		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'engins roulants, matériels techniques et de rations disponibles</li> <li>Nombre d'infrastructures renouvelées et équipées</li> </ul>	2020	Dossiers de réception des engins roulants, matériels techniques et état de paiement des rations	<ul style="list-style-type: none"> <li>La disponibilité de financement</li> </ul>
<b>Activités</b>					
A.9.1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer un état de besoin en équipements et matériels.</li> </ul>				
A.9.1.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir le matériel d'ordonnancement, les équipements de brousse, le matériel roulant et de communication, l'équipement bureautique et informatique.</li> </ul>				
A.9.1.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la formation du personnel à l'utilisation et à l'entretien des équipements acquis.</li> </ul>				
A.9.1.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer et améliorer le système d'approvisionnement des rations de patrouilles.</li> </ul>				
A.9.2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour l'état des lieux des infrastructures existantes de la FC de Diécké ;</li> </ul>				
A.9.2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer un plan d'aménagement de la FCD pour les nouvelles infrastructures et la réhabilitation des anciennes infrastructures</li> </ul>				
A.9.2.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer un plan de construction des infrastructures</li> </ul>				
A.9.2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre le plan de construction d'infrastructures et de réhabilitation des anciennes infrastructures</li> </ul>				

Programme	Activité	Total 2021 - 2030	Années					Explication	
			1	2	3	4	5		
	Elaborer un plan d'affaire	64 688 400	64 688 400	0	0	0	0	0	Expert local et soutien Equipe de rédaction
	Elaborer les stratégies spécifiques à chaque programme de gestion	415 854 000	166 341 600	249 512 400	0	0	0	0	5 stratégie à élaborer (tourisme, R&B, CoCo, Manuel des procédures, surveillance) 2 en première année et 3 en deuxième année
Programme 1 : Orientation stratégique, planification, suivi et évaluation	Rechercher des fonds pour la mise en oeuvre du PAG	23 103 000	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	Séance d'élaboration des projets avec certains experts externes à la FC Diécké
	Constituer le dossier à soumettre au MAB-UNESCO pour l'obtention du statut de Réserve de Biosphère.	120 000 000	120 000 000						Frais des Etudes, formulations, recherche et consultation
	Elaborer et mettre en application les outils internes et externes de suivi-évaluation	23 103 000	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	4 620 600	achat des logiciels et autres équipements requis
	Mettre en place et rendre opérationnelle le programme de suivi et évaluation	64 000 000	12 800 000	12 800 000	12 800 000	12 800 000	12 800 000	12 800 000	60/HJ *8 mois pour réunion mensuelle et 200H/J *4 pour réunion trimestriel

## CHAPITRE X : LE PLAN D'ACTION

Former et équiper le personnel du programme OSPSE	69 309 000	34 654 500	17 327 250	5 775 750	5 775 750	5 775 750	Frais de missions internes pour les évaluations dans les postes de surveillance et tenues de réunions sur le terrain
Organiser des réunions techniques de planification, suivi et évaluation des plans de travail (mensuel, semestriel et annuel)	0	0	0	0	0	0	se fera lors des réunions mensuelles et autres
Organiser des missions sur le terrain et des réunions de suivi et évaluation	0	0	0	0	0	0	Pour mémoire
Formuler les orientations stratégiques et de cadrage sur la base des résultats obtenus et des défis majeurs à relever	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	à élaborer par l'équipe du CFZ et faire lire par un juriste
Mettre en place un comité de coordination du Site (déterminer sa composition ; nommer les membres et définir leurs rôles respectifs)	300 000 000	100 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	2 réunions ordinaires chaque année + des réunions extraordinaires. Avec possibilité d'inviter les collègues du Libéria
Élaborer son règlement intérieur	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	Elaborer par un responsable du COCOSI et approuver en réunion
Mettre en place un CCO et Organiser ses réunions ordinaires et extraordinaires	400 000 000	150 000 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	Le Comité de coordination (CCO), composé des partenaires et gestionnaires de la forêt classée (Réserve de Biosphère), et des représentants des communautés se réuniront deux fois par an



Organiser des séances	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Retraite des agents hors de
de team buildings (retraite)									leur lieu de travail et parfois animé par des psychologues ou des médecins de travail
Organiser l'évaluation du site par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère et par le Bureau du Conseil international de coordination du MAB;	0	0	0	0	0	0	0	0	Pour mémoire
<b>Sous-total Programme 1</b>	<b>1 540 057 400</b>	<b>677 725 700</b>	<b>411 380 850</b>	<b>150 316 950</b>	<b>150 316 950</b>	<b>150 316 950</b>	<b>150 316 950</b>	<b>150 316 950</b>	
Elaborer la stratégie de surveillance	0	0	0	0	0	0	0	0	Pour mémoire car déjà pris en charge à l'activité A..I.1.2.
Organiser, de façon permanente, des patrouilles aller – retour et sous tentes	2 217 888 000	443 577 600	443 577 600	443 577 600	443 577 600	443 577 600	443 577 600	443 577 600	Coût de la ration, transport et restitution des résultats aux autorités compétentes
Construire les infrastructures de surveillance au quartier général et dans les postes de surveillance	6 100 000 000	0	3 050 000 000	2 033 333 333	508 333 333	508 333 333	508 333 333	508 333 333	Construire au moins 9 bâtiments supplémentaires pour les postes de patrouilles, 1 base vie et les entretenir.
Installer les conservateurs dans leur base vie au quartier général et dans les postes de surveillance	25 000 000	0	12 500 000	12 500 000	0	0	0	0	Transport des familles des conservateurs en cas de nécessité.
Equiper les conservateurs en matériels de brousse et équipements de terrain	1 875 000 000	937 500 000	234 375 000	234 375 000	234 375 000	234 375 000	234 375 000	234 375 000	Equipements collectifs et individuels

Installer un système de communication entre les postes de surveillance et le quartier général de la Réserve	794 743 200	702 331 200	0	46 206 000	0	46 206 000	46 206 000	76000 achat équipement et installation; 5 000 pour les éventuels entretiens du système
Elaborer un système de renseignement sur les destructeurs des ressources naturelles de la FCD.	150 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	Formation, équipements et fonctionnement du système
Mettre en place un système fonctionnel de renseignement	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	Séance de travail avec un expert en renseignement
Aménager les pistes de surveillance	258 753 600	0	184 824 000	46 206 000	18 482 400	9 241 200		Ouverture des pistes par la méthode HIMO (haute intensité de main d'œuvre)
Mettre en œuvre le plan de restauration des écosystèmes forestiers dégradés.	1 663 416 000	831 708 000	207 927 000	207 927 000	207 927 000	207 927 000	207 927 000	On suppose que la première année on va restaurer. Et que les autres années, ce sera des remplacements des plants qui n'ont pas donné espérant aussi que si les patrouilles sont régulières et les communautés impliquées, il y aura moins des dégâts à la longue.
<b>Sous total Programme 2</b>		<b>17 999 232 400</b>	<b>5 280 076 400</b>	<b>5 301 821 600</b>	<b>3 542 742 933</b>	<b>1 931 313 333</b>	<b>1 943 278 133</b>	

Programme 3 : Recherche scientifique et suivi biologique	Organiser des inventaires globaux de la faune et de la flore de la FCD	1 987 705 492	993 852 746	0	0	0	0	993 852 746	Première année le premier inventaire pour constituer la ligne de base et 4 ans après reprendre encore l'inventaire
	Mettre à jour la liste des espèces clefs, la dynamique en termes d'augmentation de la faune	462 060 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	92 412 000	Recrutement d'un spécialiste formateur, formation des équipes de recherche et suivi écologique, expéditions des inventaires systématiques de la FCD
	Effectuer des recherches spécifiques sur les espèces clefs et leur répartition spatiale	231 030 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	Les études spécifiques seront faites avec les étudiants et/ou des experts locaux
	Mener une étude de la valeur économique totale de la FCD	70 000 000	0	70 000 000	0	0	0	0	Coût lié aux enquêtes, collecte et analyse des données
	Suivre l'évolution du changement climatique dans la région de la FCD	170 000 000	85 000 000	21 250 000	21 250 000	21 250 000	21 250 000	21 250 000	Coût lié aux achats du matériels ; analyses des données par les maisons spécialisées ; formation des équipes de FCD
	Elaborer un plan de suivi rapproché des espèces (en intégrant les aspects transfrontaliers)	170 000 000	85 000 000	21 250 000	21 250 000	21 250 000	21 250 000	21 250 000	Equipe de suivi rapproché mensuel des espèces clefs au niveau FCD mais aussi des équipes mixtes avec le Liberia
	Organiser régulièrement les patrouilles de suivi écologique	200 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	Coût de ration de patrouilles et autres accessoires (piles GPS, fiches de collectes des données, carnets,...)

Equiper de façon appropriée les équipes de suivi écologique (bottes, imperméables, caméras-trap, CyberTracker....)	1 201 356 000	924 120 000	0	0	277 236 000	0	Achat matériel et équipement pour le suivi écologique et fournitures des consommables (piles, cartouches, fiches de collecte des données, carte mémoire, carnets spéciaux pour le terrain....)
Former les équipes dans différentes techniques de terrains et d'analyse des données (acquisition des expériences en matière de la biodiversité)	175 582 800	92 412 000	27 723 600	18 482 400	18 482 400	18 482 400	Recrutement d'un expert pour la formation des équipes de terrain et achat des matériels
Mettre en place un arboretum à Yonsonon	180 000 000	90 000 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	Dans le cadre de la régénération mais aussi la protection des espèces endémiques et/ou menacées Année 1 la création, le reste l'entretien et l'enrichissement
Mettre en place une base fonctionnelle des données	280 000 000	224 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	Paiement d'un spécialiste pour aider à l'installation de la base des données et achats des matériels et logiciels pour cette fin.
Former l'équipe de gestion de la base des données	46 206 000	46 206 000	0	0	0	0	Une session de formation par un expert externe
Signer et exécuter des contrats de collaboration avec les institutions de recherche au niveau national, régional et international	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Montant prévu pour les rencontres annuelles d'évaluation des contrats de collaboration
Suivre et évaluer l'état de mise en œuvre des contrats de collaboration	0	0	0	0	0	0	Pour mémoire

Programme 4 : Zonage, Gestion partagée et contribution au développement local	Conclure des accords de gouvernance signés entre la FCD et les communautés locales	40 000 000	10 000 000	10 000 000	0	0	20 000 000	Les deux premières années signature et la 5ème année l'évaluation des accords entre la FCD et les communautés
	Mettre en œuvre des accords de gouvernance signés entre la FCD et les communautés locales	0	0	0	0	0	0	
	Appuyer la mise en place des structures communautaire de base	100 000 000	50 000 000	25 000 000	25 000 000	0	0	Installation et accompagnement à la reconnaissance juridique des organisations de base (statut, ROI, etc...)
	Développer les capacités de ces structures communautaires de base	460 000 000	230 000 000	57 500 000	57 500 000	57 500 000	57 500 000	La formation se fera selon les besoins des communautés
	Identifier les activités génératrices des revenus	12 000 000	4 000 000		4 000 000		4 000 000	Identification avec les bénéficiaires au cours des séances de travail et visites de terrain
	Appuyer l'élaboration des plans d'utilisation des terres dans les groupements riverains	280 000 000	140 000 000	70 000 000	70 000 000	0	0	Avec l'appui d'un expert et les ministères impliqués dans la gestion du terroir. (agriculture, pêche, élevage et toutes les autorités politico- administratives et traditionnelles)
	Elaborer une stratégie de gouvernance fonctionnelle de la FCD y inclus l'aspect genre	0	0	0	0	0	0	Pour mémoire car Déjà pris en charge par le programme 1
	Participer à l'élaboration des plans de développement local des communautés ;	840 000 000	420 000 000	420 000 000	0	0	0	A raison de 15 groupements villageois

Programme 5 : Information, Education et Communication environnementale (IEC)	Produire la stratégie IEC (manuels, affiches, posters, dépliants, programmes médias, séminaires, conférences,...)	1 108 944 000	369 648 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	184 824 000	utilisation de tous les canaux possibles de communication environnementale
	Mettre en œuvre la stratégie IEC (manuels, affiches, posters, dépliants, programmes médias, séminaires, conférences,...)	120 135 600	36 964 800	27 723 600	18 482 400	18 482 400	18 482 400	18 482 400	Production des matériels et outils pour l'IEC
	Alimenter régulièrement le site web et gestion le blog créés	60 000 000	20 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	déjà inclus dans le 5.1.1.1.
	Former le personnel dans l'utilisation du site web et le blog	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	Site pour poster les nouvelles récentes du site
	Organiser des campagnes d'information, de conscientisation et d'éducation des diverses catégories des communautés en milieux urbains et ruraux,	470 000 000	0	117 500 000	117 500 000	117 500 000	117 500 000	117 500 000	Journée spéciales et autres cérémonies extraordinaires
	Gérer de façon participative les plaintes des communautés et selon le manuel de gestion des plaintes élaboré à cette fin.	120 000 000	0	0	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	Séance publiques de gestion des plaintes à travers les structures de base et communautaire
	Mener une enquête sur les attitudes et comportements des communautés vis-à-vis de la gestion durable de la FCD ainsi que sur le respect des textes et lois régissant la FCD	150 000 000	75 000 000	0	75 000 000	0	0	0	Recrutement expert première année, troisième année on réplique la même étude
	<b>Sous-total programme 5</b>	<b>2 034 079 600</b>	<b>506 612 800</b>	<b>340 047 600</b>	<b>445 806 400</b>	<b>370 806 400</b>	<b>370 806 400</b>	<b>370 806 400</b>	<b>370 806 400</b>

Programme 6 : Développement de l'écotourisme	Identifier et cartographier les attraits touristiques de la réserve de Diécké	15 000 000	15 000 000	0	0	0	0	0	Mission de vérification des sites sur le terrain
	Elaborer une stratégie du tourisme spécifique à la FC de Diécké	0	0	0	0	0	0	0	Déjà repris à l'activité A.1.1.2.
	Former des guides et pisteurs ;	345 000 000	230 000 000	0	0	115 000 000	0	0	Première année formation par un expert et la troisième année recyclage
	Aménager participativement des sites touristiques,	1 000 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	Construction des infrastructures touristiques l'ère année et leur entretien annuel.
	Aménagement des structures d'accueils	2 000 000 000	2 000 000 000	0	0	0	0	0	Construction et équipement d'un Centre d'accueil touristique et centre d'information
	Mobiliser les partenaires (réseaux national et international, opérateurs touristiques, réceptifs locaux, agences locales de tourisme, ...)	100 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0	0	0	Participation à des ateliers et conférences internationales et régionale pour présenter la RBD (lobbying et plaidoyer)
	Mettre en place un système de marketing et promotion touristique	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Au niveau local, national, régional et international
	Faire connaître aux marchés cibles les opportunités touristiques de la FCD en développant un système de marketing propre à Diécké	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	Conception des dépliant, des posters, des t-shirts, des casquettes et des plaques d'identifications des attraits touristiques

Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs du tourisme et les parties prenantes de la région	300 000 000	0	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000	Participation aux salons touristiques, organisation des randonnées et visites guidées dans le cadre de la sensibilisation
Diversifier les produits de qualité valorisant les aspects uniques de Diécké et permettant de prolonger le séjour des visiteurs au site et dans la préfecture de Yomou	245 000 000	49 000 000	49 000 000	49 000 000	49 000 000	49 000 000	Appuyer les acteurs locaux, les artisans et autres
Promouvoir des partenariats avec le secteur privé	95 000 000	0	95 000 000	0	0	0	Conclure des contrats PPP avec des opérateurs touristiques
Améliorer les services et informations liées à la santé et la sécurité dans la réserve	40 000 000	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Achats de quelques matériels de prévention quand les touristes font la forêt



Programme de gestion 7 : Gestion transfrontalière,	Créer et faire fonctionner une plateforme de la collaboration et la coordination transfrontalières	60 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	Réunions transfrontalières
	Établir des couloirs transfrontaliers pour les espèces sauvages	280 000 000	140 000 000	0	0	140 000 000	0	Travaux de délimitation de l'espace transfrontalier et mise en œuvre
	Promouvoir le dialogue pour la création d'un « parc de la paix » dans la gestion et la conservation du Paysage Forestier Transfrontalier de Diécké-..... entre la Guinée et le Liberia	20 000 000	5 000 000	5 000 000	10 000 000	5 000 000	0	réunion de collecte des données et production des documents de base
	Mettre en œuvre un Accord-Cadre Bilatéral sur la Conservation et la Gestion Durable du Paysage Forestier Transfrontalier de Diécké-..... entre la Guinée et le Liberia	300 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	Activités conjointes planifiées et Séances d'évaluation transfrontalière
<b>Sous total du programme 7</b>		<b>660 000 000</b>	<b>217 000 000</b>	<b>77 000 000</b>	<b>222 000 000</b>	<b>72 000 000</b>	<b>72 000 000</b>	

Programme de gestion 8 : Administration et Finances	Elaborer des fiches d'emploi des agents selon le profil des postes	50 000 000	0	50 000 000	0	0	0	Séance d'évaluation des compétences, élaboration des fiches d'emploi, etc. Recrutement d'un spécialiste local
	Mettre en œuvre un système d'évaluation du personnel	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	Frais de déplacement et mutation du personnel
	Motiver conséquemment le personnel selon des critères de performance définis	250 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	prime de performance et bravoure issue des dons des fondations ou des revenus touristiques
	Renforcer les capacités techniques du personnel	465 000 000	0	155 000 000	155 000 000	155 000 000	0	Formation continue et formation diplomate
	Mettre en œuvre le manuel des procédures administratives et financières	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0	coût d'élaboration
	Elaborer le plan d'affaires	60 000 000	60 000 000	0	0	0	0	
	Mettre en œuvre le plan d'affaires	0	0	0	0	0	0	Pour mémoire
	Faire auditer les comptes de la FCD	465 000 000	93 000 000	93 000 000	93 000 000	93 000 000	93 000 000	Pour la traçabilité et la transparence

Elaborer les outils de suivi et évaluation	10 000 000	10 000 000	0	0	0	0	0	0	Conception des fiches de suivi d'activités et des résultats, les fiches de suivi des risques, des fiches d'alimentation, de suivi des indicateurs et des fiches des leçons tirées, etc...
Mettre en œuvre les outils de suivi et évaluation	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	Mission de terrain pour le suivi des activités des différents programmes de gestion
Evaluer le plan quinquennal	60 000 000	0	0	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	Evaluation par un expert extérieur (mi-parcours et à la dernière année)
<b>Sous-total Programme 8</b>		<b>1 565 000 000</b>	<b>253 000 000</b>	<b>393 000 000</b>	<b>368 000 000</b>	<b>338 000 000</b>	<b>213 000 000</b>		

Programme 9 : Logistique et Infrastructure	Elaborer un état de besoin et pourvoir des équipements et matériels.	1 848 240 000	1 848 240 000	0	0	0	0	0	0	achat des équipements et matériels	
	Acquérir le matériel d'ordonnancement, l'équipement bureautique et informatique	231 030 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	46 206 000	Avec l'appui du gouvernement central	
	Former le personnel à l'utilisation et à l'entretien des équipements acquis	18 482 400	3 696 480	3 696 480	3 696 480	3 696 480	3 696 480	3 696 480	3 696 480	Petite formation de mise à jour sur l'entretien	
	Renforcer et améliorer le système d'approvisionnement des rations de patrouilles	0	0	0	0	0	0	0	0	Déjà pris en compte au programme 2	
	Mettre à jour de l'état des lieux des infrastructures existantes de la FCD	20 000 000	20 000 000	0	0	0	0	0	0	Coût de l'étude par un ingénieur en génie civil	
	Elaborer un plan de construction des infrastructures	100 000 000	100 000 000	0	0	0	0	0	0	Conception des plans par un architecte	
	Mettre en œuvre le plan de construction d'infrastructures et de réhabilitation des anciennes infrastructures	10 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	0	Extension du bureau de la FCD pour les nouveaux programmes de gestion et logement des cadres	
	<b>Sous-total Programme 9</b>	<b>12 217 752 400</b>	<b>7 018 142 480</b>	<b>5 049 902 480</b>	<b>49 902 480</b>	<b>49 902 480</b>	<b>49 902 480</b>	<b>49 902 480</b>	<b>49 902 480</b>	<b>49 902 480</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 864 062 092</b>	<b>20 290 766 126</b>	<b>13 745 994 130</b>	<b>5 875 369 163</b>	<b>4 007 175 563</b>	<b>4 944 757 109</b>	<b>4 944 757 109</b>	<b>4 944 757 109</b>	<b>4 944 757 109</b>	

## BIBLIOGRAPHIE

- **ANONYME**, Politique forestière et plan d'action annexe technique n°1 : végétation et forêt République de Guinée / PAFT, 1988.
- **ANONYME**, Schéma régional d'aménagement e de développement en Guinée forestière République de Guinée / PNUD / DIRASSET 108 p, 1992.
- **ATLANTA Consult**, Inventaire forestier de la Guinée forestière – Rapport de synthèse DNFC / ATLANTA CONSULT 147 + annexes, 1989.
- **Banque Mondiale**, Rapport d'évaluation République de Guinée Projet d'aménagement des forêts et des pêches 56 p + carte, 1989.
- **Barry A.**, Etudes socio – économique dans les forêts de Ziamia et Diécké 14p, 1994.
- **Baum G. & Wiemer H. J.**, Participation et développement socio-économique comme condition préalables indispensable d'une implication active des populations Riveraines dans la conservation de la forêt classé de Ziamia 50 p. + annexe. DFC, 1993.
- **Böhme W.**, rapports sur la mission herpétologique (expertise courte durée) dans les forêts de Ziamia et de Diécké, Guinée forestière, octobre 1993. PROGERFOR 50p., 1994.
- **Bürler W.**, Contribution du volet conservation de la nature au plan d'aménagement des massifs forestier de Ziamia et de Diécké. PROGERFOR 49 p + annexes, 1994.
- **Carlo Paolini, Domoina Rakotobe et Donald Jomha Djossi (2015)**. Mallette pédagogique pour effectuer la mission de coaching d'amélioration de la gestion des aires protégées et le développement du système d'information de l'observatoire des aires protégées et de la biodiversité du programme BIOPAMA (COMIT). Gland, Suisse : UICN. 128pp.
- **Catinot R.** : Sylviculture tropical en forêt dense africaine. BFT 100-101-102-103-104, 1989.
- **Ceballos-Lascurain, H.** : Tourism, ecotourism, and protected areas. The World Conservation Union (IUCN), Gland and Cambridge, 1996.
- **Diallo I.K.**, Historique et évolution de la foresterie guinéenne annexe 3 du rapport de consultation nationale FAO, projet GUI65/012 116 p., 1989.
- **Dupuy B. & Mille G.**, Les plantations à vocation de bois d'œuvre en Afrique intertropicale humide. Etudes FAO forêt n°98, 225p., 1991.
- **Dupuy B.**, Bases pour une sylviculture en forêt dense tropicale humide africaine. CIRAD-Forêt : 227p. + annexes, 1995.
- **Dupuy B.**, Table de production provisoire du Cedrela odorata en Côte d'ivoire. CTFT 21 p, 1988.
- **Dupuy B.**, Table de production provisoire du Fraké (Terminalia superba) en Côte d'ivoire CTFT 25 p., 1989.
- **Dupuy B.**, Table de production provisoire du Framiré (Terminalia ivorensis) en Côte d'ivoire. CTFT 20 p., 1989.
- **Durrieu de Madron L.** , "Bilan des expérimentations dans les dispositifs d'Irobo et Mopri en forêt dense de Côte d'Ivoire après 12 et 14 ans de mesure, CIRAD-Forêt 89p. + annexes, 1989.
- **Elizabeth, J. Macfie & Elizabeth A. Williamson**. Best Practice Guidelines for Great Ape Tourism. Gland, Switzerland. IUCN/SSC Primate Specialist Group (PSG). 78 pp., 2010.

- **Fargeot C.**, Compte rendu des journées forestière de N'zérékoré 53p, 1992.
- **Fargeot C.**, Cours de législation forestière, 63p + annexes, 1992.
- **IISD**, Rapport sur l'atelier sur la résolution des conflits organisé par l'Institut International du Développement Durable (IISD) Août 2007.
- **Kasisi, R. & Jacobs, P.**, Les stratégies et plans d'action pour la conservation de la diversité biologique : un défi culturel et scientifique in Ressources marines et traditions - Bulletin de la CPS n° 13 — Avril 2002.
- **Kasisi, R.**, Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique. Volume 1: UNBIO. C onakry. Guinée, 2001.
- **Kasisi, R.** et al., Manuel de gestion des aires protégées. École Nationale Forestière des Ingénieurs. Salé. Maroc, 2006.
- **LISOWSKI S.** Rapport de mission d'appui botanique dans le cadre du Progerfor de la DNFC en Rep.de Guinée. 49p., 1993.
- **MacKinnon, J.; MacKinnon, K.; Child, G. & Thorsell, J.**, Aménagement et Gestion des Aires Protégées Tropicales. Gand, Suisse. 289 p., 1990.
- **Marc Hockings, Sue Stolton, Fiona Leverington, Nigel Dudley et Jose Courrau**, Evaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires Protégées 2ème Edition, UICN, 2008.
- **MAUDOUX E.**, Enrichissement en forêt dense par la méthode des placeaux 9p, 1967.
- **MAUDOUX E.**, Rapport de visite de la division forestière de l'INEAC à Yangambi, 12p, 1969.
- **Mendelsohn, R.**, " The role of ecotourism in sustainable development", in Meffe & Carrol: Principles of conservation Biology, Sinauer Associates, Inc. p 511- 515, 1994.
- **Mopondi Bendeko Mbumbu** ; Des objectifs de l'enseignement à la formation des enseignants en République Démocratique du Congo, 2009.
- **Moussa D., Mohamed D., Faya J., Oumar T., Maxime K. & Lansana K.**, Etude floristique de la réserve de biosphère de Ziama, RAP, Structure de peuplement forestier, richesses spécifiques et diversité floristique, FFI, 77pp, 2019.
- **Nguinguiri, J-C.**, Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale : revue des initiatives existantes. CIFOR, 1999.
- **Nishuli Radar**, Un pas vers les riverains : La conservation intégrée au développement -Recueil des stratégies du PNKB de 1994 à nos jours, 2006, inédit.
- **Parcs Canada**, Parc national du Canada du Mont-Revelstoke, Parc national du Canada des Glaciers et lieu historique national du Canada du Col-Rogers. Plan directeur. Zonage des Parcs et Création de Réserves Intégrales, 2006.
- **Partenariat pour les forêts du bassin du Congo**, CARPE, Commission des Forêts de l'Afrique Central (COMIFAC), USAID, Union Européenne ; Les forêts du bassin du Congo – Evaluation préliminaire, 2005.
- **Pole Institute**, Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs ; La conférence de Goma et la question des FDLR au Nord et Sud-Kivu / Rapport de la journée porte ouverte du 11 mars 2008.
- **Politique forestière** et plan d'action annexe technique n° 1
- **PROGERFOR**, Mission de supervision Novembre, Documents synthétiques, 1969.

- **PROGERFOR**, documents de travail, Mission de supervision du 26/ 10 aux 11/11/93.
- **PROGERFOR**, Procès-verbal de la réunion des surveillants de la forêt de Diécké, 1993.
- **PROGERFOR**, Procès-verbal de la réunion des surveillants de la forêt de Zياما, 1993.
- **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** ; Note sur la conjoncture politique et socio-économique de la Province du Nord-Kivu, 2010.
- **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** ; Rapport sur le développement humain, 2011.
- **RAPAC, Utilité et Composantes d'un Plan d'affaires.** 26-30 mars 2007, Libreville, Gabon, 2007.
- **RAPAC**, Concilier les priorités de conservation des aires protégées et de développement local : expériences, leçons apprises et perspectives en Afrique Centrale. Atelier/Séminaire 2008.
- **Réseau canadien des Subventionneurs en environnement**, L'éducation relative à l'environnement au Canada, 2006.
- **Robillard, L.**, Imputabilité, optimisation des ressources et soutien de nos gens : la clé pour fournir aux Canadiens et Canadiennes un gouvernement efficace, proactif et éthique. Discours de la Présidente du Conseil du Trésor, Ministre de la Fonction Publique, 2003.
- **Schnell R.**, Végétation et flore de la région montagneuse du Nimba (Afrique occidentale française) Mémoires de l'institut Français d'Afrique noire n° 22, 1952, 598p.
- **SODEFOR**, Plan type commenté d'une forêt classée, 1993.
- **Tardif, J.**, Écotourisme et développement durable. VertigO, Vol 4 No 1, mai 2003.
- **Tchamba, M. & Nshombo, M.** Évaluation du Conflit Homme-éléphant autour du Parc National de Kahuzi-Biega au Zaïre. PNKB-GTZ, Bukavu, 1996.
- **UICN**, Etude d'impact écologique d'un projet d'aménagement forestier concernant les forêts de Zياما et de Diécké, Rapport central 124p. Cahier des annexes 154p., 1990.
- **UICN.** (1987): UICN/UNEP Directory of Afrotropical protected areas. Cambridge : IUCN/CNP-PA.
- **Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)** / Programme Aires Protégées pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest (PAPACO) ; Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées, 2010.
- **WCF**, Guide méthodologique d'élaboration des plans de gestion des territoires villageois (PGTV), 2019.
- **WWF International**, Lignes directrices pour le développement de l'écotourisme communautaire. Gland, 2001.
- [http://www.eaux-forets.gouv.gn/index.php/foret\\_guineenne/forets-classes/forets-classees-de-la-guinee-et-leurs-superficie](http://www.eaux-forets.gouv.gn/index.php/foret_guineenne/forets-classes/forets-classees-de-la-guinee-et-leurs-superficie) téléchargée le 01 septembre 2019.
- <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/mab40/press/biosphere-reserves/> consulté le 24.08.2020 à 22 :22
- **UICN/PACO 2008.**, Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées de la République de Guinée).

---

# ANNEXES



## Annexe 1 : Liste des espèces endémiques et menacées de la RBD

N°	Ordre systématique	Endémique	Menacée
1	Micropotamogale de Lamotte	EEBFGS	M
2	Musaraigne obscure	EEBFGS	
3	Rousette d'Angola	SEEAO	
4	Rosette de Buettikofer	EEBFGS	
5	Nycteride de Gambie	EEBFGS	
6	Rhinolophe de Guinée	EEBFGS	
7	Rhinolophe de Maclaud	GUINEE	
8	Hypposidère de Guinée	SEEAO	
9	Hypposidère de Jones	EEAO	
10	Hypposidère de Marisa	EEBFGS	
11	Vespertilion de Bocage	SEEAO	
12	Ecureuil d'Aubinn	EEBFGS	M
13	Funisciure à patte rousse	SSEBFGS	M
14	Grand écureuil de stanger	SEEBFGS	
15	Ecureuil d'Ebi	SEEGFGS	M
16	Héliosciure pointillé	EEBFGS	
17	Héliosciure à patte rousse	SEEBFGS	
18	Ecureuil volant de Derby	IPG	
19	Ecureuil volant de Beecroft	SEEAO	
20	Ecureuil volant de pel	SEEAO	
21	Anomalure nain	IPG	
22	Rat de Bunting	EEBFGS	
23	Souris d'Edward	EEAO	
24	Souris à longue patte	EEBFGS	
25	Rat de Hildebrandt	EEAO	
26	Rat à museau roux	EEBFGS	
27	Pangolin géant		M
28	Pangolin à écailles tricuspides		M
29	Pangolin à longue queue		
30	Potto de Bosman	SEEAO	M
31	Galago de Dernidoff	SEEAO	
32	Mangabé	SEEAO	M
33	Hocheur		
34	Péteuriste	SEEBFGS	M
35	Cercopithèque diana	EEBFGS	M
36	Cercopithèque mona	SEEAO	M
37	Colobe blanc et noir	SEEBFGS	M
38	Colobe de van beneden	EEBFGS	M
39	Colobe bai d'Afrique occid.	SEEBFGS	M
40	Chimpanzé	SEEAO	M
41	Ratel	SEEAO	
42	Loutre à joue blanche	SEEAO	M

43	Loutre à cou taché	SEEAO	M
44	Genette pardine	SEEAO	
45	Genette tigrine	SEEAO	
46	Genette de villier	SEEAO	M
47	Genette de Johnston	EEBFGS	M
48	Nandini	SEEBFGS	
49	Mangouste des Marais	SEEAO	
50	Crossarche brune	EEAO	
51	Panthère d'Afrique		M
52	Chat doré	SEEBFGS	M
53	Oryctérope		
54	Daman de rocher		
55	Daman d'arbre		
56	Potamochère	SEEAO	
57	Hippopotame nain	EEBFGS	M
58	Chevrotain aquatique	EEAO	M
59	Hylochère		M
60	Céphalophe de maxwell	EEAO	
61	Céphalophe bande dorsale noir	SEEAO	
62	Céphalophe noir	EEBFGS	M
63	Céphalophe à dos jaune	SEEAO	M
64	Céphalophe de jentink	EEBFGS	M
65	Antilope royale	EEEBFGS	
66	Guib harnaché		
67	Bongo		M
68	Buffle de forêt		M

## Les abréviations dans la liste des espèces endémiques, menacées et protégées sont les suivants :

GUINEE : Espèces endémique de la Guinée

EEBFGS : Espèces endémique pour le bloc forestier Guinéen supérieur

SEEBFGS : Sous-espèce endémique pour le bloc forestier Guinéen supérieur

EEAO : Espèces endémique pour l'Afrique Occidentale

SEEA0 : Sous-espèces endémique pour l'Afrique Occidentale

M : Menacée au niveau des deux massifs forestiers

IPG : Intégralement protégée par la loi Guinéenne, ordonnance N°007/PRG/SGG/90 selon son annexe I

PPG : Partiellement protégée par la loi Guinéenne, même ordonnance, selon l'annexe II

I : Intégralement protégée selon CITES, convention de Washington, annexe I

II : dto. Partiellement protégée, annexe II

Cette liste montre une proportion importante d'espèces endémiques, menacées et protégées, présentes dans les massifs forestiers dont fait partie la RBD. 71 espèces, de préférence de grands mammifères, y sont représentés, ce qui correspond à 55,5% des 128 espèces constatées. 55 espèces ou sous-espèces (= 42,0%) sont endémique dont 29 pour le bloc forestier Guinéen supérieur et 26 pour l'Afrique occidentale. 31 espèces (= 24,2%) sont considérées menacées dans l'état actuel des deux massifs. 22 espèces sont protégées selon CITES, dont 3 intégralement, incluses en annexe I de la convention de Washington et 19 partiellement, incluses en annexe II.

35 des espèces présentent dans les deux massifs (27,3%) sont protégées, dont 22 intégralement et 13 partiellement (c'est-à-dire que pour ces dernières il faut préalablement un permis d'abattage).

## Annexe 2 : Liste de l'équipe de rédaction

N°	Nom et Prénom	Qualité	Organisation	Téléphone
	Watta CAMARA	Directrice Générale et Coordinatrice du processus d'élaboration	Centre Forestier de N'Zérékoré (CFZ)	622613707
1	Yakouba DOUMBOUYA	Commandant et Directeur Général Adjoint	Centre forestier de N'Zérékoré (CFZ)	622135992
2	Mamadou Saliou BARRY	Chef de Site	Diécké	628633190
3	BALDE Ibrahima Khalil	Chargé du suivi évaluation/ Coach IMET	RBZ	622105224
4	MAMY Léonce	Chargé de SIG	DG/CFZ	621633151
5	ONIVOGUI Mamadi	Chargé du suivi-Evaluation	DG/CFZ	622796719
6	Maurice MAMY	Capitaine et Chef de Division Biodiversité	DG/CFZ	628622762
7	Sory CONDE	Chef de Brigade de surveillance et de Relations Riveraine	Mont Béro	
8	Radar Nishuli BIRASHIRWA	Spécialiste en gestion des Aires – protégées et Superviseur du Processus de rédaction	UNOPS	624896222

